



FORÊT  
CANDIDATE

## FORÊT DOMANIALE DE LA SAINTE-BAUME

DOSSIER DE CANDIDATURE



# **FORÊT DOMANIALE DE LA SAINTE-BAUME**

**DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL FORET D'EXCEPTION®**

**OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

**2018**

**Dossier élaboré par l'Office national des forêts :**

**Angéline BLAIS**, chef de projet Forêt d'Exception® Sainte-Baume

**François FERRAINA**, responsable de l'unité territoriale Collines Varoises

**Céline CABASSE**, chef de projet environnement-SIG

**Grégory DRON**, technicien forestier territorial

**Lionel GRIVEAU**, technicien forestier territorial

**Cristèle GERNIGON**, chargée de mission paysages et Forêt d'Exception®

**Avec l'appui du Parc naturel régional de la Sainte-Baume :**

**Alexandre NOEL**, directeur

**Jean-Marc PRIEUR**, chargé de mission Tourisme Loisirs et Sports de nature

**Thierry DARMUZEY**, chargé de mission Environnement

**Stéphanie SINGH**, chargée de mission Forêt-Energie

Ainsi que de l'ensemble des organismes et personnes ayant participé à la concertation.

Crédits photographiques : Office national des forêts si non spécifié.

*« Au milieu de la chaîne de montagnes qui sépare le département du Var de celui des Bouches-du-Rhône, et du sein d'une vieille forêt de chênes, de hêtres, d'ifs et d'érables, s'élève une immense roche calcaire, dont les flancs partout escarpés, se présentent du côté de la forêt comme une muraille infranchissable, et dont la crête aride domine au loin toute la région. Là, dans le cœur du rocher gigantesque, taillé à pic, s'ouvre, à environ mille mètres au-dessus du niveau de la mer, une vaste grotte, sanctifiée par les pénitences de Marie-Madeleine, la pécheresse repentante de l'Évangile »*

*La Sainte-Baume, Gallica, 1860.*

# LE MOT DU PRÉSIDENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME



La forêt occupe une place prépondérante sur le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Mais c'est avant tout la forêt domaniale de la Sainte-Baume au Plan d'Aups, et plus particulièrement la vieille forêt classée en réserve biologique, qui bénéficie

d'une forte notoriété. « Forêt relique », forêt sacrée, forêt laboratoire, lieu de pèlerinage, espace de ressourcement pour les Provençaux, lieu d'étude pour les ingénieurs forestiers, les botanistes et les naturalistes, la forêt de la Sainte-Baume a suscité, comme la forêt de Fontainebleau, de nombreux débats aux XIXe et XXe siècles. Aujourd'hui encore, elle est l'objet d'une attention toute particulière dans le monde forestier, et c'est une fierté pour nous tous, Provençaux et habitants du Parc, que de faire partie du réseau national Forêt d'Exception® qui rappelons-le ne compte que 17 forêts en France.

Après 45 ans de volontés locales, de tentatives, d'échecs, de rebondissements, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume a enfin été créé le 21 décembre 2017, 50 ans après la création des Parcs naturels régionaux par le Général De Gaulle en 1967. Mais ce sont surtout ces 5 dernières années de co-construction de la charte du PNR, menée de manière concomitante avec la démarche Forêt d'Exception®, qui permettent aujourd'hui de pouvoir prétendre au label forêt d'exception®. Préservation de la biodiversité et des paysages, gestion des milieux et amélioration des connaissances, sylviculture et gestion forestière, accueil du public et gestion de la fréquentation, valorisation des patrimoines et tourisme, innovation et expérimentation...nombreuses sont les complémentarités entre la charte du PNR et la démarche Forêt d'Exception®.

Le partenariat entre le PNR et l'ONF est essentiel pour le territoire et le label Forêt d'Exception® devrait apporter une réelle plus-value, notamment grâce à une gouvernance partagée et une vision commune. L'obtention du label sera l'aboutissement de plusieurs années de travail en commun et 2018 sera, espérons-le, pour l'ONF et le PNR de la Sainte-Baume une année d'aboutissement conjoint et donc de célébration.

Michel GROS

Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et  
du Comité de pilotage Forêt d'Exception®

# LE MOT DU DIRECTEUR DE L'AGENCE TERRITORIALE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS



Exceptionnelle ! C'est bien cela que la démarche Forêt d'Exception® vise à distinguer pour la forêt domaniale de la Sainte-Baume. Ses richesses environnementales, dont l'emblématique hêtraie et son cortège faunistique et floristique d'une grande rareté en basse Provence,

son rayonnement social auprès des populations proches, de Marseille à Toulon en passant par Aix en Provence, ou plus éloignées, et sa haute valeur culturelle, en font une candidate par excellence au label Forêt d'Exception®.

L'ensemble des acteurs locaux, au premier rang desquels le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, a mis en place une approche remarquable, caractérisée par un dialogue territorial innovant et l'expérimentation de nouvelles pratiques, tant dans le domaine de l'accueil du public valorisant le patrimoine naturel et culturel, que dans la gestion forestière et la sylviculture.

Ainsi, l'Office national des forêts et le Parc naturel régional partagent pleinement les ambitions structurantes du projet de territoire de la Sainte-Baume qui sont : « préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages », « orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable », « fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources » et enfin « valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et faire ensemble ».

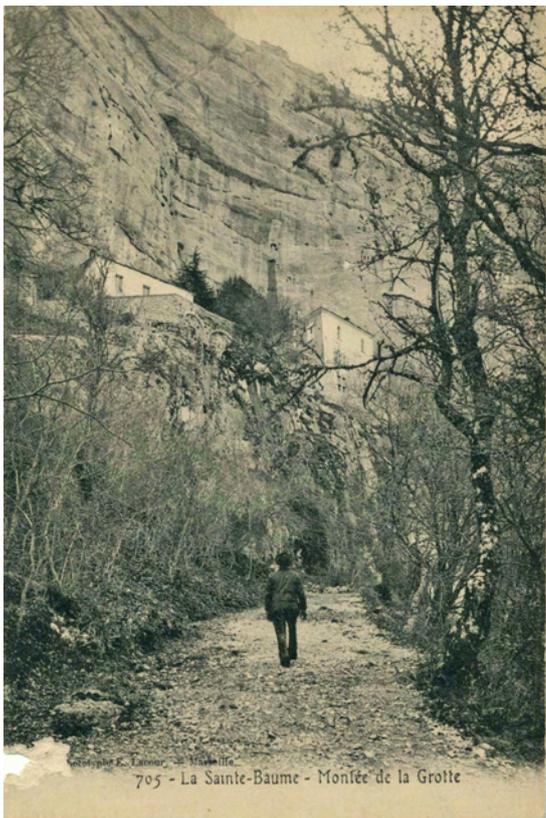
Depuis la présence légendaire de Maître Jacques ou de Marie-Madeleine, en passant par les nombreux pèlerinages des rois de France, la longue histoire

commune des hommes et de la Sainte-Baume se poursuit avec cette labellisation. Déjà cinq années que les pionniers de ce projet ont commencé à le façonner, à le pétrir de concertation et de connaissance approfondie du territoire. Cela fait long pour les hommes, mais bien peu pour la forêt. Toutefois, la dynamique étant lancée, inutile de la ralentir, et plusieurs initiatives ont déjà vu le jour pour donner corps à cette ambition qu'est la gestion d'une Forêt d'Exception®. Ainsi, le schéma d'accueil du public, la future charte forestière, sont autant de vecteurs pour la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire de la Sainte-Baume.

Les acteurs de ce territoire, dans leur diversité, élus, usagers, citoyens, gestionnaires, grand public, partagent cette ambition et ce rêve de faire vivre cette exceptionnalité de la Sainte-Baume. Cette labellisation à venir sera à la fois une reconnaissance de la valeur du territoire et de la vision de ses habitants, et un appel à poursuivre et amplifier les efforts pour l'avenir et les générations futures.

Manuel FULCHIRON

Directeur de l'Agence territoriale Alpes-Maritimes/Var de  
l'Office national des forêts



La Sainte-Baume—Montée à la grotte  
(carte postale ancienne 1906)



Vue de la Sainte-Baume prise au couchant (dessin), Gallica, 1792

# PRÉAMBULE

*La gestion de la forêt domaniale de la Sainte-Baume est placée sous le signe d'une multifonctionnalité très avancée.*

*En mettant plus particulièrement en perspective la préservation, le développement et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et historique du site dans le cadre d'une gouvernance visant l'exemplarité, la démarche « Sainte-Baume, Forêt d'Exception® » illustre la spécificité et la valeur des composantes sociales et environnementales associées à la gestion multifonctionnelle de la forêt domaniale de la Sainte-Baume.*

*A cet égard, la présence actuelle d'une réserve biologique, ainsi que son projet d'extension, témoignent d'une attention soutenue pour doter les milieux naturels les plus remarquables d'un statut de protection fort dédié à la conservation.*

*Ces projets d'envergure soulignent une volonté résolue d'inscrire la gestion de la forêt domaniale sous le signe d'une multifonctionnalité qui préserve et valorise le patrimoine tout en permettant la poursuite et le développement d'une production encadrée par l'aménagement forestier, document socle de la gestion durable de la forêt.*

# SOMMAIRE

<i>Préambule</i>	<i>p7</i>
<i>Localisation de la forêt domaniale de la Sainte-Baume, candidate au label Forêt d'Exception®...</i>	<i>P10</i>
<i>Voyage en Sainte-Baume, au cœur d'une forêt d'exception</i>	<i>P12</i>
<b>1- LA SAINTE-BAUME, REFUGE DE HÊTRES ET DE SACRÉ</b>	<b>P20</b>
<b>1-1 A l'origine, un petit bois sacré</b>	<b>p24</b>
<b>1-2 Des hêtres là où ils ne devraient pas être</b>	<b>P28</b>
<b>1-3 La forêt s'agrandit ...</b>	<b>P30</b>
<b>1-4 Une forêt à haute valeur scientifique</b>	<b>p36</b>
1-4-1 Un patrimoine naturel reconnu	p36
1-4-2 Une forêt « laboratoire »	p40
<b>1-5 Une forêt empreinte de spiritualité</b>	<b>p42</b>
1-5-1 Une montagne sacrée	p42
1-5-2 Le rayonnement de la Sainte-Baume dans la tradition chrétienne	p42
1-5-3 L'activité religieuse et spirituelle aujourd'hui	p44
<b>1-6 Un haut lieu du compagnonnage</b>	<b>p48</b>
<b>1-7 Un lieu de vie</b>	<b>p50</b>
1-7-1 Les usages du passé	p50
1-7-2 Les usages actuels ou ayant perdurés (hors loisirs en forêt et sylviculture)	p51
<b>1-8 Un site propice aux légendes</b>	<b>p52</b>
<b>1-9 Une forêt soumise à de multiples contraintes et pressions</b>	<b>p54</b>
1-9-1 Une forte fréquentation des pèlerins et du public	p54
1-9-2 Les risques naturels	p60
1-9-3 Les risques liés à l'espace montagnard et forestier	p60

<b>2– UN TERRITOIRE EN PARTAGE</b>	<b>p69</b>
<b>2-1 Un territoire de projets</b>	<b>p70</b>
2-1-1 Des démarches multiples en gestation : doit-on maintenir le projet Forêt d'Exception® sur la Sainte-Baume ?	p70
2-1-2 La forte attente d'avancées concrètes conduit à l'élaboration d'un Schéma d'accueil du public, en anticipation à Forêt d'Exception®	p71
<b>2-2 Un partenariat fort entre l'ONF et le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume se dessine</b>	<b>p72</b>
2-2-1 Une complémentarité naturelle entre la charte du Parc naturel régional et la démarche Forêt d'Exception®	p72
2-2-2 Vers une contractualisation du partenariat	p72
<b>2-3 Une mobilisation forte des acteurs locaux pour devenir Forêt d'Exception®</b>	<b>p76</b>
2-3-1 Des partenaires nombreux et impliqués	p76
2-3-2 Les instances	p76
<b>2-4 La construction d'un projet de territoire partagé</b>	<b>p78</b>
2-4-1 Les étapes de la concertation	p78
2-4-2 Intégration de Forêt d'Exception® dans les différents processus en cours, intentions de travail collectif	p82
<b>3– UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT</b>	<b>p84</b>
<b>3-1 Développer et partager la connaissance de la Sainte-Baume, ses patrimoines écologiques et paysagers, culturels et historiques (Orientation A)</b>	<b>p85</b>
<b>3-2 Préserver et mettre en valeur une forêt méridionale d'exception, un paysage forestier méditerranéen composite : entre montagne, plateau et collines (Orientation B)</b>	<b>p88</b>
<b>3-3 Améliorer les conditions d'accueil du public, dans le respect de l'esprit des lieux à l'échelle du massif et du plateau (Orientation C)</b>	<b>p92</b>
<b>3-4 Promouvoir le territoire et le massif forestier de la Sainte-Baume (Orientation D)</b>	<b>p98</b>
<b>3-5 Tableaux de synthèse des actions par orientation (extrait du Contrat de projet)</b>	<b>P104</b>
<b>4– CONCLUSION GENERALE</b>	<b>P109</b>
<i>Bibliographie</i>	<i>p110</i>

# Localisation de la forêt domaniale de la Sainte-Baume, *candidate au label Forêt d'Exception®...*

Région PACA

Département du Var

Communes de :

PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME

NANS-LES-PINS

SAINT-ZACHARIE

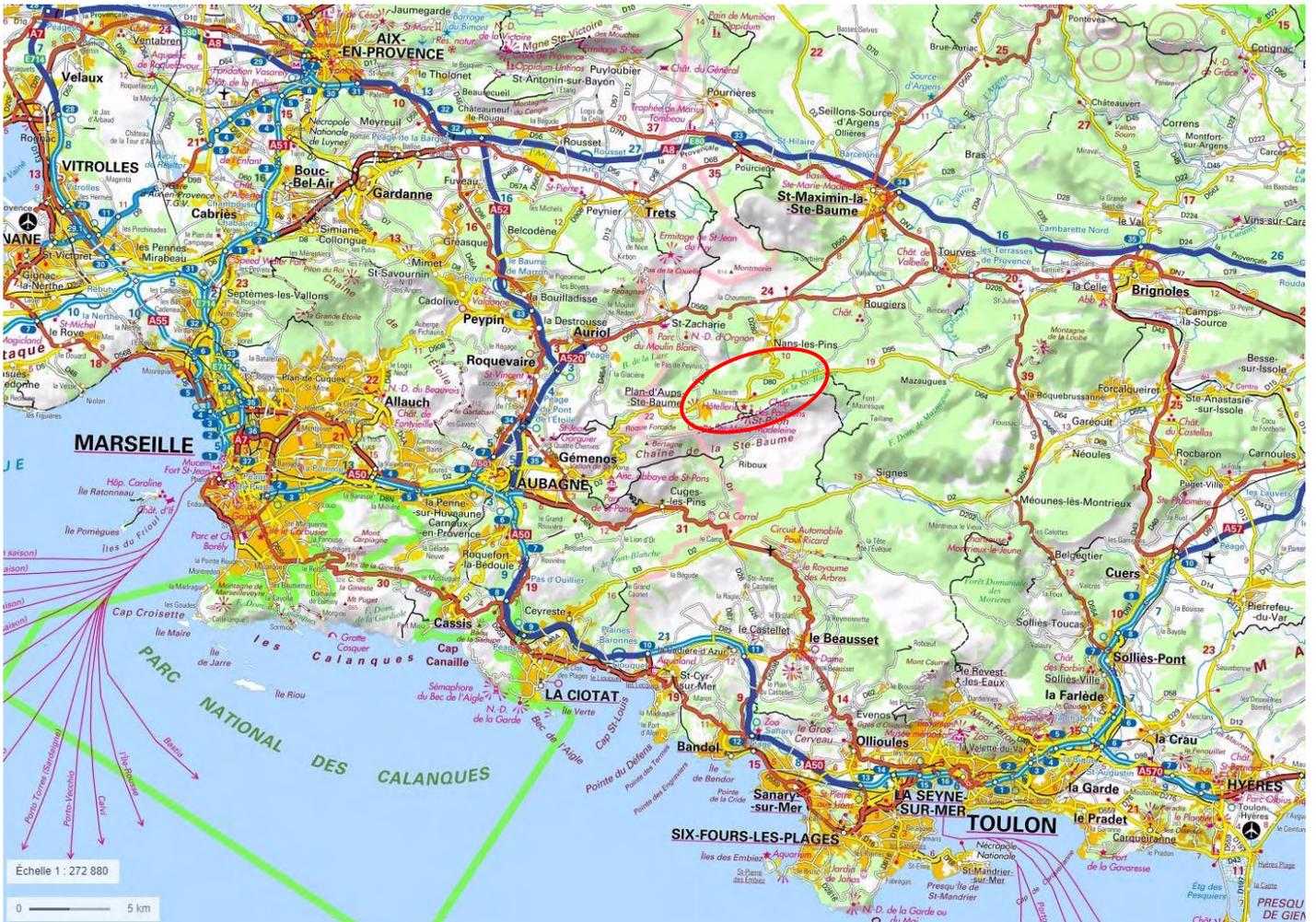
ROUGIERS

## ORIGINE DE LA DEMARCHE FORÊT D'EXCEPTION® :

L'Office national des forêts s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Cette démarche de développement local associe étroitement les élus et les acteurs locaux. Elle est concrétisée par un label de reconnaissance Forêt d'Exception®. Celui-ci distingue l'excellence de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

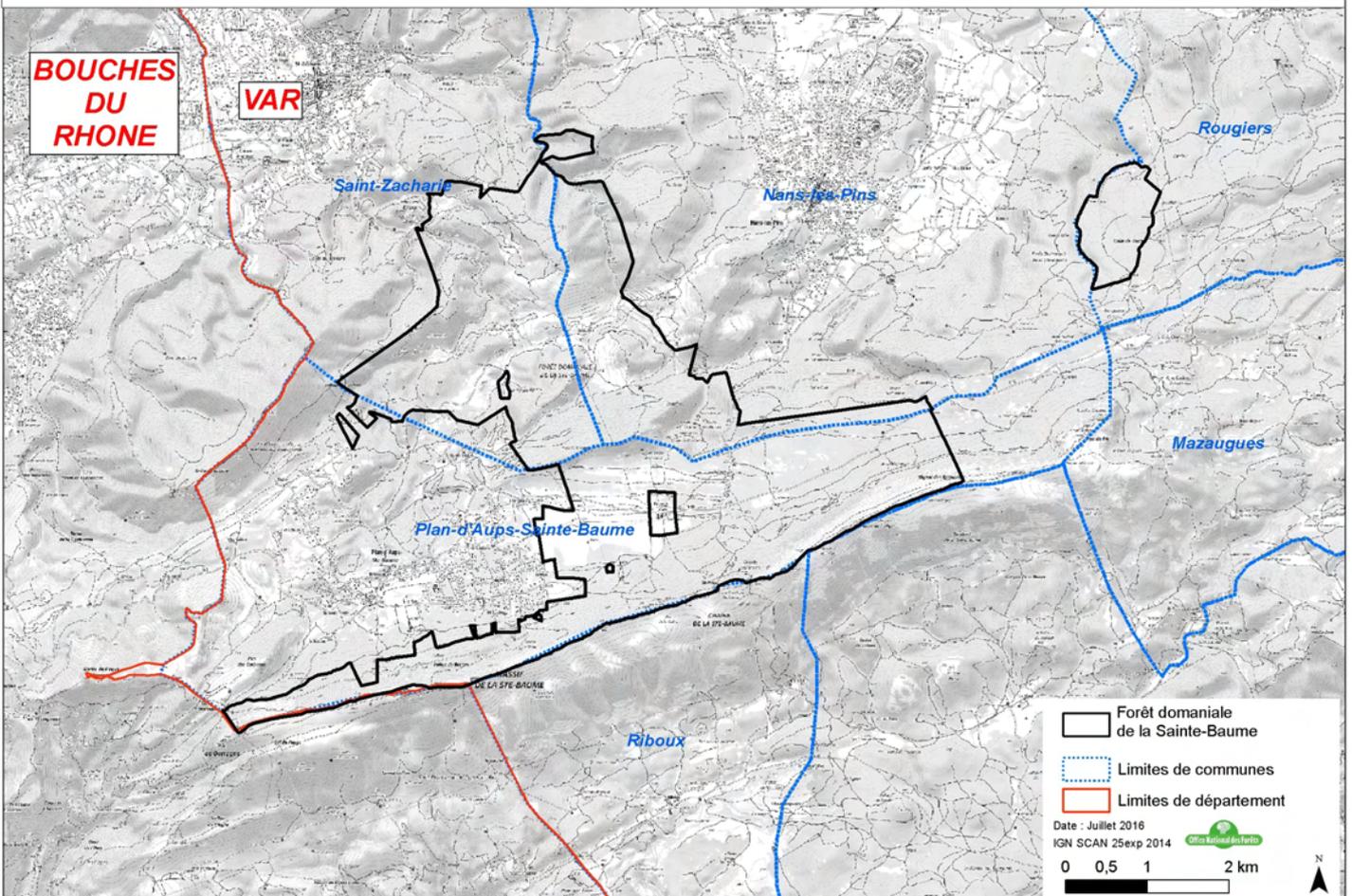
A ce jour, 17 forêts font partie du réseau national Forêt d'Exception®, 9 ont obtenu le label, les autres, comme la Sainte-Baume, sont candidates.



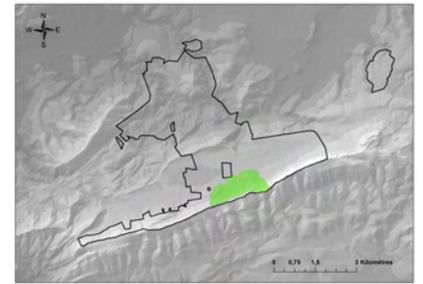


Forêt domaniale de la Sainte-Baume : Forêt candidate au Label Forêt d'Exception®

Communes de situation



# Voyage en Sainte-Baume, au cœur d'une forêt d'exception...



LA FORET SACREE

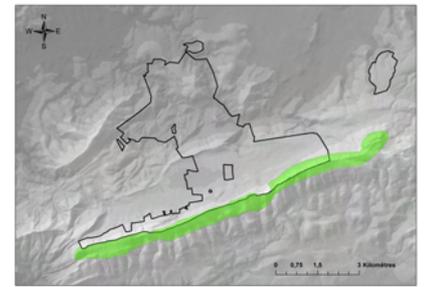
***Au lecteur curieux de découvrir la belle forêt de la Sainte-Baume, nous offrons par ces quelques mots et planches photographiques, une immersion dans les paysages et les ambiances de ce massif d'exception...***

*« Depuis des siècles, les pèlerins viennent ici et arpentent les chemins sombres dans les sous-bois, où gravissent les marches glissantes d'un antique escalier, taillé dans un dédale de rochers sinistres. »  
Extrait de Contes et légendes en forêt de Sainte-Baume, Christian Vacquié, 2006.*

Installée sur le talus au pied de la falaise, la forêt sacrée se dessine comme une grande cathédrale végétale que le visiteur ou le pèlerin arpente pour se rendre à la grotte.

Cette ascension se fait au cœur d'une forêt de hêtres centenaires. Leurs cimes lumineuses s'élançant vers le ciel contrastent fortement avec le sous-bois dense et sombre d'ifs et font, en cela, remarquablement écho à la symbolique religieuse.

La découverte de petits oratoires et le tintement soudain des cloches soulignent le caractère sacré et solennel se dégageant naturellement de cette forêt.



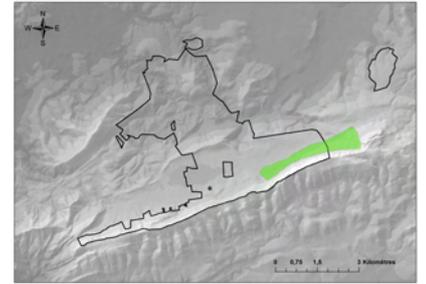
# LA CRETE ROCHEUSE

Au sommet de la crête, le paysage est avant tout minéral.

Les fortes insulations, les vents violents font de ce lieu un endroit aride et hostile. La végétation ne peut y survivre qu'à la faveur d'une fissure ou d'une cuvette. Ici, plus qu'ailleurs, la nature est sauvage et dicte sa loi et le visiteur imprudent peut facilement se perdre.

Comme pour amadouer la montagne, les hommes y ont construit leurs repères : chapelle, croix, cairns.

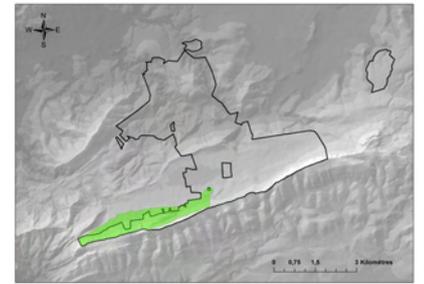
Sur ce promontoire naturel, le regard porte aisément jusqu'à la montagne de la Sainte-Victoire au nord et la Méditerranée au sud.



LE VERSANT BOISE ORIENTAL

A l'est du bois sacré, la forêt se compose essentiellement de chênes pubescents, de tilleuls à larges feuilles et d'érables à feuille d'obier en mélange, avec un sous-étage d'ifs. Ponctuellement, des hêtres peuvent encore être observés en pied de falaise, mais leur présence reste très discrète.

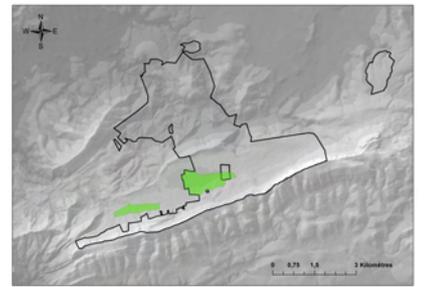
L'une des particularités de ce lieu est la présence, dans cette forêt en mélange, de petites placettes monospécifiques aux ambiances changeantes qui créent la surprise et rythment la balade. C'est le cas des bois d'ifs, sombres et inquiétants aux branches menaçantes, et des tillaies aériennes et lumineuses.



LE VERSANT BOISÉ OCCIDENTAL

A l'ouest du bois sacré, la forêt est composée d'un vieux taillis de chênes pubescents sur étagé de pins sylvestres. Ponctuellement, se rencontrent également des pinèdes, sapinières et cédraies, qui par leur diversité de couleurs et de silhouettes enrichissent et diversifient agréablement le paysage. Les érables sont également présents et apportent par petites touches de couleurs, leur rouge flamboyant en automne.

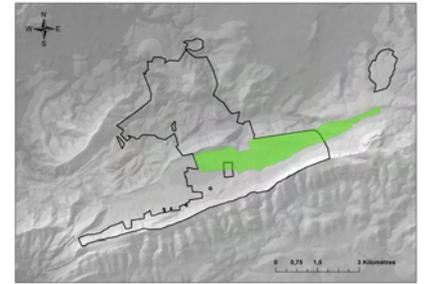
Cette partie de la forêt se démarque par une palette de couleurs et de formes variées qui en font son originalité. Loin d'être vécue comme « sauvage », elle est au contraire ressentie comme modelée par l'homme et présente un visage rassurant.



LA PLAINES AGRICOLE

La plaine agricole s'étire sur le plateau de Plan-d'Aups au pied du massif de la Sainte-Baume. Ce paysage ouvert est marqué par de forts contrastes de couleurs et de textures entre la roche blanchâtre de la falaise âpre et verticale, la forêt vert sombre à la texture moutonneuse et la plaine aux couleurs changeantes. Ces trois entités s'enrichissent et se mettent respectivement en valeur.

Globalement, les éléments verticaux tels que les haies, arbres solitaires, bâtiments apportent du rythme à ce paysage rural assez plat et monotone et constituent des éléments paysagers majeurs donnant toute sa particularité au site.

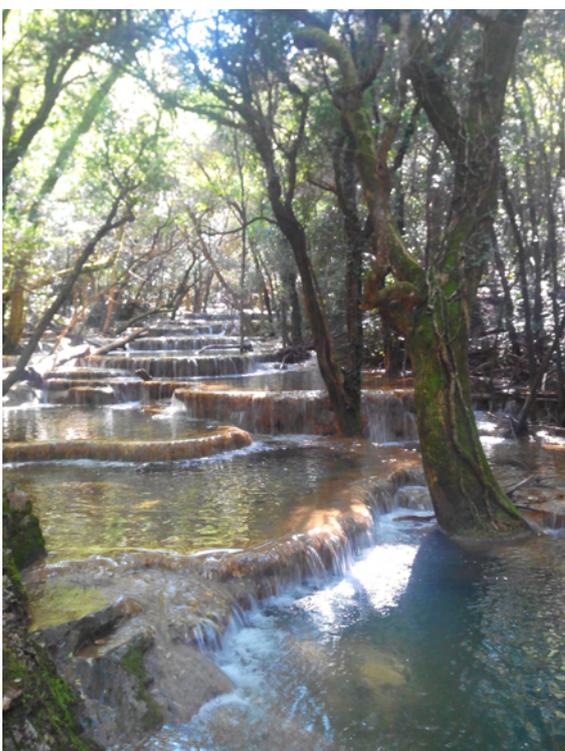
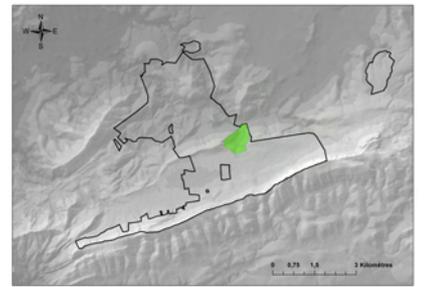


# LE PLATEAU BOISÉ

La roche est un élément fondateur de ce paysage de plateau ; partout, elle affleure sous la forme de dalles calcaires blanches. Une végétation rabougrie peine à y prendre place et se structure en alignement le long des fractures ou en petits bosquets à la faveur d'une fissure plus large. Des pelouses rases complètent ce paysage de lapiaz à l'aspect pelé.

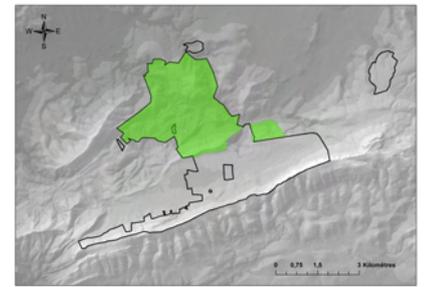
Par endroit, la roche est davantage fracturée et fait naître des micropaysages boisés à l'aspect chaotique. Dans ces espaces, roche et bois sont intimement mêlés et s'imbriquent l'un dans l'autre en un jeu de pierres et de racines.

Quelques éléments bâtis témoignent de la présence de l'homme au fil du temps : le tumulus des Béguines, l'oratoire de Miette, les vestiges de charbonnières.



C'est dans le petit vallon sauvage de Castelette, abrupt et pentu, que naît l'Huveaune à l'endroit d'une résurgence portant le nom de « source de l'Huveaune ».

Le site est particulièrement connu pour les tufs formant de petites vasques de calcaire tout à fait originales, mais également très fragiles.



LES COLLINES BOISEES

Ici, les reliefs, ronds, doux et boisés contrastent fortement avec la rudesse et la verticalité de la barre rocheuse de la Sainte-Baume visible en toile de fond.

L'endroit abrite les ruines de l'ancien domaine agricole de la Taurrelle dont l'esprit perdure encore aujourd'hui grâce au maintien en culture de plusieurs champs.

Le site est accueillant et bucolique ; il s'y dégage une certaine douceur qui invite à la flânerie et à la contemplation.

# 1- LA SAINTE-BAUME, REFUGE DE HÊTRES ET DE SACRÉ

Le massif de la Sainte-Baume se dessine autour d'une imposante barre rocheuse de 12 km, orientée ouest-sud-ouest/est-nord-est et culminant au Signal des Béguines et Jouc de l'Aigle (1148m). Ce massif fait partie d'un ensemble de chaînons calcaires dits « de la Basse Provence ».

Les deux versants de la Sainte-Baume sont très différents : l'adret est en pente relativement douce tandis que l'ubac est davantage abrupt et présente à l'aplomb du Saint-Pilon, une falaise vertigineuse de 300 m de haut. De son sommet, les vues sont spectaculaires et embrassent les Alpes, le Ventoux, la Sainte-Victoire et la Méditerranée.

La forêt domaniale s'étend sur le versant septentrional du chaînon calcaire et se prolonge plus au nord, vers Saint-Zacharie, sous la forme d'une large bande.

Au nord de la barre rocheuse s'étend le plateau de Plan-d'Aups-Sainte-Baume, aux pentes très peu marquées, dont l'altitude varie entre 600 m (La Tourne) et 740 m environ.

Ce plateau est limité en partie septentrionale par les Rocs de la Caïre et le vallon de Castelette. Il s'agit d'un chaînon orienté ouest/est, évasé dans sa partie orientale sous forme d'un cirque ouvert vers le nord.

Enfin, la topographie dessine vers Saint-Zacharie un ensemble de collines et de dépressions.

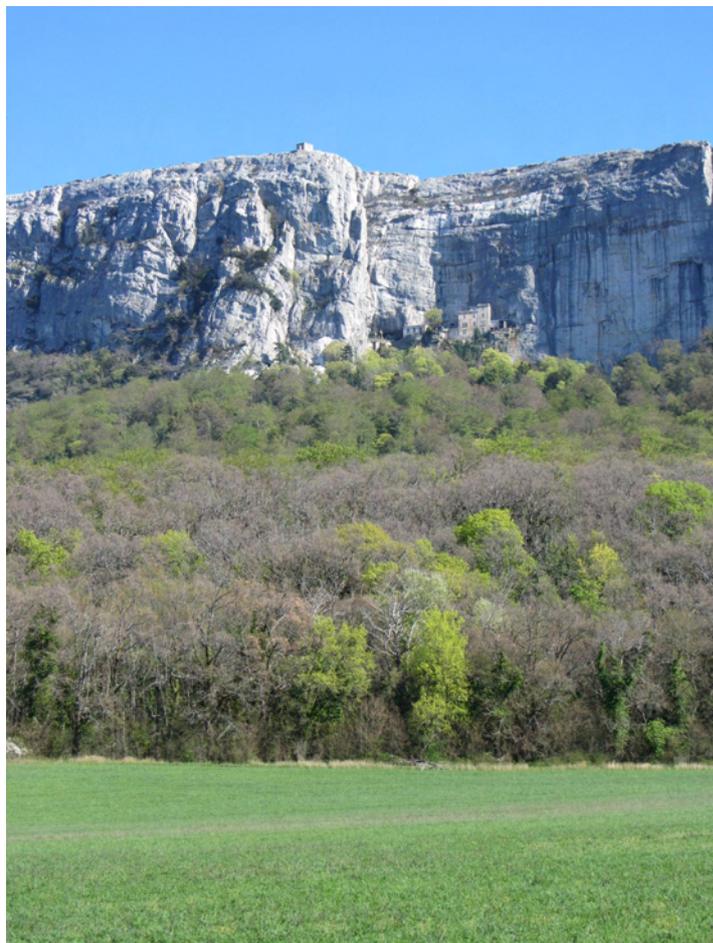
\*\*\*

L'identité de la forêt domaniale de la Sainte-Baume repose sur quatre éléments majeurs :

**La falaise** : C'est un élément « repère », incontournable, qui s'impose en toile de fond du paysage local.

**La forêt** : Lovée au pied de la falaise, cette forêt moussue et humide, à la fois lumineuse et sombre, apparaît tour à tour mystérieuse et inquiétante. Elle est une exception dans le paysage local.

**L'eau** : L'eau est omniprésente dans le massif et participe pleinement à l'ambiance du lieu par le chant de son ruissellement, les végétaux qu'elle favorise (mousses et champignons) ou la soif du visiteur qu'elle étanche.

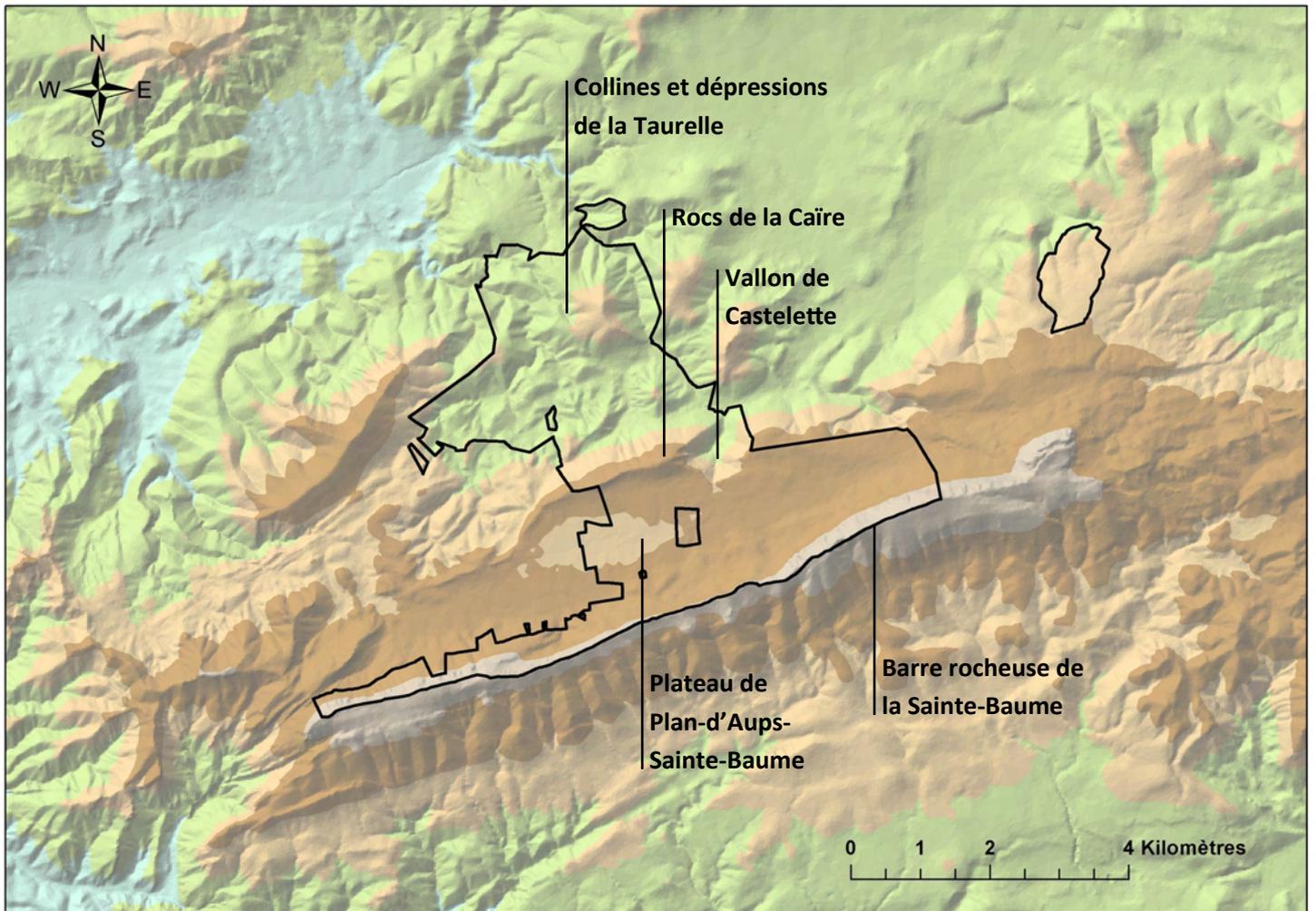


Vue sur la Sainte-Baume depuis le plateau de Plan-d'Aups-Sainte-Baume

**Le sacré** : Tintement des cloches, rencontre avec un frère dominicain, ascension vers la grotte ponctuée d'oratoires, le caractère sacré du massif s'impose comme une évidence.

\*\*\*

**L'inscription de la forêt domaniale de la Sainte-Baume au réseau national de forêt candidate au label Forêt d'Exception® témoigne d'une reconnaissance nationale de ce territoire unique et exceptionnel.**



La barre rocheuse de la Sainte-Baume

## Une originalité géologique

L'originalité de ce massif est d'être formée d'une succession de couches calcaires dont la chronologie est inversée : les couches les plus anciennes se trouvent au-dessus des plus récentes. Cette série renversée s'est mise en place par un jeu de plissements, fractures et chevauchements, ayant entraîné la formation d'écaillés. L'une d'elle, désolidarisée de sa base et basculée vers le Nord, forme la haute chaîne entre le Pic de Bertagne et Saint-Cassien.

## L'eau, infatigable voyageuse, créatrice de paysages...

Le massif de la Sainte-Baume est parcouru par un réseau hydrographique complexe de type karstique composé de ruisseaux superficiels et souterrains, de gouffres, de grottes, de résurgences, ... Parmi les cavités les plus connues, nous citerons : la grotte Sainte-Marie-Madeleine, objet de pèlerinage depuis le Moyen Age, la grotte aux œufs, la grotte de Betton, la grotte de Castelette et la grotte de Moulin.

Les eaux de ruissellement de l'ubac de la Sainte-Baume et du plateau de Plan-d'Aups-Sainte-Baume sont collectées par des ruisselets se dirigeant vers plusieurs pertes dont la plus importante est celle de la Grande Tourne. Il est à noter que par fortes pluies, les eaux n'arrivent plus à s'infiltrer et s'accumulent dans la dépression jusqu'à former un grand lac temporaire inondant les prairies agricoles. Une fois l'épisode pluvieux passé, la Tourne se vidange naturellement. Les eaux infiltrées circulent en souterrain et émergent sous forme de sources en piémont de l'ubac des Rocs de la Caïre et dans le Vallon de Castelette (c'est le cas de l'Huveaune).

L'omniprésence de l'eau dans le massif, notamment au niveau de l'ubac de la Sainte-Baume et du vallon de Castelette, contribue à créer une ambiance humide qui s'exprime au travers des végétaux (mousses, champignons, lierre), du chant d'une source, d'une rivière, ... On notera ainsi la présence de nombreux suintements et de petites sources comme la fontaine de Nans, située sur le chemin des Roys, la fontaine de Saint-Zacharie et la source des Béguines.

Cette eau qui par sa présence ou son absence conditionne l'existence de telle ou telle association végétale, participe pleinement à l'esprit du lieu et lègue au territoire de nombreuses curiosités naturelles : lapiaz, grottes, gouffres, résurgences, tufs, ... Ces derniers sont présents dans le vallon de Castelette, où ils forment de petites cascades naturelles du fait de la précipitation du carbonate de calcium contenu dans les eaux jaillissant de la source de l'Huveaune. Ils dessinent ainsi de délicates petites sculptures naturelles, rares et fragiles.



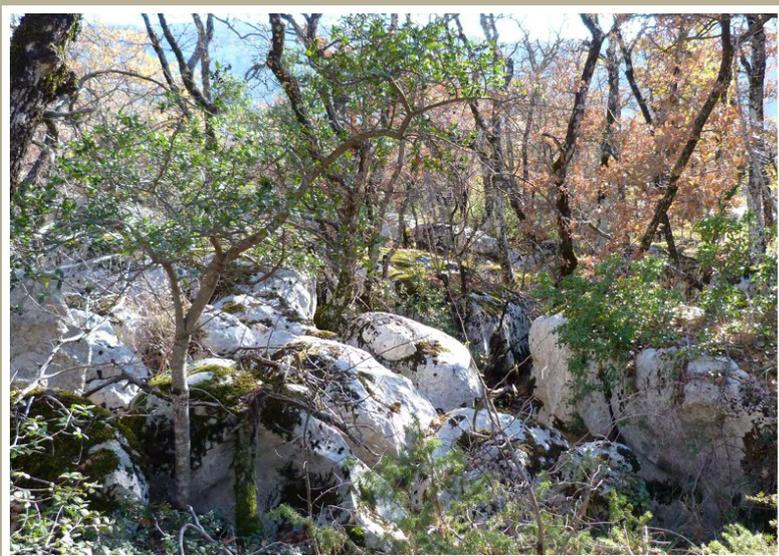
La source de Nans



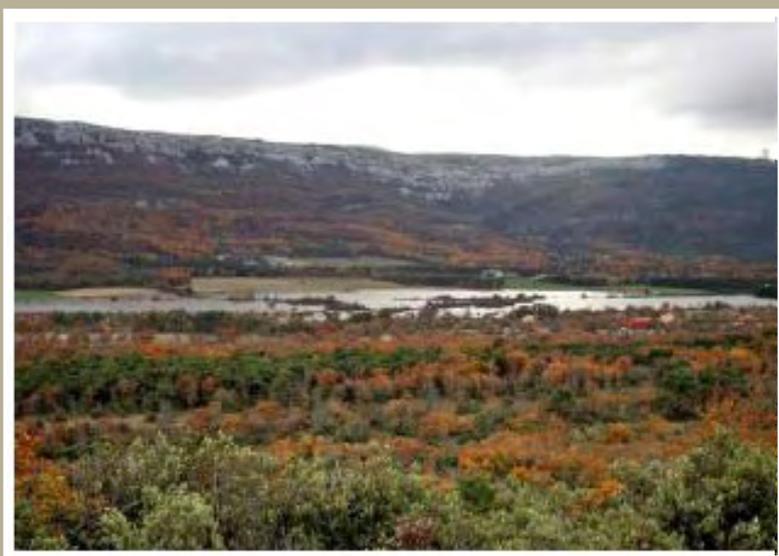
L'Huveaune



Les tufs du vallon de Castelette



Lapiaz  
(plateau de Plan-d'Aups-Sainte-Baume)



La perte de la Grande Tourne lorsque le lac temporaire est formé

## 1-1 A l'origine, un petit bois sacré ...

« Cette forêt est bien petite : elle n'a que 138 hectares. Mais sa renommée est grande » (Bauby, 1930).

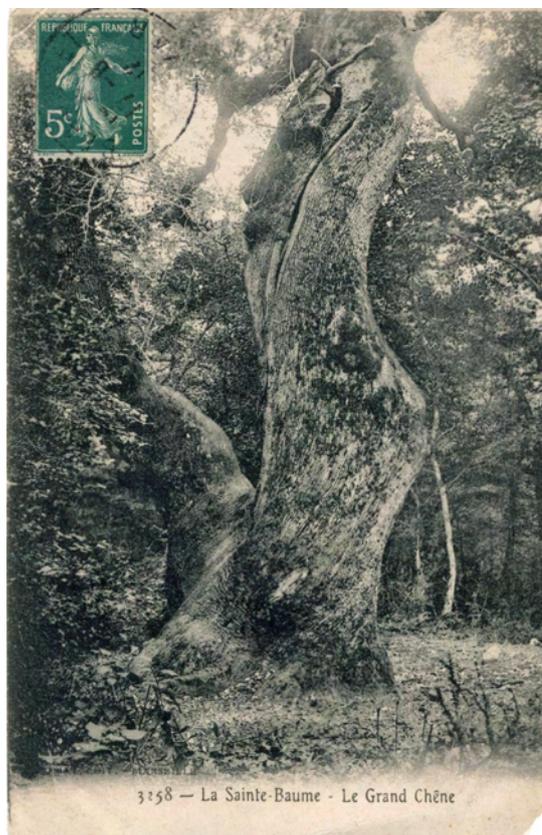
Si aujourd'hui la forêt domaniale s'étend sur plus de 2 076 ha, à l'origine elle ne comptait que 138 ha blottis au pied de la falaise (parcelles forestières 1 à 10 actuelles). Le remarquable accroissement de la forêt n'est intervenu qu'à compter de 1955, suite à une politique très volontariste d'acquisitions de la part de l'Etat ayant pour objectif de protéger ce bois sacré. La surface de la forêt domaniale a ainsi été multipliée par quinze en 40 ans. La forêt d'origine, comme elle est souvent dénommée, constitue encore aujourd'hui l'âme de la forêt, où traditions, légendes et fantasmes se côtoient et se sont transmis au fil des années par la tradition orale, puis les écrits. Aujourd'hui encore se pratiquent en forêt des pèlerinages, rites et rassemblements qui témoignent du caractère sacré de ces lieux.

Dans la suite de ce paragraphe, nous ne parlerons que de l'histoire forestière de ce petit bois sacré. L'histoire forestière des autres parties de la forêt, acquises plus récemment, sera traitée au paragraphe 1-3.

### De l'ancien régime à la Révolution

Bien que toujours plus ou moins protégée par l'Eglise, les Rois de France, l'Etat,..., la forêt de la Sainte-Baume a tout de même été le théâtre d'interventions humaines, certes espacées, mais bien réelles. « En dépit des sévères mesures de protection et de la menace de mesures coercitives draconiennes au besoin, qui les renforçaient, elle n'a jamais échappé intégralement à l'action de l'homme au cours de la période historique » (Dugelay, 1958), en témoigne les nombreux édits ou bulles pontificales promulguées à de nombreuses reprises qui ne furent sans doute pas renouvelés sans raisons. L'ensemble de ces documents tendent à démontrer que la forêt n'a jamais été totalement protégée de la dent des troupeaux ni de coupes abusives. Les conséquences de ces interventions anciennes sur l'évolution des peuplements restent difficiles à évaluer, cependant il semblerait que leur portée ait été limitée (Dugelay, 1958).

Si les exploitations réalisées sous l'Ancien Régime ne

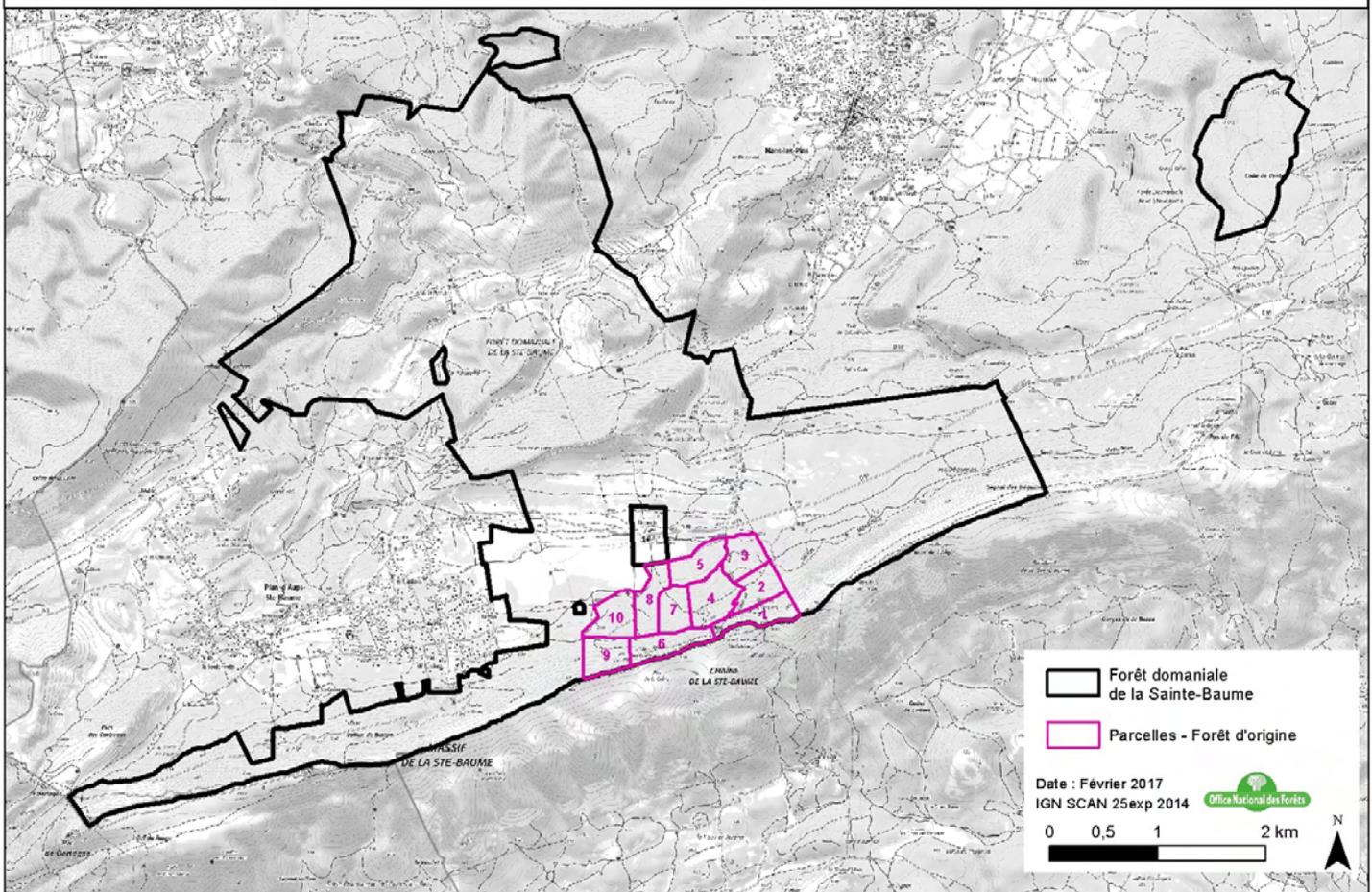


Carte postale ancienne (1903)

produisirent probablement pas de dégâts sérieux dans les peuplements, il n'en fut pas de même pour l'époque révolutionnaire qui s'accompagna d'exploitations désordonnées dans la partie inférieure de la forêt, la plus accessible. « Franchissant sans contrôle les limites sur lesquelles les rigoureuses réglementations antérieures les avaient jusqu'alors contenues, les populations riveraines usèrent du prétexte de la liberté reconquise pour goûter sans mesure à un fruit qui leur était demeuré longtemps défendu » (Dugelay, 1958). La partie inférieure de la forêt conserve encore les séquelles de cette période. En effet, hormis quelques arbres de forte dimension, ayant été épargnés par ces coupes sauvages, l'ensemble du peuplement présente des arbres dont l'origine peut être datée au début du XIXe siècle. Alerté par la population locale, émue de voir de tels abus, les pouvoirs publics y mirent fin et la forêt retrouva sa quiétude.

### De 1838 à 1931

Toutefois, la vigilance et le degré d'acceptabilité des



coupes par la population ne varia pas et lorsqu'en 1838 l'administration des Eaux et Forêts, qui venait de se voir confier la gestion de la forêt, tenta d'y pratiquer des coupes de « desserrement, désignées coupes d'arbres, coupes de futaie, coupes de taillis avec réserves de semis, de baliveaux, de brins de certaines dimensions, avec nettoyage et éclaircies du sous-bois », elle se retrouva confrontée à une opinion publique fortement opposée qui en obtint la suspension par décision ministérielle le 12 mai 1858. Entre 1838 et 1858, 2 600 sujets furent ainsi exploités.

### Le règlement d'exploitation de 1882

Plus tard, de nouvelles extractions très prudentes « strictement limitées à l'enlèvement des vieux arbres entièrement morts et à la suppression dans le perchis des sujets secs ou entièrement dominés » furent tentées, mais rapidement arrêtées au début du XXe siècle pour les mêmes raisons. Seuls 600 arbres furent enlevés durant cette période.

### Le règlement d'exploitation de 1931

Ce n'est que trente ans plus tard, que l'administration forestière put à nouveau pratiquer « des opérations culturales jugées nécessaires à l'équilibre de la forêt » (Dugelay, 1958) en vertu du Règlement d'exploitation du 1er avril 1931, confirmé par le Décret du 14 juin 1934. Il y était précisé que « la forêt sera parcourue à la rotation de dix ans par des coupes de jardinages d'une contenance de 13.20 ha à 14.40 ha qui devront tendre seulement à conserver à la forêt l'intérêt botanique et artistique qui en font la valeur » et que, « les règles de culture appliquées aux coupes effectuées en régie prescrivent l'ouverture de trouées de 15 mètres de diamètres au maximum dans lesquelles les ifs et les morts-bois seront recépés ; ces trouées qui devront occuper 70 ares environ par coupe auront pour origine les vides résultant de l'enlèvement des arbres morts ou dépérissants ; elles seront pratiquées autant que possible loin des chemins et lieux fréquentés ». L'objectif de cette gestion est la conservation des associations des espèces existantes avec la protection particulière du hêtre. La forêt est soumise à un traitement en futaie jardinée. Ainsi, entre 1935 et 1944, les coupes

jardinatoires annuelles sont assises par contenance à la rotation de 10 ans. Ces directives ne semblent pas avoir reçues une application suivie et en 1944, l'aménagement ne fut pas reconduit comme le procès verbal de 1934 en laissant la possibilité.

### **Le procès-verbal d'aménagement de 1957 (1960-1969)**

En 1957, un nouveau procès-verbal d'aménagement est promulgué avec pour objectif principal, la conservation des associations végétales présentes. Le traitement en futaie jardinée est à nouveau choisi. Des coupes annuelles assises par contenance à la rotation de 10 ans portant sur les chablis, arbres morts ou dépérissant sont programmées, ainsi que des régénérations par trouées consécutives aux exploitations. Pour renouveler le hêtre, les forestiers réalisent un travail du sol et des compléments de régénération artificielle. L'intensité de l'exploitation fut faible par rapport au nombre d'arbres et au volume existant (soit 2% environ des arbres de plus de 30 cm de diamètre). Cependant, ce prélèvement affecta 13% des ifs de plus de 30 cm de diamètre. Les forestiers et les botanistes estimaient en effet que l'if devait être combattu pour permettre la régénération du hêtre. Il était également considéré comme une espèce envahissante. Notons également que la récolte des plantes et des insectes était interdite en parcelles 1 et 2 et que ces deux parcelles n'ont fait l'objet d'aucune coupe.

### **L'aménagement de 1973 (1973-1992)**

Par arrêté du 2 avril 1973, un nouvel aménagement forestier est promulgué. La forêt de la Sainte-Baume qui s'est entre temps agrandie (cf. paragraphe 1-3) est affectée à la protection de la flore et de la faune (intérêt esthétique et scientifique) et à la récréation. Elle est divisée en 5 séries. La forêt d'origine relève de la série à objectif scientifique et de protection et est classé réserve biologique dirigée par arrêté ministériel (en date du 2 avril 1973). Le traitement choisi est la futaie jardinée de hêtre, avec coupes de jardinage par contenance à la rotation de 10 ans. L'effort annuel de régénération est fixé à 0.9 ha/an et l'âge d'exploitabilité à 200 ans. Cette augmentation de 0.7 à 0.9 ha/an résulte d'une part des faibles résultats obtenus avec des petites trouées et d'autre part du souhait d'une sylviculture plus intensive. En 21 années, l'effort de régénération de la hêtraie a porté sur environ 12 ha, contre 15 ha théoriquement

prévus. Ce sont 5 164 m<sup>3</sup> qui ont été exploités dans la 1<sup>ère</sup> série, soit 1.87 m<sup>3</sup>/ha/an.

Pendant la période de mise en œuvre de cet aménagement, et face à la difficulté d'obtention de la régénération naturelle du hêtre, de grandes trouées, de plus de 40 ares, ont été réalisées dans la hêtraie.

Ce procédé a permis dans un premier temps, l'explosion du tapis herbacé puis l'obtention d'une régénération naturelle, dense et bienvenante, d'érables à feuille d'obier (parcelle 10) moyennant d'importants travaux d'entretien jusqu'au début des années 2000 (sélection au sécateur en faveur du hêtre).

A *contrario*, des essais de régénération artificielle en hêtre d'origine locale ont été réalisés sans grand succès compte tenu de la très forte concurrence du tapis herbacé.

Le bilan de cet aménagement montre que la régénération de la hêtraie est difficile à obtenir, que ce soit par des méthodes de régénération naturelle ou artificielle, et que la taille des trouées n'est pas le seul facteur limitant. La concurrence avec le tapis herbacé et d'autres essences bienvenantes, comme l'érable à feuille d'obier, doit également être prise en compte et nécessite des travaux de crochetage et de dégagement.

Malgré leurs efforts, les forestiers constatent le vieillissement progressif de la hêtraie induisant une mortalité, sur pied ou par déracinement, qui devient significative.

D'autre part, la gestion, focalisée sur la régénération de la hêtraie, a conduit à des réductions très significatives au sein du sous-bois d'if, cela malgré la rareté et la très grande valeur patrimoniale de cette espèce.

### **L'aménagement de 1994 révisé en 2005 (1994-2018)**

Fort des constats précédemment faits, l'aménagement suivant, révisé en 2005 du fait de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur la forêt domaniale, propose d'intégrer les parcelles 1, 2, 3, 4 et 6 dans une série d'intérêt écologique général qui serait au réseau des réserves biologiques intégrales domaniales, les soustrayant par la même de toutes exploitations sylvicoles. Les enjeux de ce classement sont de mieux connaître la sylvogénèse des peuplements âgés (effet de la mortalité, concurrences spécifiques, alternance d'essences, dynamique spatiale et temporelle, prise en compte de la faune dans le processus de régénération



La forêt d'origine

naturelle, ...) et de préciser les modes de gestion sylvicole les plus appropriés à de tels peuplements. Pour ce faire, il était proposé de mettre en œuvre des placeaux permanents d'observation associant des organismes scientifiques (INRA, universités, ONF). Les parcelles subissant une fréquentation diffuse du public et ayant fait l'objet de coupes récentes (par exemple les parcelles 5, 8 ou 10) seraient intégrées à une série d'intérêt écologique particulier qui serait proposée au réseau des réserves biologiques dirigées domaniales. Sur ces parcelles, un dispositif expérimental de régénération assistée de la hêtraie pourrait être installé (incluant crochetage du sol, élargissement très progressif des trouées naturelles de trop petite taille, ...) et permettrait d'effectuer des comparaisons avec une sylvigénèse naturelle.

## Le ramassage et la récolte d'if et de houx dans la forêt domaniale de la Sainte-Baume : une exception.

En 1990, l'arrêté préfectoral du 20 août a réglementé le ramassage et la récolte de certaines espèces végétales sauvages dans le département du Var. Parmi elles, le houx et le if.

Ainsi le ramassage ou la récolte et la cession à titre gratuit ou onéreux de tout ou partie de l'if est interdit dans l'ensemble du Var. Si le houx peut lui être ramassé, sa cession à titre gratuit ou onéreux de tout ou partie de l'espèce est également interdite.

Cependant une dérogation est accordée spécifiquement en forêt domaniale de la Sainte-Baume par arrêté du 14 mars 1991. Ainsi dans les parcelles forestières 1, 2, 4 à 10 de la forêt domaniale, le ramassage ou la récolte et la cession à titre gratuit ou onéreux du houx et du if sont autorisés.



Houx



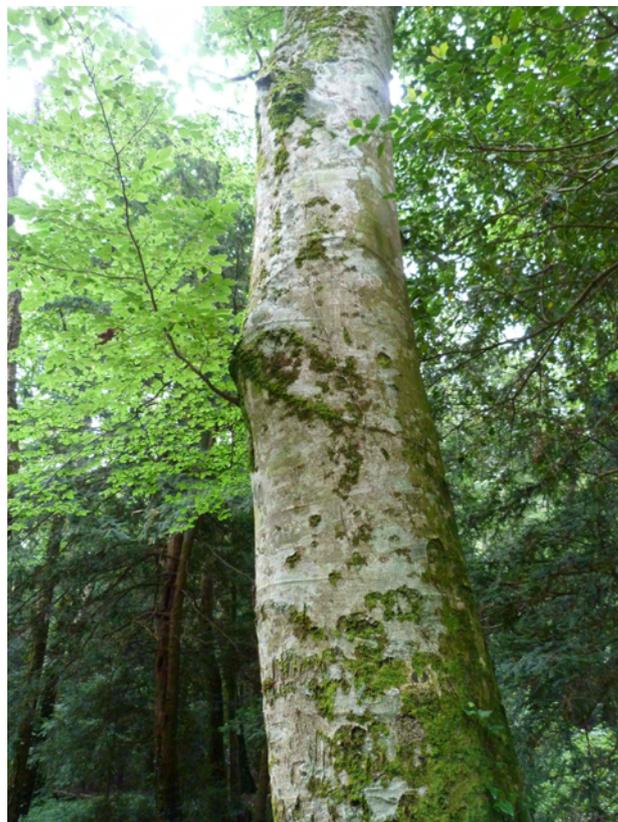
If

## 1-2 Des hêtres, là où ils ne devraient pas être...

Sous une latitude et dans une ambiance générale méditerranéenne, la présence du hêtre dans la Sainte-Baume offre toutes les apparences d'un paradoxe. D'autant plus que cette petite station côtoie une végétation méditerranéenne plus sèche.

Comparée à la hêtraie relique de Valbonne, l'origine de la hêtraie de la Sainte-Baume a peu suscité de controverse, même si certains ont pu s'interroger sur son origine naturelle ou sur son introduction. Il semblerait que les experts aient toujours été assez unanimes sur son indigénat. L'étude pédoanthracologique\* menée récemment par Vincent Robin, maître de conférences à l'Université de Lorraine et spécialiste des changements environnementaux, sur la base des travaux engagés en 2008/2009 par sa collègue de l'IMBE Brigitte Talon, tend à montrer une implantation très ancienne des hêtres. Les premiers résultats de l'analyse montrent en effet que le hêtre, dont plusieurs fragments de charbon ont été datés à 1500 ans et un fragment date même de plus de 8000 ans (!), était présent sur le site de la Sainte-Baume plusieurs siècles/millénaires avant l'installation d'un monastère au XIIe siècle. L'étude a également dévoilé la présence fossile de chêne à feuillage caduc (probablement le chêne pubescent), en versant sud de la forêt de la Sainte-Baume, actuellement constitué uniquement de garrigue.

Ainsi, même si sa présence, à si peu de distance de la Méditerranée peut surprendre, les particularités locales suffisent à expliquer la présence d'un lambeau de végétation préalpine au cœur de la Provence. En effet, la configuration originale du massif de la Sainte-Baume offre un ubac abrupt avec une falaise qui prend de l'ampleur d'ouest en est. Exposée au nord, cette falaise a permis le maintien en contrebas d'une végétation exceptionnelle à cette altitude en contexte méditerranéen. Elle constitue en effet un obstacle naturel aux influences thermiques de la mer Méditerranée, auquel s'ajoute l'ombre importante générée en automne et en hiver par le rempart rocheux. Le tout génère un climat continental localisé favorable à une végétation normalement plus septentrionale (hêtraie, bois d'ifs, ...). Cette géomorphologie facilite la condensation atmosphérique et tempère « les effets nocifs d'une excessive luminosité » comme le notait A. Dugelay en 1958. Les précipitations atmosphériques sont



de l'ordre de 800 à 1100 mm par an (en fonction de l'altitude et du gradient ouest-est), soit environ deux fois plus que les précipitations constatées à la ville de Marseille, distante de 30 km.

### Etat sanitaire des peuplements :

S'il n'y a pas dans la forêt domaniale de problème sanitaire majeur, l'âge globalement élevé de la hêtraie se fait sentir et une déperdition importante des hêtres est constatée, sans doute accentuée par les sécheresses de ces dernières années et par les difficultés du hêtre à se régénérer. Les vents violents qui peuvent parfois souffler sur le massif sont également à l'origine du déracinement de nombreux sujets. Le forestier est aujourd'hui confronté au renouvellement de ces peuplements historiques et originaux dans le contexte délicat du changement climatique.

*\*la pédoanthracologie est une discipline qui reconstitue l'histoire de la végétation passée par l'identification et la datation de charbons de bois issus d'incendies de la végétation et conservés dans les sols, à l'aide du carbone 14. Dans la forêt domaniale de la Sainte-Baume, dix profils de sol ont ainsi été creusés sur un m<sup>3</sup> à la main et rebouchés en fin d'étude en 2014.*

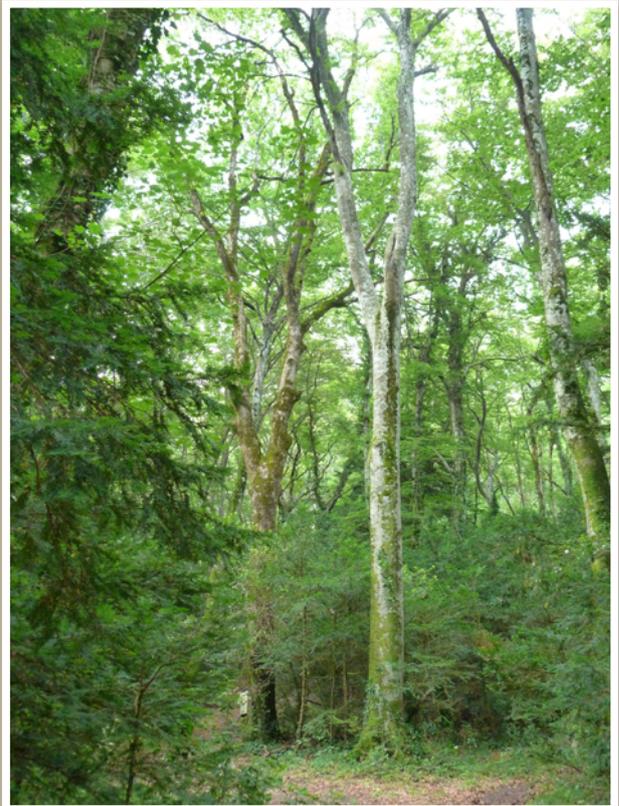
## Le hêtre face aux changements climatiques

Si le changement climatique présente certains effets bénéfiques pour la forêt comme l'allongement de la période de végétation, la plupart sont néfastes : attaques parasitaires, risques d'incendies et de tempêtes toujours plus nombreux, manque d'eau.

Avec les hausses de températures, d'ici à 2100, le chêne vert, essence méditerranéenne, devrait connaître une grande expansion et pourrait même remonter jusqu'à la Loire. A l'opposé, le hêtre, actuellement présent sur presque tout le territoire, pourrait fortement régresser en raison de sa sensibilité au manque d'eau. Plus généralement, il serait constaté la progression des groupes méditerranéens et du sud-ouest, accompagnée d'une régression des groupes montagnards.

Face aux enjeux du réchauffement climatique, l'ONF poursuit en 2015 son action en faveur de l'adaptation des forêts à travers notamment le projet Giono. L'objectif est de miser sur la diversité génétique des arbres en accélérant la migration naturelle par la plantation pour une même essence de nouvelles provenances adaptées à des conditions plus chaudes et plus sèches.

En 2015, plus de 7000 hêtres issus de graines récoltées sur les unités conservatoires de Chizé (Deux-Sèvres), les Colettes (Allier) et la Sainte-Baume (Var) ont été plantés en forêt de Verdun (Meuse). L'objectif est de comparer la survie et la croissance de ces arbres, sur le long terme, à celles des essences locales. Plusieurs années seront nécessaires pour échantillonner le maximum de diversité génétique contenue dans ces populations "marginales". A terme, les résultats permettront de donner des conseils pour la "migration assistée" de peuplements méridionaux.



### **L'âge des arbres**

*En 1992, l'étude de la richesse biologique et des dynamiques forestières de la forêt domaniale de la Sainte-Baume de Nicloux, a montré la présence de hêtres de 300 ans et de 100 cm de diamètre.*

*L'aménagement forestier de 2008 indique que la majeure partie des hêtres adultes, de plus de 50 cm de diamètre, dépasse 200 ans d'âge.*

*Quant à la chênaie pubescente sur souche, son âge est aussi estimé à environ 200 ans.*

## 1-3 La forêt domaniale s'agrandit ...

La surface actuelle de la forêt domaniale résulte d'une politique très active d'acquisition menée par les Eaux et Forêts entre 1955 et 1967, autour de la forêt d'origine située à l'aplomb de la grotte (138 ha). Bien au-delà de la simple acquisition de terrains, les forestiers souhaitaient protéger l'espace domanial en intervenant sur les bois avoisinants (Chalvet, 2013). Les 138 ha de la forêt domaniale ne leur semblaient pas suffisants pour résister aux dégradations occasionnées par les propriétés voisines (incendies, coupes désordonnées, pâturage).

En 1955, l'administration des Eaux et Forêts a pu procéder à l'acquisition, du domaines des Béguines (380 ha). De 1957 à 1958 est acquis le secteur de l'Hubac, puis, en 1970, celui de l'Hostellerie, en 1971, celui de La Taurelle, en 1973, celui du Monde de Jadis et enfin, en 1987, le secteur de Rougiers, non contigu.

L'ordre d'achat des différentes parcelles montrent bien que les acquisitions des terrains ont été guidées par une volonté de protéger le bois sacré. En 1944, le directeur général des Eaux et Forêts, Charles Colomb souhaitait classer ces bois mitoyens comme forêt de protection, voire si possible, racheter les terrains (Framespa, 2013). A. Dugelay, conservateur à Nice, réclamait lui aussi « une interdiction formelle et absolue d'exploiter dont il est nécessaire que bénéficie l'ensemble du massif de la Sainte-Baume » (archive départementale citée dans Framespa, 2013).

### **La forêt des Béguines :**

Malgré les réticences locales de certains propriétaires souhaitant conserver « l'entière propriété » d'un « lieu plaisant », d'un « petit bois plein d'ombre et de fraîcheur », l'administration des Eaux et Forêts procéda à l'acquisition du domaine des Béguines en 1955.

Auparavant, cette forêt était traitée en taillis. Les neuf dixième du taillis avaient d'ailleurs été exploités entre 1937 et 1942, année de la dernière coupe, les anciens propriétaires ayant vraisemblablement voulu tirer un maximum de profit des parcelles avant la vente.

Dès son acquisition par l'Etat, le forêt fut traitée en conversion en futaie sur souches, par vieillissement du taillis, les vides et clairières étant reboisés en résineux.

A partir de 1973, l'aménagement affecte un objectif de protection à la forêt. Elle est placée hors cadre pour 20 ans. Dans cette série, le gestionnaire peut cependant procéder à l'extraction de pins sylvestres et à des éclaircies dans le taillis de chênes pubescents afin de réaliser la conversion en futaie sur souches. Ces traitements ont été appliqués en partie basse, dans les parcelles 12 à 14.

L'aménagement suivant (2005-2018) note que ce traitement en conversion de futaie n'est pas adapté au stations les plus sèches, en référence au guide de sylviculture du chêne pubescent pour la région PACA (ONF, 1996).

### **La forêt de l'Hubac :**

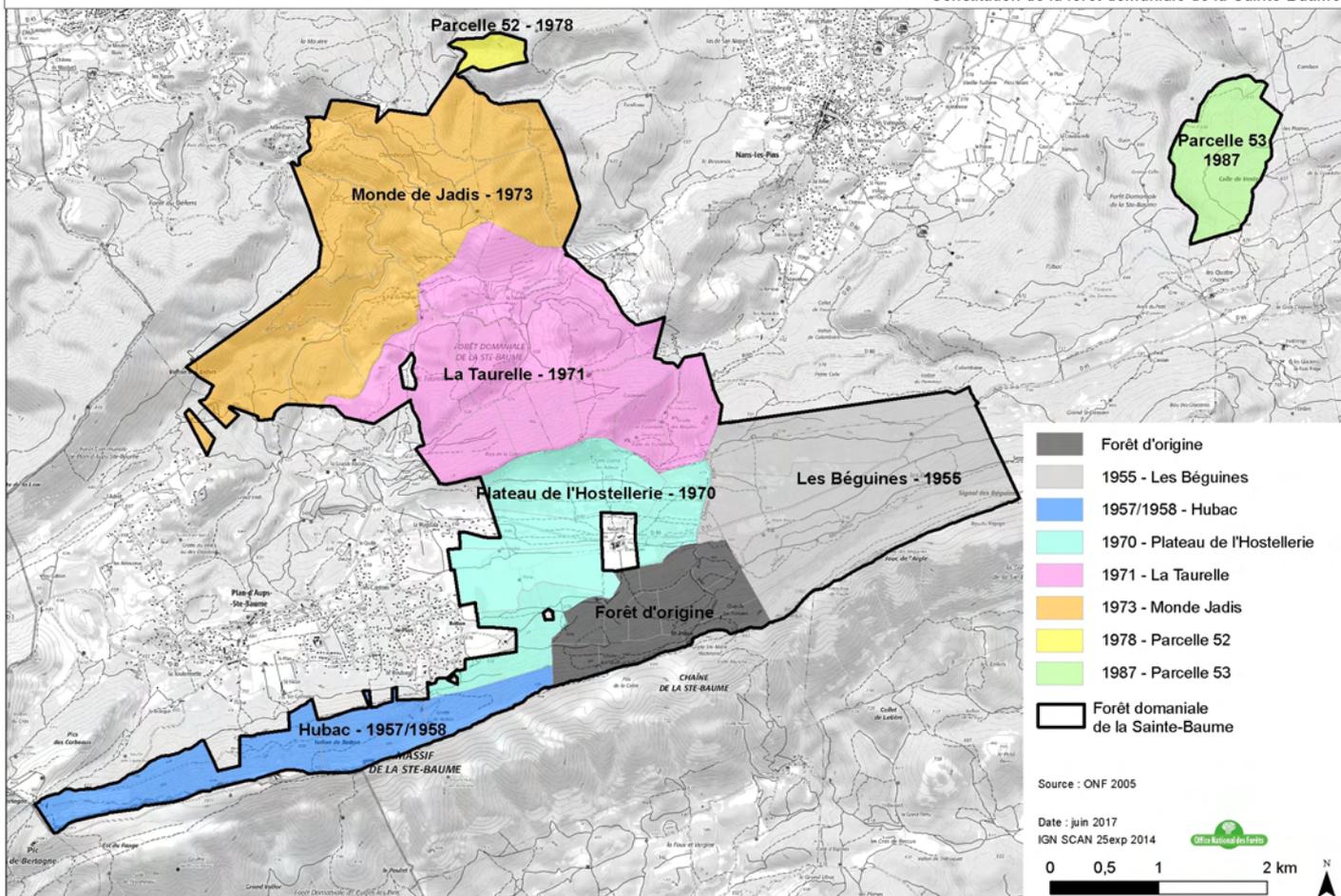
La partie sud (130 ha) de la forêt de l'Hubac, acquise en 1957, relevait auparavant de la forêt communale de Plan-d'Aups-Sainte-Baume dont l'aménagement prévoyait un traitement en futaie par jardinage à la révolution de 60 ans. La partie nord (42 ha), acquise en 1958, provient de forêts de particuliers surexploitées, traitées en taillis ou en futaies.

Dès son acquisition, ce massif a fait l'objet de reboisements en résineux divers ayant nécessité des coupes progressives de nettoyage.

A partir de 1973, l'aménagement affecte un objectif de protection à la forêt. Elle est placée hors cadre pour 20 ans. Le gestionnaire peut cependant procéder à l'extraction des pins sylvestres mûrs et au dégagement des plantations résineuses et des semis naturels de cèdres. Seuls 1 416 m<sup>3</sup> seront prélevés dans ce cadre, en 1981 et en 1992, probablement en raison du caractère impénétrable du sous-étage dense de houx.

### **La forêt de l'Hostellerie :**

Avant son acquisition par l'Etat, cette forêt a fait l'objet de coupes de taillis de 1939 à 1943, année des dernières coupes. A partir de 1973, l'aménagement affecte un objectif de récréation à la forêt. Elle est placée hors cadre pour 20 ans et n'a fait l'objet que d'une coupe ponctuelle de pins sylvestres en parcelle 28.



### La forêt de la Taurrelle :

La forêt était antérieurement traitée en taillis de chênes surétagés de pins d'Alep et de pins sylvestres. Ainsi, de 1880 à 1940, un bucheron permanent y exploitait le taillis pour la production de charbon de bois. De 1945 à 1960, la production a concerné aussi bien les pins que les chênes. De 1964 à 1970, les exploitations diminuent et seules quelques petites coupes à destination du gardien sont réalisées.

A partir de 1973, l'aménagement affecte un objectif de récréation à la forêt. Elle est placée hors cadre pour 20 ans, avec cependant la possibilité d'entreprendre la conversion de l'ubac des Rocs de la Caïre et du versant exposé à l'est du vallon de Castelette, ainsi que d'implanter un dispositif de dissémination du cèdre (10% de la surface de la série) et de planter des noyers et du cèdres sur 4.5 ha. Suite à l'incendie d'août 1989, les rares dispositifs de dissémination des cèdres ont été incendiés. De même, au regard de conditions

stationnelles difficiles, la conversion en futaie sur souches envisagées n'a pas été réalisée.

### La Monde de Jadis :

Acquise en 1973, cette petite forêt a du être exploitée en taillis simple jusqu'à la deuxième guerre mondiale, les coupes de résineux ayant pour leur part permis de maintenir des porte-graines bien répartis.

## Bilan des coupes forestières réalisées à l'échelle de la forêt domaniale de 1994 à 2017 (aménagement en vigueur)

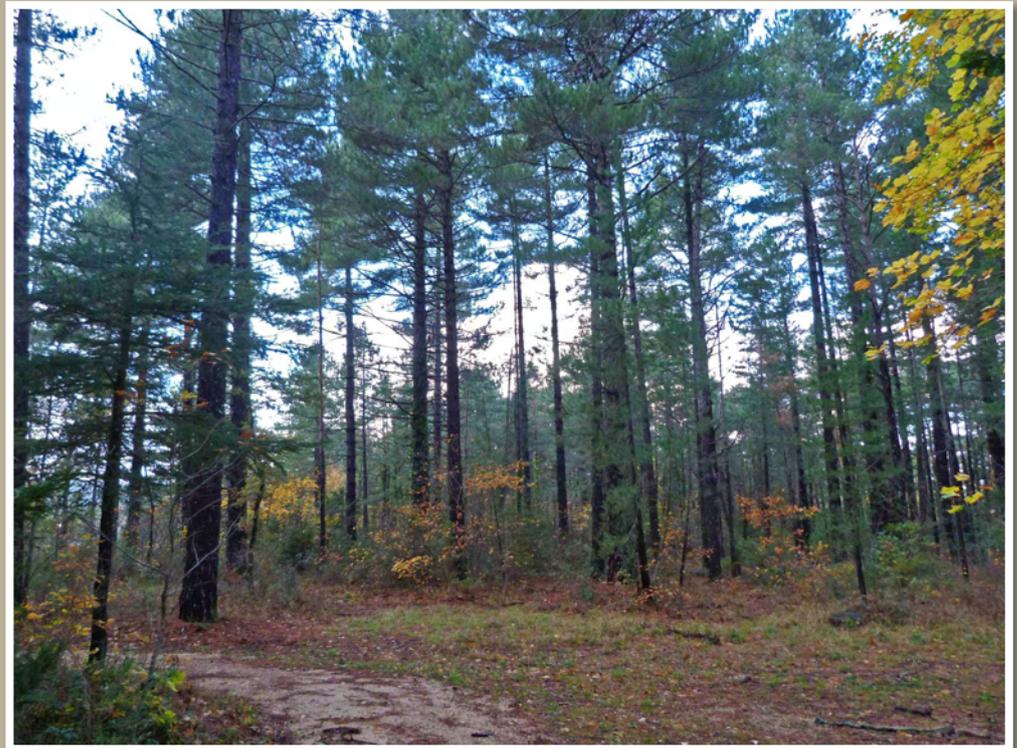
Courant 2016, une analyse des coupes réalisées dans le cadre de l'aménagement forestier a permis de dresser un premier bilan entre le prévisionnel et l'effectif.

Ce bilan montre que 1) la sécheresse de 2003 a conduit à l'annulation de plusieurs coupes ; 2) les coupes dans les résineux ont été plus nombreuses que prévues, en raison d'une chute de neige lourde fin février 2011 ayant occasionné de nombreux dégâts dans ces peuplements auxquels ont succédé d'importantes attaques de scolytes affaiblissant de nombreux arbres qui n'ont pu ensuite supporter la sécheresse de 2003 ; 3) d'une façon générale, les coupes sur feuillus ont été moins nombreuses qu'envisagées de par la volonté de préserver des chênaies matures et des dépérissements. De plus, certaines coupes ont été jugées non commercialisables.

En termes de localisation géographique des coupes, la carte ci-contre montre que les coupes sont inégalement réparties. Les parcelles ayant fait l'objet de coupes depuis 1994 représentent environ 50% de la forêt domaniale.

### Certification PEFC

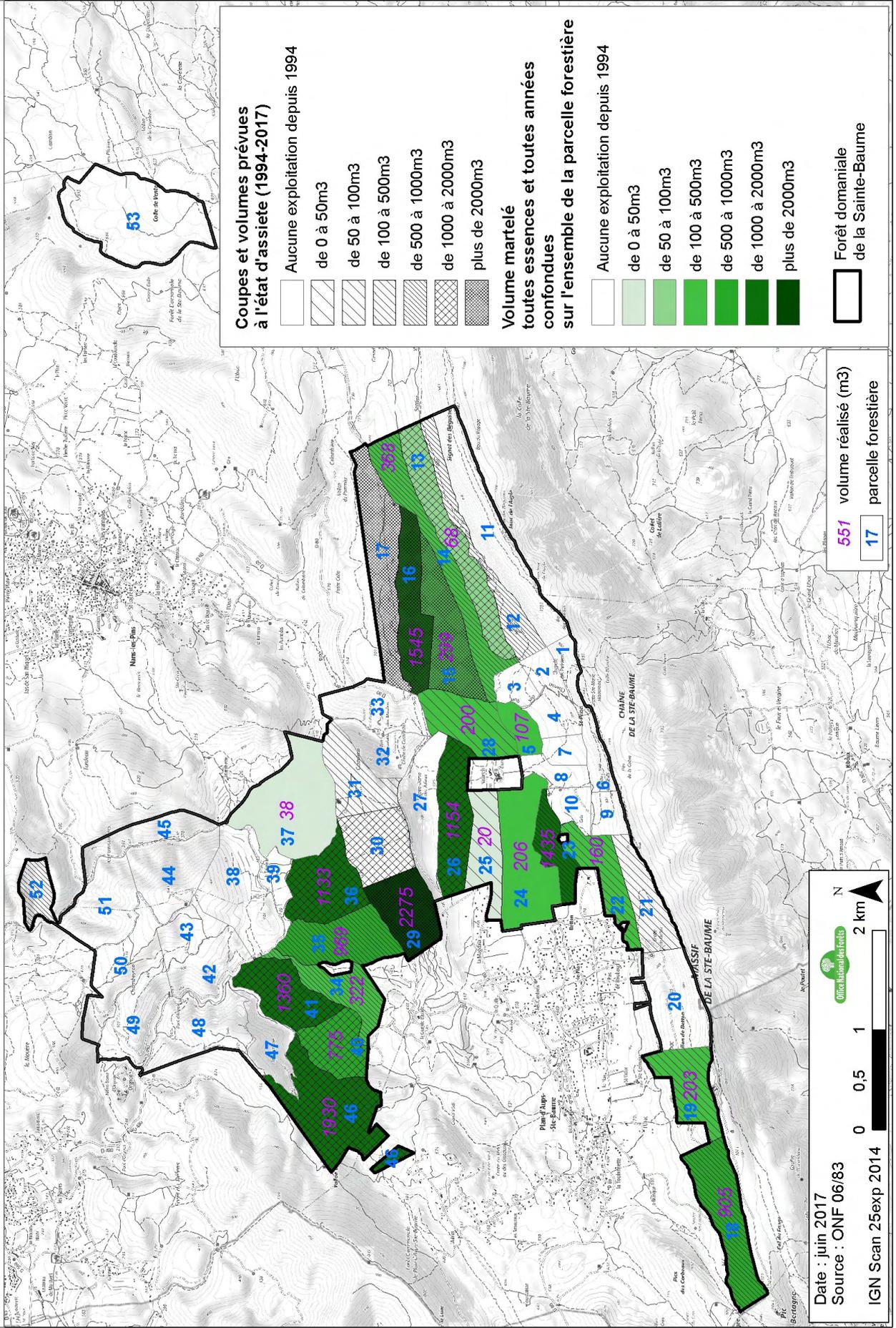
Depuis le 6 octobre 2003, la gestion de la forêt domaniale est Gestion forestière durable certifiée PEFC sous le n° 10-21-19/1/.



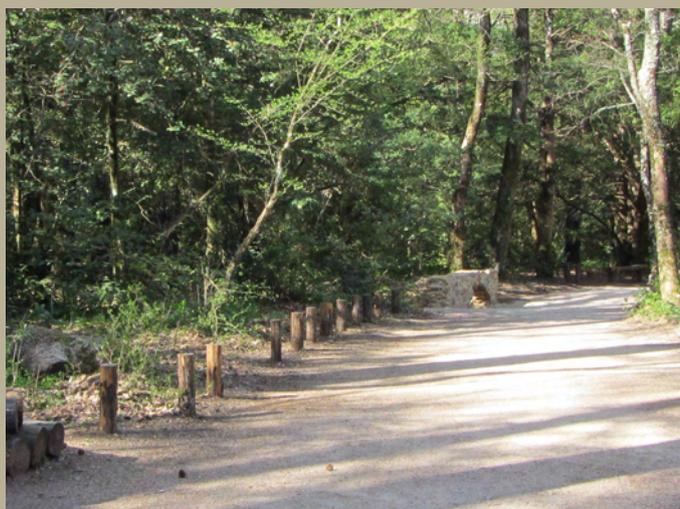
Peuplement de pins laricio de Corse

Forêt domaniale de la Sainte-Baume : Forêt candidate au Label Forêt d'Exception®

Exploitations forestières réalisées (1994-2017)



## Que deviennent les bois de la Sainte-Baume?



Aménagements (bancs et plots) réalisés en pins laricio de Corse de la Sainte-Baume

### Des aménagements pour le public en pins de la Sainte-Baume

Les plots en bois utilisés dans le cadre du réaménagement des abords de l'allée royale et de la réhabilitation du parking des Trois Chênes sont en pins laricio de Corse de la Sainte-Baume. La réalisation des aménagements a été couplée à une éclaircie dans ces peuplements.

### L'if de la Sainte-Baume, un « if de montagne à extraordinaire veinage »

(citation A. Lunetta, tourneur)

Le bois d'if de la Sainte-Baume est particulièrement apprécié par les sculpteurs, tourneurs et musiciens.

Ainsi, Charles Dutelle restaure meubles et objets d'art au moyen des essences nobles de la Sainte-Baume, dont l'if. Le tourneur Jean-François Cotté a quant à lui réalisé une cornemuse écossaise dotée de bourdons ciselés dans l'if de la Sainte-Baume

Cette essence est également très appréciée en lutherie.

(source : *La forêt sacrée de la Sainte-Baume, 2016*)

### Autres produits

La récolte de feuillage, l'activité agricole de l'hostellerie, la chasse sont autant de menus produits provenant de la forêt domaniale.

## Paroles d'acteurs

*Alexandre GIRARDOT, technicien forestier, aménagiste à l'ONF*

*« Les débouchés de bois concernent essentiellement le bois énergie et l'industrie.*

*Actuellement les résineux partent à la papeterie de Tarascon ou à l'usine de cogénération INOVA à Brignoles.*

*Les plantations de pins noirs (vers la Taurelle) peuvent donner des poteaux.*

*Les chênes sont eux vendus en bois de chauffage.*

*De manière ponctuelle, les houx et les ifs peuvent être utilisés en tournage, tout comme les bois précieux en ébénisterie. »*

# 1-4 Une forêt à haute valeur scientifique

## 1-4-1 Un patrimoine naturel reconnu

La forêt domaniale de la Sainte-Baume est connue et reconnue comme un haut lieu de la diversité et de l'originalité écologique. L'exceptionnalité du patrimoine naturel, et notamment forestier, a été relevé dès les années 1950 dans les travaux de Molinier R. & R. Le caractère exceptionnel du site tient notamment à la présence d'une hêtraie mature, en situation de marginalité chorologique, préservée depuis des siècles.

Plus récemment, la forêt domaniale de la Sainte-Baume a été largement prospectée et documentée lors de la cartographie d'habitats du site Natura 2000, pour le projet d'extension de la réserve biologique ou au travers d'expertises écologiques, nombreuses et variées.

### Les habitats rocheux

Les falaises calcaires, éléments repères du paysage, abritent des communautés végétales spécifiques, dont la composition varie en fonction de l'exposition et de la fraîcheur du milieu. Les falaises sont le refuge de plantes protégées installées dans les fissures de la roche (dauphinelle fendue, ...), mais également d'une faune spécifique d'oiseaux (monticole de roche, martinet à ventre blanc, grand corbeau, ...) et de chiroptères (tel que le molosse de Cestoni, espèce rare, fréquentant les hautes falaises, les fissures des parois et les crêtes rocheuses). Sur les vires rocheuses se trouvent en particulier des petites pelouses écorchées à seslerie bleutée (habitat 6110) souvent riches en espèces préalpines. Ces pelouses abritent une entomofaune patrimoniale, tel que le rare papillon semi-apollon et sa plante hôte corydale, ainsi que des reptiles (lézard vert) et des oiseaux spécialisés des milieux ouverts. Parmi les autres habitats rocheux se distinguent également des pavements calcaires (habitat 8240\*), lapiaz plus ou moins fissurés ou la végétation et la faune trouvent refuge au sein des fentes de fracturation, mais aussi des grottes (habitat 8310), notamment intéressantes par la présence de chiroptères (tous protégés) à forte valeur patrimoniale.

### Les habitats forestiers

Les habitats forestiers, et en premier lieu la magnifique hêtraie méridionale, relictuelle et pluricentenaire, située en ubac de la barre rocheuse couvre une large surface de la forêt domaniale. Le houx et l'if, très présents dans son sous-bois, composent parfois des peuplements monospécifiques. Des tillaies-ébraiaies, forêts fraîches et humides sur éboulis, sont également présentes en pied de la falaise. Le long des cours d'eau, des ripisylves composées de frênes, de saules et de peupliers abritent souvent des arbres matures favorables à la faune saproxylique. Ce sont dans ces habitats forestiers frais que viennent se cacher des plantes remarquables telles que la néottie nid d'oiseau, petite orchidée des forêts montagnardes préalpines sans chlorophylle, ou le lys martagon, jolie plante des forêts montagnardes.

Eu égard à l'âge de la forêt, l'abondant bois mort constitue un refuge pour certaines espèces remarquables et protégées telles que les rares taupin violacé et l'osmoderne, mais également le grand capricorne, la rosalie des Alpes et le lucane cerf-volant, coléoptères saproxyliques. Les arbres creux de la hêtraie relictuelle sont également nécessaires à l'alimentation et/ou à la nidification d'oiseaux tels que le pic noir, espèce phare de la vieille hêtraie, et les rapaces nocturnes et autres passereaux. Ces arbres sont aussi le gîte de certaines espèces arboricoles de chauve-souris, tel que le murin de Beschtein.

### Les milieux humides

Le vallon de Castelette abrite de remarquables et fragiles habitats de tufs, mais aussi des sources calcaires et des cours d'eau froids, clairs et non pollués. Ces habitats de milieux humides peuvent abriter des espèces patrimoniales et protégées, comme l'écrevisse à pattes blanches.

L'eau est également à l'origine des pelouses humides présentes à la Tourne sur le plateau de l'hostellerie. Ces prairies inondables alimentées par de petits ruisseaux enherbés constituent un site favorable à la présence d'amphibiens tels que le péloodyte ponctué et le crapaud accoucheur.

### **Les milieux ouverts ou semi-ouverts**

Les milieux ouverts ou semi-ouverts portent aussi une part importante de la patrimonialité du site. Ainsi la crête ventée de la Sainte-Baume abrite La lande "hérissron" à genet de Lobel (habitat 4090). Cette formation végétale modelée par les conditions extrêmes de la crête survit en adoptant des formes en coussinet, épineux (d'où le nom de « lande-hérissron »). C'est le genet de Lobel qui est l'espèce déterminante, mais cet habitat abrite de nombreuses autres espèces végétales patrimoniales. Les oiseaux fréquentant ces milieux sont caractéristiques des milieux rocheux tels que le bruant fou, le traquet motteux, le pipit rousseline, ...

Sur le plateau, se rencontrent les pelouses à brome (Mesobromion et du Xerobromion erecti - habitat 6210), habitats riches en espèces végétales protégées, ainsi que des milieux agricoles et friches. Ces derniers, présentant des parcelles cultivées cloisonnées par des haies lâches, sont des habitats d'espèces précieux où papillons, petits mammifères, oiseaux et chiroptères trouvent leur nourriture, abris et lieu de chasse. Le plateau agricole permet également la reproduction du Rollier d'Europe, des fauvettes ou de la Linotte mélodieuse et ... la chasse de rapaces.



Lys martagon

## Inventaires et protections

### **Le régime forestier : premier statut de protection de la forêt**

Le régime forestier, dont la construction est pluriséculaire (ordonnance de Brunoy en 1346) et qui a été traduit réglementairement depuis 1827 dans les versions successives du Code forestier, est un double régime à la fois de protection, en garantissant la pérennité de l'état boisé, et de mise en valeur à travers une gestion durable et multifonctionnelle. La forêt domaniale est préservée par celui-ci depuis 1838, date à laquelle la forêt d'origine fut nationalisée et confiée à la gestion de l'Administration des Eaux et Forêts puis, à partir de 1966, à celle de l'Office national des forêts.

### **Site inscrit pour le paysage**

En 1945, sont inscrits sur l'inventaire des sites légendaires et pittoresques du Var, la forêt, la falaise et les crêtes de la Sainte-Baume (commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume et de Riboux). Ce statut de protection concerne la partie nord-est du massif, et sera complété en 1971 par son équivalent sur la partie ouest et sud-ouest.

### **La réserve biologique**

En 1973, afin de pérenniser la préservation de la hêtraie et d'en étudier les dynamiques naturelles, est créée la réserve biologique sur les parcelles forestières de 1 à 10 (forêt domaniale d'origine). L'objectif est la conservation des milieux et des espèces remarquables, ainsi que l'étude des processus évolutifs naturels. La réserve ne fait pas l'objet d'intervention sylvicole. Les arbres morts sont conservés sur pied (sauf s'ils représentent un danger pour le public), favorisant ainsi les espèces saprophytes et créant des habitats pour l'avifaune et l'entomofaune. Afin de préserver la quiétude des lieux, certains cheminements secondaires sont fermés. Actuellement un projet d'extension est à l'étude.

### **Les inventaires ZNIEFF**

Dans les années 1980, l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) est créé avec pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Le territoire est concerné par deux ZNIEFF terrestre de type 2 intitulées « Chaîne de la

Sainte-Baume » (N° 83-208-100) et « L'Huveaune et ses affluents » (N° 83-207-100) et une ZNIEFF terrestre de type 1 nommée « Crêtes et ubacs de la Sainte-Baume » (N° 83-208-14).

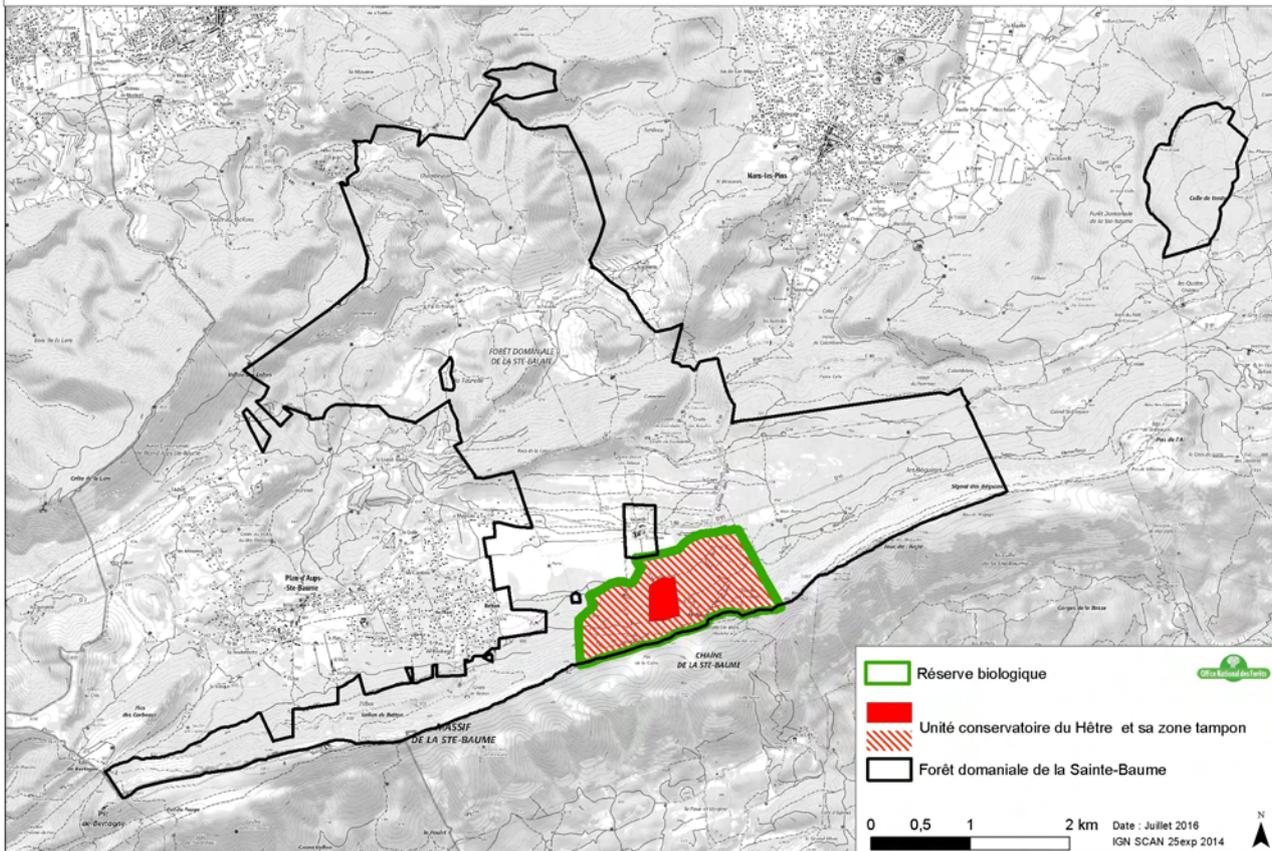
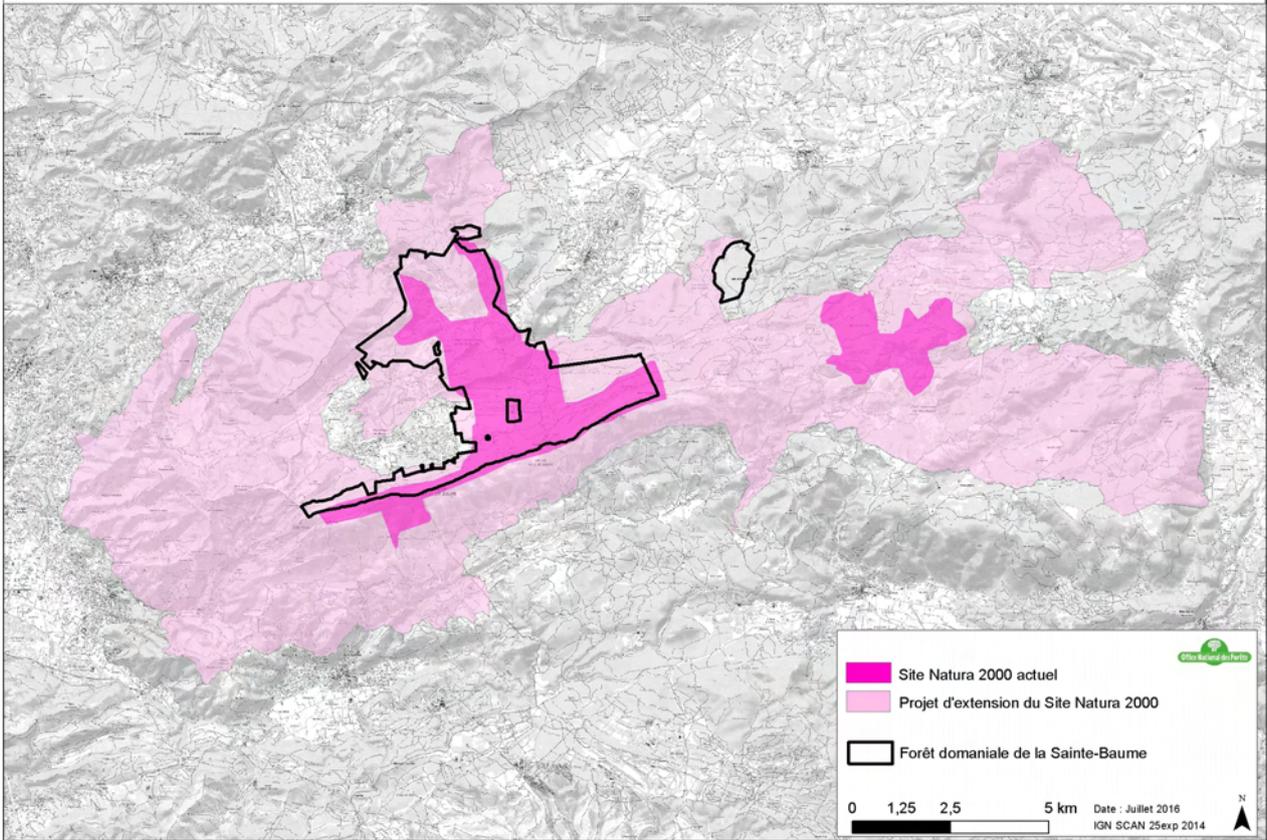
### **Natura 2000**

L'évolution du concept de protection stricte à celui de gestion aboutit à la naissance du réseau Natura 2000. Le site Natura 2000 FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume », réparti sur cinq communes du Var et des Bouches-du-Rhône, est l'un des premiers sites de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à avoir été proposé pour l'inscription au réseau Natura 2000 en 1998. Ce site de 2 164 ha comprend la majeure partie de la forêt domaniale de la Sainte-Baume. Dix-huit habitats d'intérêt communautaire, dont l'habitat de hêtraie mais aussi les importantes formations de forêts à houx, de bois d'If, et 21 espèces dont la sabline de Provence des éboulis provençaux, citées à l'annexe 2 de la directive « Habitats » ont été recensés au sein du site Natura 2000. Le document d'objectif, adopté en 2003 (zone spéciale de conservation depuis le 26 juin 2014.), est le principal document de gestion de la biodiversité du site. Il a permis la mise en œuvre de suivis naturalistes, mais aussi d'actions de gestion via les contrats Natura 2000 (sauvegarde de milieux ouverts, implantation de bandes enherbées aux abords des champs, réouverture de milieux, opérations de sensibilisation et d'information).

Actuellement l'extension du site Natura 2000 est en cours. Ce nouveau périmètre de plus de 17 000 ha d'un seul tenant et dont la partie occidentale est aussi proposé au titre de la directive « Oiseaux », principalement pour la préservation de deux couples d'Aigles de Bonelli, est aujourd'hui en cours de désignation réglementaire. Il devra faire l'objet d'un nouveau Document d'objectifs. Actuellement l'animation du site Natura 2000 est portée par le Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

### **L'espace boisé classé (EBC)**

Enfin, la forêt est également protégée au titre du code de l'urbanisme : le statut d'Espace boisé classé concerne en effet une grande partie de la forêt domaniale (hors espaces agricoles). Aucun défrichement n'est possible, seuls sont autorisés l'entretien ou l'exploitation dans le cadre de la mise en œuvre d'un document de gestion durable préalablement validé par l'administration.



## 1-4-2 Une forêt « laboratoire »

### La hêtraie relique

Laboratoire à ciel ouvert, la hêtraie relique est l'objet de toutes les attentions. C'est à la fois l'origine de ce peuplement relique mais aussi la conservation de la ressource génétique et plus récemment son évolution au regard du changement climatique qui sont étudiées.

Dès 1970, des travaux sur l'origine du hêtre de la Sainte-Baume et sur sa variabilité (E. Teissier du Cros, INRA Avignon) permettaient d'aboutir à des recommandations de gestion à des fins de préservation de la ressource génétique de hêtre, dans le choix du matériel forestier.

En 1994, la hêtraie est incluse dans le réseau national de conservation des ressources génétiques. Puis en 2008 dans la liste des unités conservatoires dont le but est de préserver l'originalité génétique de ce peuplement. En effet, cette population méridionale de hêtres, isolée dans cette zone refuge de la Sainte-Baume, possède un phénotype particulier adapté aux conditions locales climatiques (Teissier du Cros, 2005).

A compter de 2008, des recherches pédo-anthracologique, menées par le Dr. Talon (Université Aix-Marseille) en 2008/2009 puis par le Dr. Robin (Université de Lorraine, en collaboration avec le Dr. Talon) en 2014, s'intéressent à l'histoire de la dynamique forestière du massif. L'étude a dévoilé l'ancienneté du hêtre dans la Sainte-Baume (cf. p28), mais également la présence fossile de chênes à feuillage caduc (probablement le chêne pubescent), en versant sud de la forêt de la Sainte-Baume, actuellement constitué uniquement de garrigue.

Actuellement le projet GIONO vise à anticiper l'évolution de l'aire géographique de répartition du hêtre dans le nord de la France suite aux changements climatiques en y étudiant l'installation des hêtres du sud de la France, plus adaptés à la chaleur, et notamment des hêtres de la Sainte-Baume.

Le projet GenTree, porté par l'INRA sur la Sainte-Baume, souhaite améliorer la connaissance du site et développer de meilleures méthodes et de nouveaux outils pour optimiser la gestion et l'utilisation durables des ressources génétiques forestières (RGF) en Europe. L'essence visée sur la Sainte-Baume est le hêtre avec des prélèvements dans la hêtraie relique.

Enfin le programme Bioprofor a pour objet d'étudier l'impact des changements globaux sur la biodiversité et la productivité des forêts alpines.

### Autres centres d'intérêts

En dehors de la hêtraie, d'autres milieux et espèces associées de la forêt domaniale ont également un caractère patrimonial avéré. Depuis les années 50, ces milieux et espèces ont fait l'objet d'inventaires et de suivis naturalistes. Plus récemment (de 1997 à 2001), la démarche Natura 2000 a permis une meilleure connaissance des habitats naturels, de la faune et de la flore de la directive Habitats.

En 2009, l'écrevisse à patte blanches a fait l'objet d'un inventaire dans les cours d'eau du site Natura 2000 et en 2011, a été menée une expertise des tufs de l'Huveaune. Cette étude a permis la requalification phytosociologique de l'habitat et l'implantation de réglettes pour suivre son évolution.

En 2012, une contribution à la connaissance des chilopodes [« mille-pattes »] de la hêtraie de la Sainte-Baume a été réalisée par Etienne IORIO attaché au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

La rédaction actuelle du document d'objectifs du site Natura 2000 massif de la Sainte-Baume dans sa version agrandie génère de nouveaux inventaires (avifaune, habitats naturels, forêts anciennes, entomofaune...) qui viendront accroître la connaissance des milieux et des espèces de la forêt domaniale.

# Etude phyto-historique de la forêt de la Sainte Baume et de son environnement.

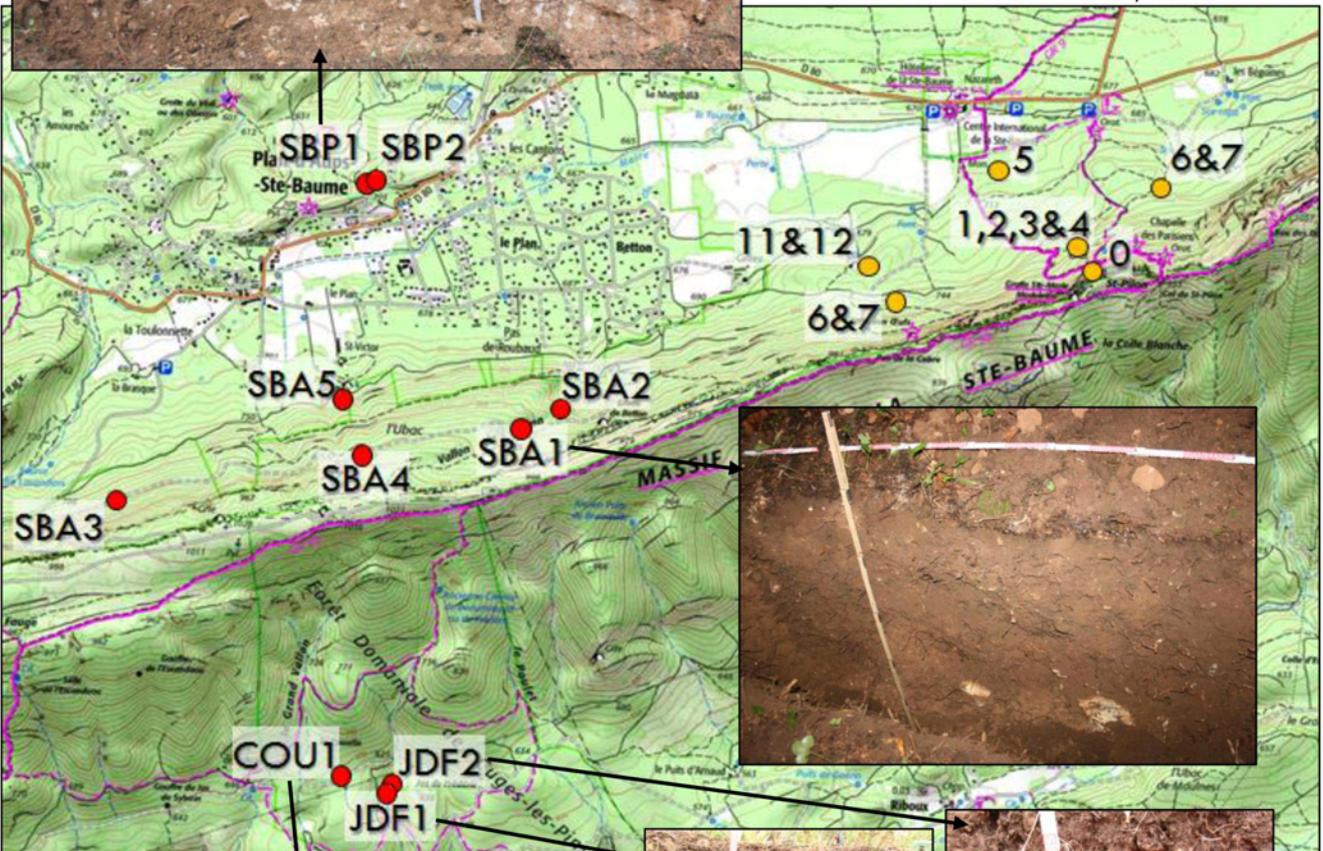
## Origine et histoire des écosystèmes forestiers en place.

### 2<sup>ème</sup> phase de recherche (2014/2015): **Echantillonnage**



Après la 1<sup>ère</sup> phase de recherche en 2008/2009, menée par Dr. Brigitte Talon (Université Aix-Marseille), une 2<sup>ème</sup> phase a lieu à partir de 2014, menée par Dr. Vincent Robin (Université de Lorraine, en collaboration avec Dr. Talon): 10 profils de sol ont été ouverts, pour 270 kg de sol échantillonnés

- Phase de recherche de 2014/2015
- Phase de recherche de 2008/2009



Etude pédo-anthracologique (sites d'étude)

# 1-5 Une forêt empreinte de spiritualité

## 1-5-1 Une montagne sacrée

Le caractère sacré de la montagne remonte à des temps très anciens. Les ligures, les grecs et les romains y voyaient déjà un lieu habité par les déesses de la fécondité dont les noms ont varié suivant les époques et les cultures dominantes : Cybèle, Artémis, ...

Selon la légende, Marie-Madeleine vint s'y retirer et faire pénitence après avoir évangélisé la Provence. Elle s'installa dans la grotte située au pied de la falaise. Ce récit serait à l'origine de l'appellation « Sainte-Baume », littéralement la « sainte grotte ». En effet, l'appellation « baume » viendrait du provençal « baouma » signifiant « grotte », « roc », « creux ».

Depuis le XI<sup>e</sup> siècle, le site de la Sainte-Baume est un haut lieu de la chrétienté et donc de pèlerinage. De nombreux pèlerins, personnages illustres (rois, reines, papes, ...) ou simples anonymes, s'y sont rendus.

Aujourd'hui encore, la grotte suscite l'intérêt et accueille de nombreux visiteurs.

## 1-5-2 Le rayonnement de la Sainte-Baume dans la tradition chrétienne

Dès le Ve siècle, la Sainte-Baume va être habitée et fréquentée par les chrétiens. Vers 415, saint Jean Cassien, fonde un premier prieuré après avoir fondé l'abbaye de Saint-Victor à Marseille.

La grotte de Sainte-Marie-Madeleine devient peu à peu un lieu de pèlerinage chrétien réputé. Les pèlerins viennent à la Sainte-Baume comme à Saint-Maximin vénérer les lieux où sainte Marie-Madeleine a vécu.

En 1245, le roi Saint-Louis visite la Sainte-Baume à son retour de croisade en Terre Sainte.

Charles II d'Anjou, conte de Provence et neveu de Saint-Louis va donner un nouvel essor au pèlerinage de la Sainte-Baume. En 1279, à la suite de fouilles dans l'église de Saint-Maximin, il redécouvre dans une crypte, le corps de sainte Marie-Madeleine qui avait été enlevé de son

sarcophage et caché lors des invasions sarrasines qui faisaient rage dans le pays.

*« L'an de la nativité du Seigneur 7-10, le sixième jour du mois de décembre, sous le règne d'Eudes, très pieux roi des Français, au temps des ravages de la perfide nation des Sarrasins, le corps de la très chère et vénérable Marie-Madeleine a été secrètement et pendant la nuit transféré de son sépulcre d'albâtre dans celui qui est de marbre, et d'où l'on a retiré le corps de Sidoine, afin qu'il y soit plus caché et à l'abri de la dite perfide nation ».* Texte trouvé dans le sarcophage par Charles II.

Après six ans de détention à Barcelone, Charles II peut mettre en œuvre en 1288 son projet de construire une basilique pour abriter les reliques de la sainte. Enfin, le 21 juin 1295, il obtient du pape Boniface VIII une bulle pontificale, qui confie au jeune ordre des dominicains la charge des lieux saints : la basilique de Saint-Maximin et la grotte de la Sainte-Baume.

Tout au long des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, papes, rois et princes se rendent en pèlerinage dans la grotte, l'un des plus célèbres de la chrétienté.

En 1440, on déplore l'incendie de la grotte et la destruction des bâtiments. Le 1<sup>er</sup> janvier 1516, François I<sup>er</sup> (accompagné par sa mère Louise de Savoie et son épouse Claude de France) vient rendre grâce à son retour de Marignan. Touché par l'état de délabrement des lieux, il accorde des fonds pour la restauration de la grotte, fait édifier le « portail François I<sup>er</sup> » (visible à l'hostellerie), et construit trois chambres royales à la grotte. Cette même année, Jean Ferrier, archevêque d'Arles fait ériger les oratoires du chemin des Rois.

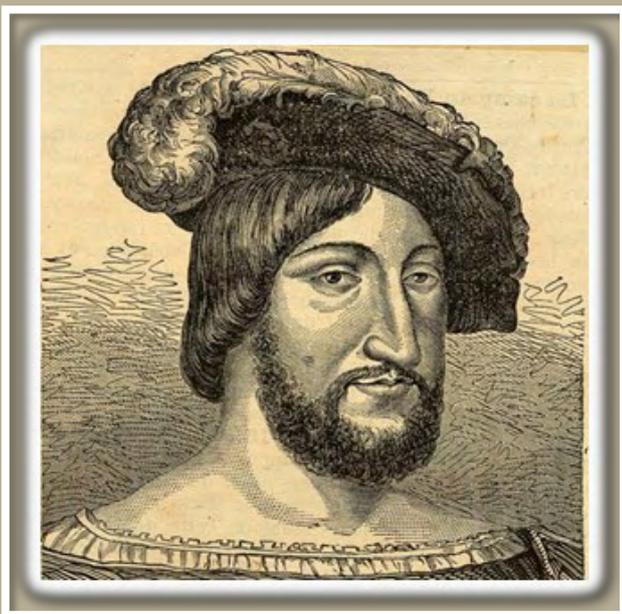
En 1533, François I<sup>er</sup> revient à l'occasion du mariage de son deuxième fils, Henri d'Orléans, avec Catherine de Médicis à Marseille. Elle reviendra le 25 octobre 1564 avec Charles IX roi de France (14 ans), son frère le futur Henri III de France, et Henri de Navarre (11 ans).

Esprit Blanc fait construire en 1636 la chapelle dite « des Parisiens » et en 1649 Monseigneur de Marinis offre la statue de la Sainte Vierge, œuvre du sculpteur génois Orsolino (toujours visible à la grotte).

Le 5 février 1660 Louis XIV, avec Anne d'Autriche et Mazarin, se rendent au sanctuaire sous la protection du capitaine lieutenant de la première compagnie des



L'autel dans la grotte de la Sainte-Baume



## François 1er, le roi forestier

François 1er, amateur de forêts giboyeuses et sources de profits, rénove l'administration forestière par l'ordonnance de 1516. Il vise la conservation des forêts dans l'intérêt public. La régulation de la chasse, le code pénal forestier, le martelage préalable aux ventes sont autant d'héritages de ce roi forestier.

mousquetaires, le célèbre d'Artagnan. Ce sera le dernier roi de France à faire pèlerinage en ces lieux.

La Révolution gronde...

En 1789, l'Assemblée nationale ordonne la liquidation des maisons religieuses. La Grotte est complètement pillée et profanée.

En 1793, pour écraser le mouvement contre-révolutionnaire du midi, Barras et Fréron décident de la destruction totale de la Sainte-Baume. Elle n'est plus qu'un tas de ruine et est débaptisée pour porter le nom de «Thermopyles».

Ce n'est qu'en 1822, que Chevalier, préfet de Toulon, restaure le culte catholique. En 1824, une communauté de Trappistes s'établit sur le plateau, en face de l'actuelle hostellerie puis laisse la place en 1833 à des Capucins qui ne restent que deux ans.

En 1858, Mgr. Jordany, évêque de Fréjus-Toulon demande au père Henri-Dominique Lacordaire qui a rétabli l'ordre dominicain en France de redonner vie aux couvents de Saint-Maximin et de la Sainte-Baume. Avec l'aide de l'œuvre pour la restauration des lieux saints de Provence qu'il avait fondée, le père Henri-Dominique Lacordaire réinstalle le 22 juillet 1859, les frères à la grotte et fait construire l'hostellerie dans la plaine de la Sainte-Baume, à partir d'une ferme appartenant jadis aux Dominicains et cédée par le Marquis d'Albertas quelques années auparavant.

À la suite des lois de séparation des Églises et de l'État, la grotte devient propriété de la commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume en 1910.

En 1914, avec les célébrations du centenaire de la réouverture du culte à la Sainte-Baume, le père Vayssière restaure les escaliers menant à la grotte (150 marches en mémoire des 150 Ave du Rosaire) et inaugure le calvaire.

## 1-5-3 L'activité religieuse et spirituelle aujourd'hui

Une communauté de quatre frères dominicains a été rétablie à l'été 2002 (date de la réouverture de la grotte après les travaux de purge de la falaise), qui assure l'accueil des pèlerins à la grotte de Sainte-Marie-Madeleine.

Depuis l'été 2008, le nombre des frères dominicains a été porté à 8, et ils assurent, en plus de l'accueil à la grotte, la gestion de l'hostellerie de la Sainte-Baume.

Aujourd'hui la communauté organise des messes journalières dans la chapelle de la grotte, des pèlerinages, des retraites, des sessions de théologie, des week-ends ou des stages destinés aux couples et familles, etc.

Les fêtes de Noël et de sainte Marie-Madeleine font également l'objet de manifestations.

Au total, vingt-huit rendez-vous ont eu lieu en 2016 à l'hostellerie, en plus de l'accueil des croyants ou non croyants tout au long de l'année dans l'hébergement et la restauration.



L'hostellerie de la Sainte-Baume de nos jours

## Le patrimoine religieux immergé en forêt

La forêt est riche de nombreux éléments bâtis, essentiellement liés à la pratique religieuse du site, qui créent la surprise et apportent une diversité de situation intéressante. Ce patrimoine bâti immergé en forêt amène une dimension historique et patrimoniale qui interpelle.

### Le chemin des Roys et les « 7 » oratoires :

Au Moyen Age, le pèlerinage à la Sainte-Baume partait de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Pour rejoindre la grotte, les pèlerins empruntaient un sentier nommé « Chemin des Roys » du fait des personnalités célèbres qui l'ont parcouru (roi, pape, ...). Ce sentier a été aménagé à la fin du XIVe siècle lors de l'installation des Dominicains au Couvent Royal de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et à l'hostellerie de la Sainte-Baume. Jusqu'à la construction en 1897 de la départementale 80, ce chemin fut le seul accès au plateau de Plan-d'Aups-Sainte-Baume depuis Nans-les-Pins.

Sept oratoires ont été érigés en 1516 par l'archevêque d'Arles le long du Chemin des Roys. A l'intérieur de chacune des niches se trouvaient des bas-reliefs représentant les principaux épisodes de la vie de Marie-Madeleine. Du premier oratoire, situé à l'entrée de la forêt communale de Nans-les-Pins, il ne reste que le pilier restauré en 2009. Le second oratoire avait pratiquement disparu. Son pilier a été reconstitué à partir de vestiges et pierres éparses scellées à la chaux. Les quatre oratoires suivant sont ceux qui ont le mieux traversé le temps : l'oratoire de Miette, à la limite de la commune de Nans-les-Pins (restauré en 1964), l'oratoire des Trois Chênes, à proximité du carrefour du même nom (restauré en 1936), l'oratoire du carrefour, à la croisée des chemins montant à la grotte et au Saint-Pilon (restauré en 1936) et l'oratoire situé dans un lacet du chemin montant au Saint-Pilon. Ces quatre oratoires ont été classés au titre des monuments historiques par arrêté du 22 juillet 1913.



Détail d'un oratoire



Oratoire de Miette

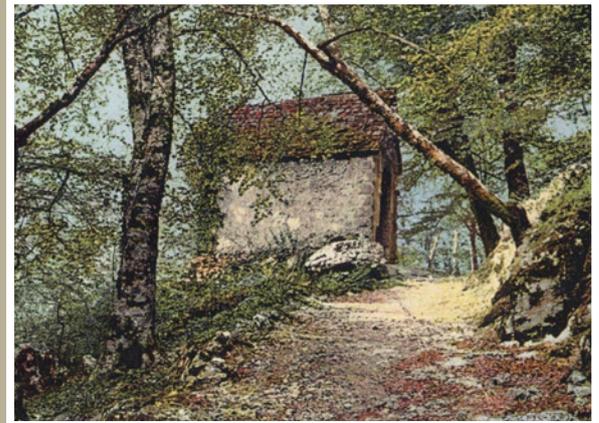
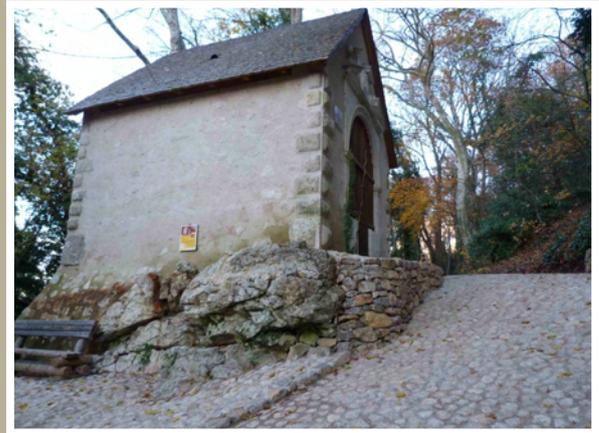
Enfin, le dernier oratoire n'existe plus. Il devait se situer au sommet de la montagne, près du Saint-Pilon.

Ces oratoires contribuent à sacraliser l'espace, d'autant plus que le chiffre sept est hautement symbolique dans la tradition chrétienne.

### La chapelle des Parisiens

Située entre l'oratoire du Carrefour et le dernier oratoire avant le Col du Saint-Pilon, la chapelle des Parisiens fut construite en 1636 par Esprit Blanc, contrôleur des décimes en Provence. En ce temps, ce personnage habitait à Aix-en-Provence dans une maison dite « des Parisiens ». Ce même nom fut donné à la chapelle.

Le bâtiment a été classé au titre des monuments historiques par arrêté du 22 juillet 1913 et récemment restauré.



Chapelle des Parisiens : photo actuelle (en haut) et carte postale ancienne (en bas)

### La chapelle du Saint-Pilon :

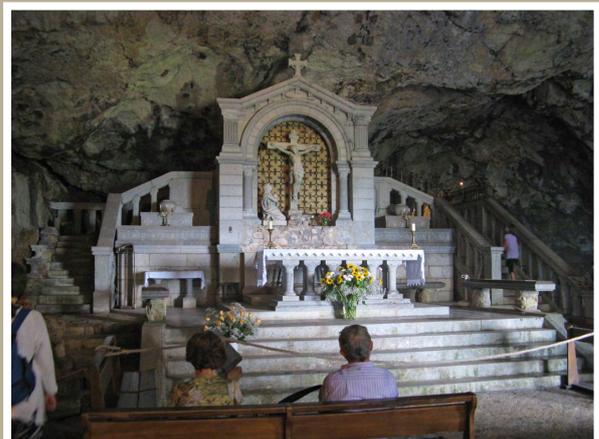
Au-dessus de la Grotte, sur la crête, s'élève la chapelle du Saint-Pilon, ainsi nommée parce qu'il y existait jadis un pilon surmonté de la statue de Marie-Madeleine. La chapelle fut construite en 1618.



Chapelle du Saint-Pilon

### La grotte :

Cette grotte naturelle creusée par l'érosion à 900 m d'altitude, au sein de l'imposante falaise de la Sainte-Baume, est un des lieux de pèlerinage les plus anciens du monde chrétien. Exposée nord/nord-ouest, le soleil n'y pénètre pas et l'atmosphère y est très humide toute l'année. Partout l'eau ruisselle, excepté sur un petit tertre qui reste au sec. La légende veut que ce soit l'endroit choisi par Marie-Madeleine pour y établir son campement. Ce rocher est particulièrement vénéré par les pèlerins.



Grotte de la Sainte-Baume

# 1-6 Un haut lieu du compagnonnage

Le pèlerinage à la Sainte-Baume constitue une étape importante et spirituelle du « Tour de France » des compagnons. A l'occasion du pèlerinage, les compagnons ou aspirants arborent leur couleur et commencent par la montée à la grotte. Une fois parvenu dans la grotte, le compagnon fait frapper sa couleur aux fers de la Sainte-Baume, marque symbolique du passage en ce lieu, et il procède à la signature du livre de passage des compagnons.

La relation particulière liant les compagnons à la Sainte-Baume trouve son origine dans la légende de Maître Jacques, personnage hautement symbolique du Compagnonnage. Maître Jacques serait un des trois personnages légendaires de la construction du temple du Roi Salomon. Il aurait été le chef de travaux des Compagnons Tailleurs de pierre et le Père Soubise, celui des compagnons Charpentiers. Les deux hommes seraient arrivés sur notre sol après la mort de Salomon et la dispersion des Ouvriers du Temple. Le tombeau de Maître Jacques serait celui, d'un inconnu, situé dans la grotte de la Sainte-Baume.

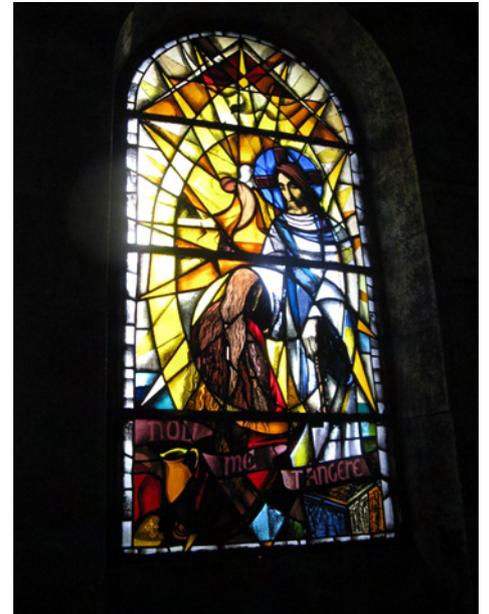
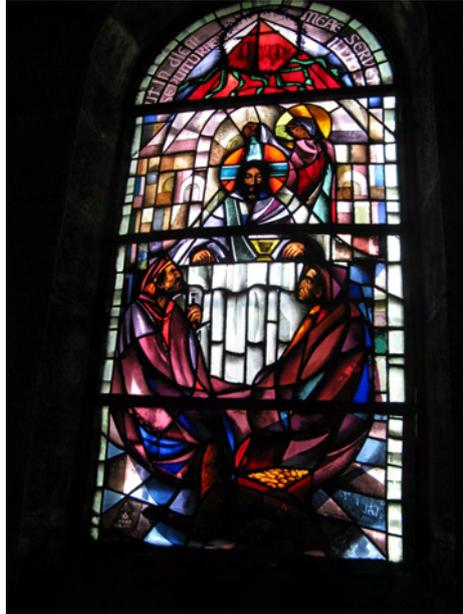
Les sept vitraux que l'on peut observer à l'intérieur de la grotte sont l'œuvre du compagnon Pierre Petit. Ils furent réalisés par le maître verrier entre 1977 et 1983, au rythme de un par an.

Plus récemment, une pierre taillée, œuvre du compagnon Rodolphe Giuglaro, à la mémoire des compagnons pèlerins fut également érigée en forêt, à l'entrée du Chemin du Canapé.

## La légende de Maître Jacques

"Après l'achèvement du temple de Salomon, Maître Jacques quitta la Judée en compagnie d'un autre maître, Soubise, avec lequel il se querella pendant leur voyage vers l'occident. Soubise alla à Bordeaux et Jacques à Marseille, tous deux accompagnés de quelques disciples. Maître Jacques parcourut la Provence pendant plus de trois ans, devant se protéger des disciples de Soubise qui voulaient le tuer. Maître Jacques s'installa à la Sainte-Baume. Trahi par l'un de ses adeptes, il fut poignardé cinq fois. Avant de mourir il demanda à ses compagnons de jurer fidélité à Dieu et au Devoir sacré. Son corps fut transporté à la Sainte-Baume où il fut inhumé selon les rites d'usage".

*Source - La France des Compagnons de François Iche*



Les vitraux de Pierre Petit



Fer à cheval gravé dans le soubassement d'un oratoire (signe du passage d'un compagnon)



La pierre taillée à la mémoire des compagnons pèlerins.

# 1-7 Un lieu de vie

## 1-7-1 Les usages du passé

### Les exploitations minières

Les ressources naturelles de la Sainte-Baume sont à l'origine du développement de nombreuses industries et artisanats ayant approvisionné les communes aux alentours. Ils représentent aujourd'hui un patrimoine industriel et artisanal d'une grande richesse, dont le territoire souhaite perpétuer la mémoire, mais aussi retrouver des modes de valorisation modernes.

Seules les extractions de bauxite et de lignite ont effectivement concernés la forêt domaniale.

**La lignite :** Le charbon, très recherché en temps de guerre (1870, 1914-18, 1939-45), a fait l'objet d'explorations (Nans-les-Pins, Plan d'Aups, Saint-Zacharie, Auriol, Roquevaire, Gémenos) et d'exploitations périodiques ou de courtes durées sur le territoire qui en garde les traces, notamment au Plan-d'Aups-Sainte-Baume où l'on trouve les vestiges du plan incliné du chemin de fer et à Saint-Zacharie où subsiste l'entrée de la descenderie de la mine Saint-Victor. Ce combustible alimentait les fours des tuileries (Saint-Zacharie), plâtrières (Roquevaire), verreries (Saint-Zacharie), etc.

**La bauxite :** Démarrée en 1873 autour de Tourves (gare ferroviaire industrielle), l'exploitation des affleurements et gisements de bauxite s'est principalement ancrée sur les communes de La Celle, Rougiers, Nans-les-Pins, Auriol, Evenos et à Mazaugues, où le dernier site ferma en 1985. Durant plus d'un siècle, cette activité minière a contribué au développement économique des communes du nord-est du territoire. Le Var était en effet le premier centre mondial d'extraction de ce minerai de production d'aluminium. Depuis 2012, les mines de Bauxite ont leur Musée de Gueules Rouges à Tourves.

### Le chemin de la glace

L'industrie de la glace fut très présente sur le massif de la Sainte-Baume. Le territoire alimenta les villes de Toulon et de Marseille pendant près de deux siècles (XVIIe-XIXe), jusqu'à l'avènement du chemin de fer permettant un approvisionnement depuis les Alpes et de la production

de froid par compresseur. Le dernier chargement de glace naturelle en provenance de la Sainte-Baume est arrivé à Marseille en 1928.

Une vingtaine de glaciers sont identifiées sur le massif mais toutes sont hors forêt domaniale. La plus ancienne date de 1640.

Elles se situent principalement dans le secteur de Fontfrège entre Mazaugues et Signes, sur l'ancienne commune de Meynarguette. D'autres vestiges sont encore visibles sur les communes d'Auriol et de Gémenos. La plupart des glaciers sont privées mais deux d'entre elles, acquises par les départements, sont ouvertes au public : l'une à Gémenos sous le Pic de Bertagne, l'autre à Mazaugues appelée glacier du Gaudin ou glacier Pivaut (restaurée en 1997). Afin de promouvoir et de mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel, les offices de tourisme proposent aujourd'hui de suivre le chemin de la glace, sentier traditionnellement emprunté de nuit, afin de profiter d'un maximum de fraîcheur, par les charrettes et âniers pour acheminer la glace naturelle de la Sainte-Baume vers Toulon et Marseille. Les charrettes desservant Toulon traversaient le pont du Diable au Latay, puis Signes, le plateau de Siou-Blanc et enfin le Revest.

### Les charbonnières

Au siècle dernier, la fabrication artisanale du charbon de bois était l'une des activités principales de la population du Var. C'est directement en forêt, au plus près de la ressource que s'exerçait le métier.

Le site choisi pour la fabrication du charbon devait satisfaire plusieurs exigences : être situé en forêt pour l'approvisionnement en matière première, à proximité d'un sentier muletier pour l'acheminement du bois / charbon, et à l'abri du vent (pour éviter l'embrasement de la meule).

Le site de charbonnage était à la fois un lieu de travail et un lieu de vie pour le charbonnier. A proximité immédiate de l'aire de carbonisation, le charbonnier installait sa cabane. Les vestiges des murs en pierres marquent encore aujourd'hui nos paysages.

En forêt domaniale, les charbonnières sont effectivement présentes à l'est vers le « sentier merveilleux »

## 1-7-2 Les usages actuels ou ayant perdurés (hors loisirs en forêt et sylviculture\*)

### Le pastoralisme

Les zones propices au pastoralisme et sylvopastoralisme sont les fonds de vallons et les bas de versant des secteurs de La Taurrelle et de la Verrerie, ainsi que la partie nord-ouest du plateau de Plan-d'Aups-Sainte-Baume.

Dans l'aménagement de 2005-2018, il est noté le passage d'un troupeau essentiellement ovin (500 ovins et 5 caprins), au caractère résolument extensif (sans équipement), en transhumance hivernale et sans concession pluriannuel formalisant la pratique.

Quelques photos anciennes nous montrent que le territoire fut davantage pâturé qu'il ne l'est aujourd'hui.

### L'agriculture

L'aménagement de 2005-2018 fait état d'une superficie totale de 55 ha concédée à un exploitant agricole à Plan-d'Aups-Sainte-Baume permettant la culture du blé, du sainfoin, de la luzerne et d'oléagineux comme le colza. Cette activité est localisée sur le plateau de Plan-d'Aups-Sainte-Baume, aux abords de l'hostellerie, dans la dépression de La Taurrelle et le long de la RD480. Actuellement, ces terres sont toujours louées à l'agriculteur, toutefois, les modes de culture ont évolué. L'ancien aménagement notait en effet que « l'intensification récente des pratiques culturales devra être réexaminée lors du renouvellement de la concession correspondante, du fait de la proximité de la réserve biologique et de la fragilité des formations à base de tuf (habitat prioritaire) dans le vallon de Castelette, les eaux qui s'y écoulent provenant en effet des eaux d'infiltration



Cartes postales anciennes de la Sainte-Baume (1912 / 1923).

du plateau de Plan-d'Aups-Sainte-Baume ». L'aménagement préconise donc d'engager, de concert avec l'agriculteur, une modification des pratiques culturales afin d'établir un cahier des charges adapté.

Dans le cadre de Natura 2000, des bandes enherbées ont été créées en bordure des cultures.

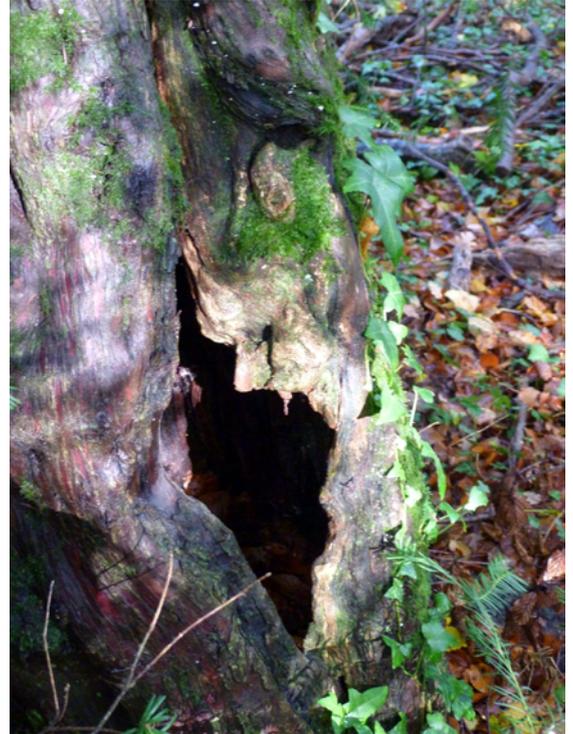
A noter qu'actuellement, sur le plateau, dans la propriété des Dominicains, un projet de plantation agroforestière mellifère a vu le jour.

\* la sylviculture et les loisirs en forêt font l'objet de paragraphes particuliers (1-1, 1-3 et 1-9)

# 1-8 Un site propice aux légendes

Etroits sentiers qui s'enfoncent dans de sombres sous-bois d'ifs, arbres majestueux, troncs tortueux et moussus, jeu mêlé de roche et de bois, bruissement des feuilles, craquement d'une branche, odeur d'humus, ...

La forêt de la Sainte-Baume est une invitation à l'imaginaire et au rêve. Chaque tronc, chaque souche, chaque branche peut être le support d'une histoire particulière, l'abri d'un être magique, il suffit d'avoir un peu d'imagination ou de se laisser conter les fabuleuses histoires du site comme celle de l'arbre de Merlin ...



L'elfe endormi.



Un pied de géant !



« Va un jour regarder derrière le tronc du vieux chêne. Tu y verras, dessiné dans l'écorce, une grande cicatrice en forme de porte : c'est par là que Merlin a disparu à

tout jamais de la Sainte-Baume. » Extrait de Contes et légende en forêt de Sainte-Baume, L'arbre de Merlin, Christian Vacquié.

## Des arbres remarquables !

La forêt de la Sainte-Baume est connue pour abriter des hêtres et des chênes pluricentennaires situés dans la hêtraie relique, mais aussi sur le plateau de l'hostellerie et sur l'ancien domaine agricole de La Taurrelle. Ces arbres remarquables constituent le cœur patrimonial de la forêt et contribuent à son rayonnement.



Un vieil if

# 1-9 Une forêt soumise à de multiples contraintes et pressions

## 1-9-1 Une forte fréquentation des pèlerins et du public

Le caractère religieux de la forêt et ses beautés naturelles sont source d'une attraction humaine très forte, et souvent préjudiciable pour le milieu naturel, à laquelle les forestiers sont confrontés depuis de nombreuses années.

Déjà en 1949, une Décision de M. le Ministre de l'Agriculture autorisait le Service forestier « à réduire quand il sera jugé opportun, le parcours de cette forêt de manière à éviter le piétinement du sol, et à réglementer les prélèvements de toute nature (branches mortes, insectes, plants, ...etc.), ces prélèvements pouvant même être tout à fait interdits dans certains cantons ». Dugelay, en 1958, faisait le constat que « les milliers de promeneurs qui sillonnent la forêt en tout sens ou y stationnent, parfois au cours d'une seule journée, ne se contentent pas d'emprunter les sentiers qui leur sont ouverts ; nombre d'entre eux les évitent même. Leurs déprédations souvent graves et irréfléchies sur le sol comme sur le milieu animal ou végétal, constituent ainsi tout autant de causes de perturbation dangereuse de son équilibre. »

Cinquante ans plus tard, le même constat était fait lors de la révision de l'aménagement en 2005 : « les parcelles 5 et 7 à 10 subissent une fréquentation diffuse de la part du public » et ce malgré les dispositifs déjà mis en place. Aussi, l'aménagement considère la canalisation du public sur les chemins les plus fréquentés comme « une priorité » et propose « la réalisation de haies végétales dissuasives, à base de houx, de ronces et d'arbustes épineux [...] en substitution des piquets métalliques et des clôtures de fil de fer, équipements au demeurant inesthétiques, peu efficaces et potentiellement dangereux (cf. piquets rouillés et tranchants). Ces haies seront renforcées par un palissage qui pourra être maintenu dans le long terme lorsque les conditions de sol ou d'éclairage ne permettront pas l'implantation des végétaux ». L'aménagement dresse également le constat

que malgré la fréquentation élevée du site, aucune étude sociologique, à la fois qualitative et quantitative, n'a été globalement réalisée sur ce massif.

Pour combler cette absence de données, une étude sur la fréquentation est réalisée en 2005 par la société EOLE. Dans le même temps, la Sainte-Baume est identifiée pour intégrer l'Observatoire de la fréquentation des forêts initié par l'ONF en partenariat avec le Conseil régional PACA. La fréquentation est alors estimée à 360 000 visiteurs par an, avec une surfréquentation avérée de la forêt relique (les 4/5 de la fréquentation se concentre sur ce petit espace et ses abords immédiats). Le Chemin des Roys, donnant accès à la grotte et au Saint-Pilon, est le sentier le plus parcouru, en aller-retour ou en boucle avec le Chemin du Canapé ou le sentier Héraclès. Les sentiers localisés aux extrémités du massif sont nettement moins pratiqués.

Des actions de gestion de la fréquentation (haie, palissage), les forestiers dressent en 2010 un bilan mitigé. Si les palissages et barrières en bois mis en œuvre en forêt ont bien rempli leur rôle pour canaliser les visiteurs et ont permis à la végétation de repousser, les multiples générations d'équipements issues de campagnes successives aux moyens limités, et ayant plus ou moins bien vieillis, constituent des altérations du paysage et participent à la dégradation de l'esprit des lieux. Le même constat est dressé pour les aires de stationnement où des cordons de roches inesthétiques altèrent sérieusement le paysage remarquable du site.

Face à ces constats, la décision de réaliser un Schéma d'accueil du public est prise. C'est une démarche concertée d'aménagement à l'échelle d'un territoire permettant d'associer l'ensemble des acteurs locaux. Il formule une stratégie d'accueil à court, moyen et long terme. Les objectifs de cette étude sont multiples : 1) désaturer la forêt d'origine qui subit une surfréquentation, 2) canaliser le public sur les sentiers tout en préservant l'esprit des lieux, 3) structurer l'offre d'accueil, 4) améliorer la qualité paysagère du site et notamment des zones de stationnement, afin que la fonction sociale et la préservation du milieu naturel

puissent trouver un équilibre. L'élaboration du Schéma d'accueil a compté trois temps forts : 1) la réalisation d'un diagnostic partagé permettant de définir collectivement les enjeux de la forêt, 2) la mise en scène du territoire par l'élaboration de la stratégie d'accueil et de la stratégie paysagère, ainsi que la définition des prescriptions associées et 3) la réalisation du plan d'actions pluriannuel. Ces trois phases d'étude ont été validées par un comité de pilotage. Parallèlement à l'élaboration du document technique du Schéma d'accueil, trois actions pilotes ont été réalisées afin de faire vivre la démarche et de la rendre concrète dès le début. La première a consisté en la restauration du chemin patrimonial du Canapé (1ère phase), la seconde en la restauration des abords de l'Allée royale par l'enlèvement des anciens palissages et barrières en bois et la pose de nouveaux mobiliers et enfin, la troisième action a porté sur la réalisation d'une bordure en pierre « paysagée » sur le parking des Trois Chênes. Ces opérations pilotes avaient pour but de faire la démonstration des principes d'aménagement proposés dans le cadre du Schéma d'accueil et de recueillir l'aval des acteurs locaux.

Dans le même temps, l'ONF lançait sa démarche Forêt d'Exception® et la Sainte-Baume, forte de toutes ses qualités patrimoniales, était identifiée comme une forêt candidate au label.

A ce jour, le Schéma d'accueil est achevé et en cours de mise en œuvre. Plusieurs actions issues de sa programmation ont d'ores et déjà pu être réalisées, portées ou non par l'ONF : la restauration du chemin du Canapé (deuxième tranche –ONF), les restaurations du parking des Trois Chênes (ONF) et de la chapelle du Saint-Pilon (Commune de Riboux), la réalisation de fiches de randonnée (OIT, PNR), la réalisation de la première lettre d'information Forêt d'Exception® Sainte-Baume (ONF).

## Un Schéma d'accueil du public pour la Sainte-Baume



Vue sur le plateau et l'hostellerie depuis les crêtes de la Sainte-Baume

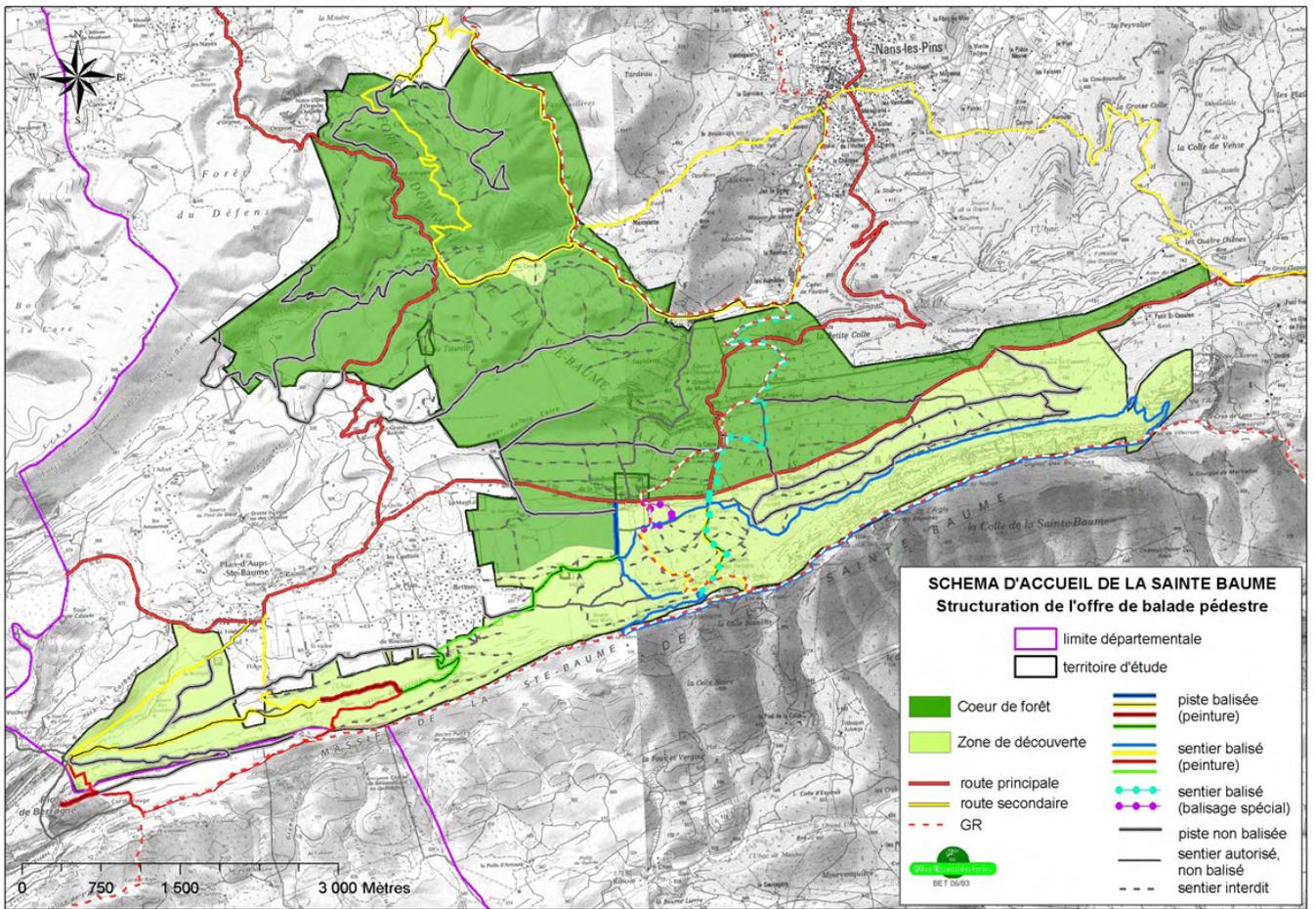
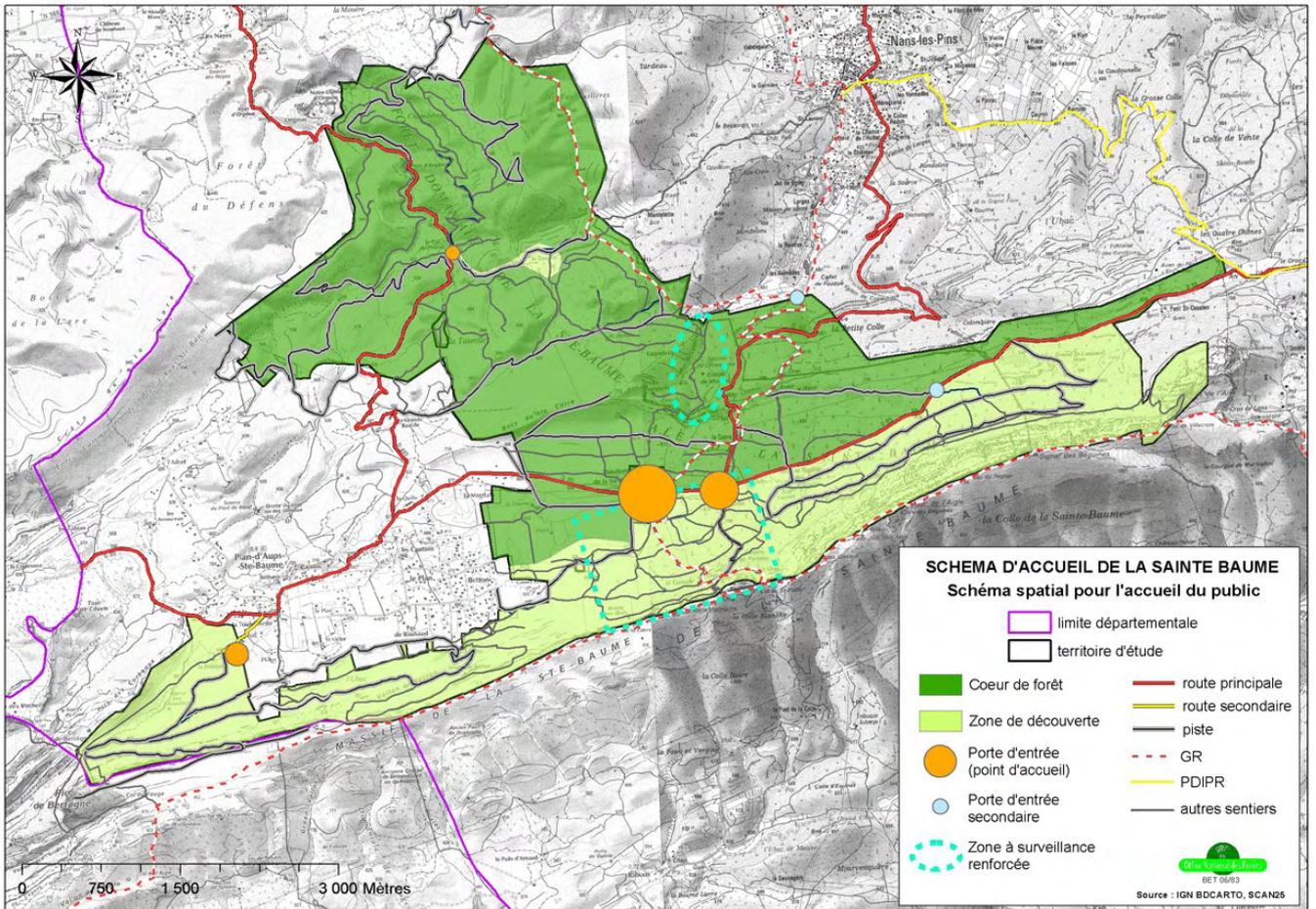
La réflexion menée lors de l'élaboration du Schéma d'accueil du public a permis d'arrêter une stratégie d'accueil et des principes paysagers pour la gestion du site.

A l'issue de l'état des lieux, la vocation des espaces a été redéfinie. Ainsi, l'espace est segmenté en trois zones, selon les priorités et l'intensité de l'accueil souhaité : les portes d'entrées (points d'accès au milieu naturel identifiés et aménagés, dans lesquels se trouvent a minima des zones de stationnement structurées, une information sur la forêt, la réglementation et l'offre de découverte), la zone de découverte (espaces naturels dans lesquels est organisé et géré un accueil du public ; sont concernés l'ubac de la Sainte-Baume et le domaine de la Taurelle) et le cœur de forêt (espaces non gérés spécifiquement pour l'accueil du public). A partir de cette analyse spatiale, ont été déclinés le plan des itinéraires de balade et le plan de signalétique.

Sur le plan paysager, l'approche s'est faite avec le souci de transcrire l'identité du site, ses ambiances et ses éléments fondamentaux, dans les aménagements paysagers. L'identité du massif de la Sainte-Baume repose sur quatre composantes essentielles : la falaise, la forêt, l'eau et le sacré. Si le sacré relève de la spiritualité et l'eau est un élément discret et parfois temporaire, la falaise et la forêt s'impose partout en toile de fond du paysage. Ces deux composantes majeures du site trouvent un écho dans deux matériaux, la roche et le bois, qui peuvent facilement être utilisés dans les aménagements.

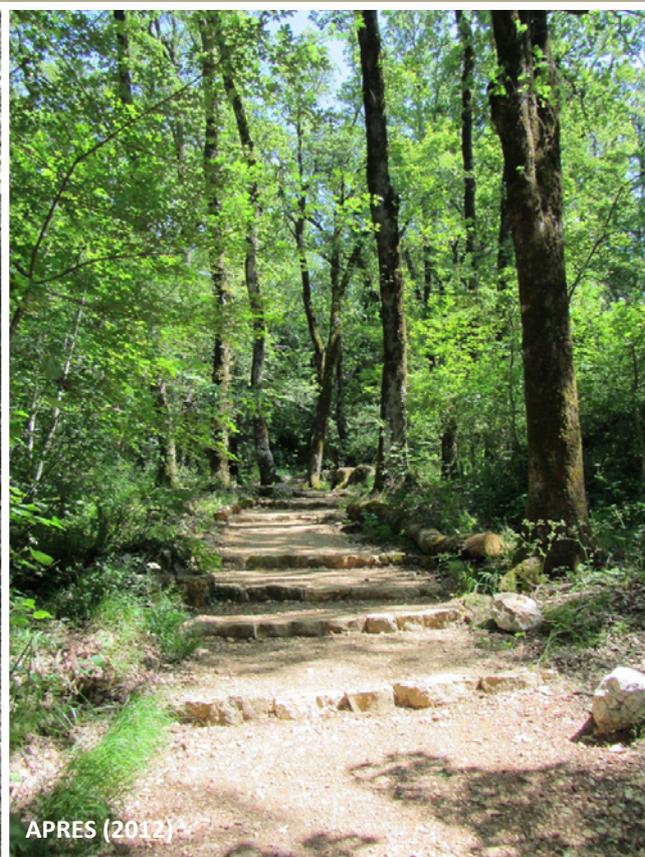
Le Schéma d'accueil propose donc de travailler avec les éléments pierre et bois en rappel de ces éléments fondateurs de l'identité du site. Il s'agira de leur donner à chaque fois un espace défini et cohérent, de jouer sur la pondération et le rythme afin d'éviter la lassitude des grands linéaires. Par ailleurs, l'hostellerie fonctionne comme un îlot bâti au sein de l'espace naturel. Le projet paysager se propose de renforcer cette notion de hameau en proposant des aménagements plus ou moins façonnés en fonction de la proximité aux bâtis. Au contact de l'hostellerie, les murets de pierres seront favorisés car ils rappellent la présence humaine. En s'éloignant de l'hostellerie, il est préconisé de travailler davantage avec des éléments bois et roche, plus ou moins bruts. En dehors des portes d'entrée, les aménagements devront être minimalistes afin de s'intégrer au maximum dans le milieu et de s'effacer pour respecter l'esprit des lieux.

En complément, une réflexion a également été menée pour canaliser les visiteurs sur les sentiers en ôtant les palissades et barrières en bois. Les principes définis portent sur la lisibilité du sentier (bordure nette et distincte afin d'apporter au visiteur une lecture intuitive du chemin à suivre et d'éviter ainsi la création de sentiers sauvages) et la facilité de marche (assiette stable et non boueuse, marches calibrées et peu hautes). Ils ont été appliqués pour la restauration du chemin du Canapé.



## Exemples d'application des principes paysagers

### ACTION PILOTE 1 : Restauration du chemin patrimonial du Canapé (phase 1)



Restauration des emmarchements et mise en scène des bords et abords du chemin.

### ACTION PILOTE 3 : Réalisation d'une bordure en pierre « paysagée »



Aménagement paysager du parking des Trois chênes.

## ACTION PILOTE 2 : Aménagement paysager des abords de l'allée royale



Restauration du gué (lors d'un stage organisé par le CNATP) et des côtés de l'allée royale.



Restauration des abords de l'allée royale : enlèvement des anciens palissages et barrières en bois ; le chemin est souligné ponctuellement et lorsque c'est nécessaire, par des plots de bois issus de la forêt (pin noir d'Autriche).



Changement du mobilier : les bancs prennent un aspect plus rustique. Ils sont fabriqués avec des végétaux issus de la forêt (pin, chêne, ...) et non traités.

## 1-9-2 Les risques naturels

### Le risque incendie

C'est le risque majeur qui pèse sur les peuplements forestiers, surtout ceux situés en bordure des Bouches-du-Rhône et ceux localisés au nord de la forêt (notamment étages méso- et supraméditerranéen). Foudre exceptée, les risques d'incendie sont exclusivement d'origine anthropique. Plusieurs facteurs naturels contribuent à la gravité des risques encourus : l'exposition aux vents dominants du nord-ouest, l'importance des zones pentues, une topographie chahutée et l'inflammabilité et (ou) la combustibilité de certaines formations végétales.

Pour ce qui est de la forêt d'origine, les risques d'incendie sont extrêmement faibles du fait de la nature des peuplements et du microclimat humide et frais qu'ils engendrent.

Le massif de l'Hubac est pour sa part placé immédiatement sous la menace des feux de forêts venant des Bouches-du-Rhône.

Les massifs de la Taurelle et du Monde de Jadis sont régulièrement concernés par les feux de forêt. La quasi-totalité des routes en terrain naturel de la forêt domaniale ont été classées en pistes DFCI, avec présence de bandes débroussaillées de sécurité entretenues, de citernes, de points d'eau et d'héliport.

### Les risques d'éboulement

Le risque de détachement de blocs rocheux de la falaise existe. Il suffit à ce sujet d'observer la taille des blocs parsemant les peuplements forestiers situés en pied de falaise pour se rendre compte de la réalité de ce risque.

Ainsi, la grotte Sainte-Marie-Madelaine a été fermée de 1998 à 2002 pour cause de chute de blocs au-dessus de l'entrée. Des équipements de protection (ancrages, pose de filets dynamiques, casquettes) ont été implantés à son aplomb par la commune qui en assure leur entretien.

### Les risques d'inondation et d'orages

Au printemps, essentiellement, des orages particulièrement violents et très localisés occasionnent d'assez nombreux dégâts dus à la foudre (arbres foudroyés) et aux écoulements torrentiels (destruction



Bloc rocheux détaché de la falaise

des sentiers), mais peuvent également avoir des conséquences humaines graves (1 décès environ tous les 10 ans).

La Tourne, à l'ouest de l'enclave de l'hostellerie, est une plaine inondable qui devient un « lac temporaire » lors des fortes pluies (cf. p23).

## 1-9-3 Les risques liés à l'espace montagnard et forestier

### Les risques de chutes et d'égarement

Les risques de chutes dans les parois rocheuses mais aussi dans les nombreux avens localisés dans la partie septentrionale du plateau karstique, ou encore les risques d'égarement sont autant de motifs aux interventions du corps de pompiers GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux). Le cas du balcon Marcel Estruch est à souligner. Cet itinéraire d'escalade (**terrain d'aventure**) emprunté par des randonneurs plus ou moins aguerris et équipés est



Parois sub-verticales (risque de chute)

source de nombreux accidents et interventions des secours.

### **Les risques de chute d'arbres en forêt**

Le risque potentiel de chute d'arbres ou de branches dans la forêt d'origine où les peuplements sont généralement âgés et où certains individus sont proches de leur limite biologique de survie est important. Il est d'ailleurs préférable de ne pas y pénétrer en cas de fort vent d'Est.

Des travaux sont réalisés régulièrement pour couper les branches et les arbres menaçants aux abords des chemins ouverts au public, malgré tout le risque est important dans ce peuplement très ancien et la prévention est nécessaire.



Chute de branches

\*\*\*

A la fois lieu de légende, site de pèlerinage majeur de la tradition magdaléenne, monument naturel d'une grande beauté, montagne « merveilleuse » pour les naturalistes, la forêt domaniale de la Sainte-Baume est assurément une forêt d'exception.

Son attrait principal réside dans sa hêtraie séculaire nichée au pied de la falaise accueillant la grotte de Sainte Marie-Madeleine.

Les conditions stationnelles de cette hêtraie étant les mêmes que celles des parcelles situées de part et d'autre, les différences constatées dans les peuplements environnants sont en réalité dues à une histoire forestière très différente. Protégée depuis toujours par les rois et le clergé, puis confiée à la gestion de l'administration des Eaux et Forêts et par la suite à celle de l'Office national des forêts, cette forêt qualifiée de relique a toujours été préservée au mieux (cf. frises chronologiques en pages suivantes). Les acquisitions ultérieures de terrains domaniaux eurent également pour objectif de protéger ce petit noyau forestier en l'entourant d'une ceinture forestière protectrice.

**Ayant ainsi traversé le temps, la forêt domaniale de la Sainte-Baume devra demain relever deux défis majeurs. Le premier est lié au dérèglement climatique, le second, à la fréquentation toujours accrue du site (notamment avec la mise en place du Parc naturel régional de la Sainte-Baume).**

**Ces deux facteurs sont une menace pour ces peuplements historiques et originaux.**

**Leur prise en compte mobilisera l'attention soutenue du gestionnaire et nécessitera l'implication des autres acteurs du site en œuvrant de façon coordonnée pour un objectif commun de préservation de la forêt.**

## Paroles d'acteurs

**Frère François-Régis DELCOURT,  
directeur de l'Hostellerie**

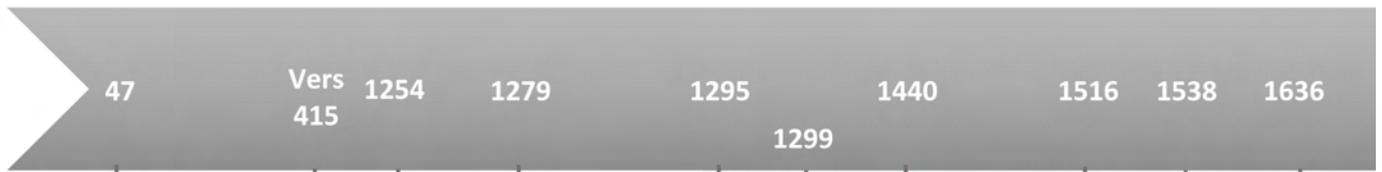
*« Le label Forêt d'Exception® est un atout majeur pour la Sainte-Baume.*

*Il importe en premier lieu de saluer la volonté de l'ONF de travailler avec l'ensemble des acteurs qui contribuent à la protection et la valorisation de cette si belle montagne.*

*Ce label mettra en avant deux atouts majeurs :*

- *Pérenniser la préservation de ce patrimoine végétal si atypique pour une forêt de Provence.*
- *Favoriser l'accueil du public - parking, sentier, ... - qui sera de plus en plus nombreux puisque le site est désormais un Parc naturel régional.*

*Pour finir, il sera une aide efficace et importante pour sécuriser les déplacements sur le plateau. »*



**CHRONOLOGIE RELIGIEUSE**

47 : Selon la tradition, arrivée de Marie-Madeleine à la Sainte-Baume.

Vers 415 : Saint-Jean Cassien fonde un premier prieuré à son retour d’Egypte.

1254 : Déplacement du roi de France Saint-Louis

1279 : Charles II d’Anjou, futur roi de Sicile et comte de Provence, réalise les fouilles qui aboutissent à la découverte à Saint-Maximin des reliques de Marie-Madeleine.

1295 : Avec l’appui du pape Boniface VIII, Charles II installe les dominicains à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume.

1299 : Incendie de la grotte et destruction des bâtiments.

1440 : Visite de François 1<sup>er</sup>, de sa mère et de son épouse. Jean Ferrier, archevêque d’Arles, fait ériger les oratoires du chemin des Roys.

1516 : Esprit Blanc fait construire la chapelle des Parisiens.

**CHRONOLOGIE FORESTIÈRE**

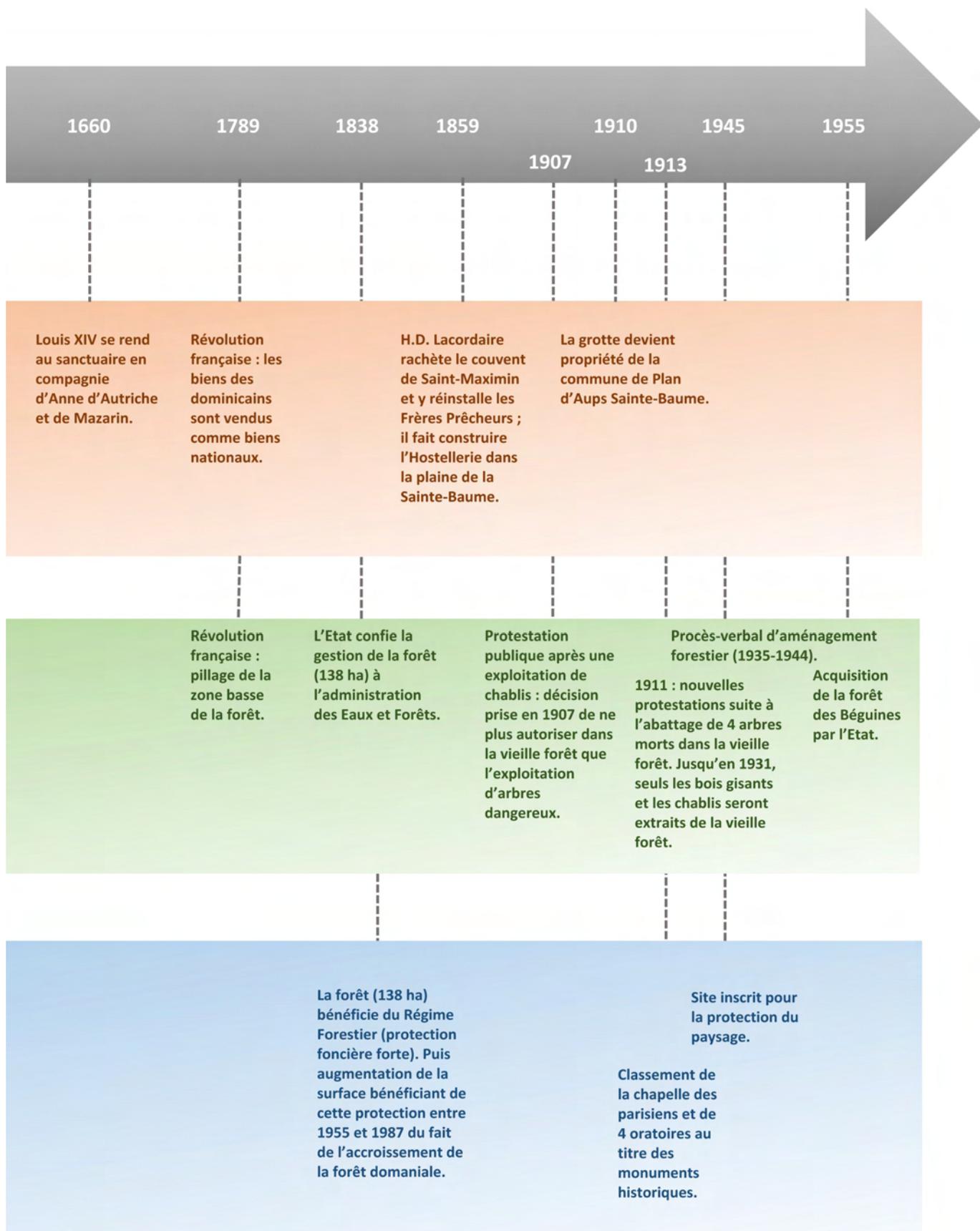
47 : Citation du poète Lucain (0039-0065) d’un « bois sacré près de Marseille que César fit abattre en 49 av. J.-C »

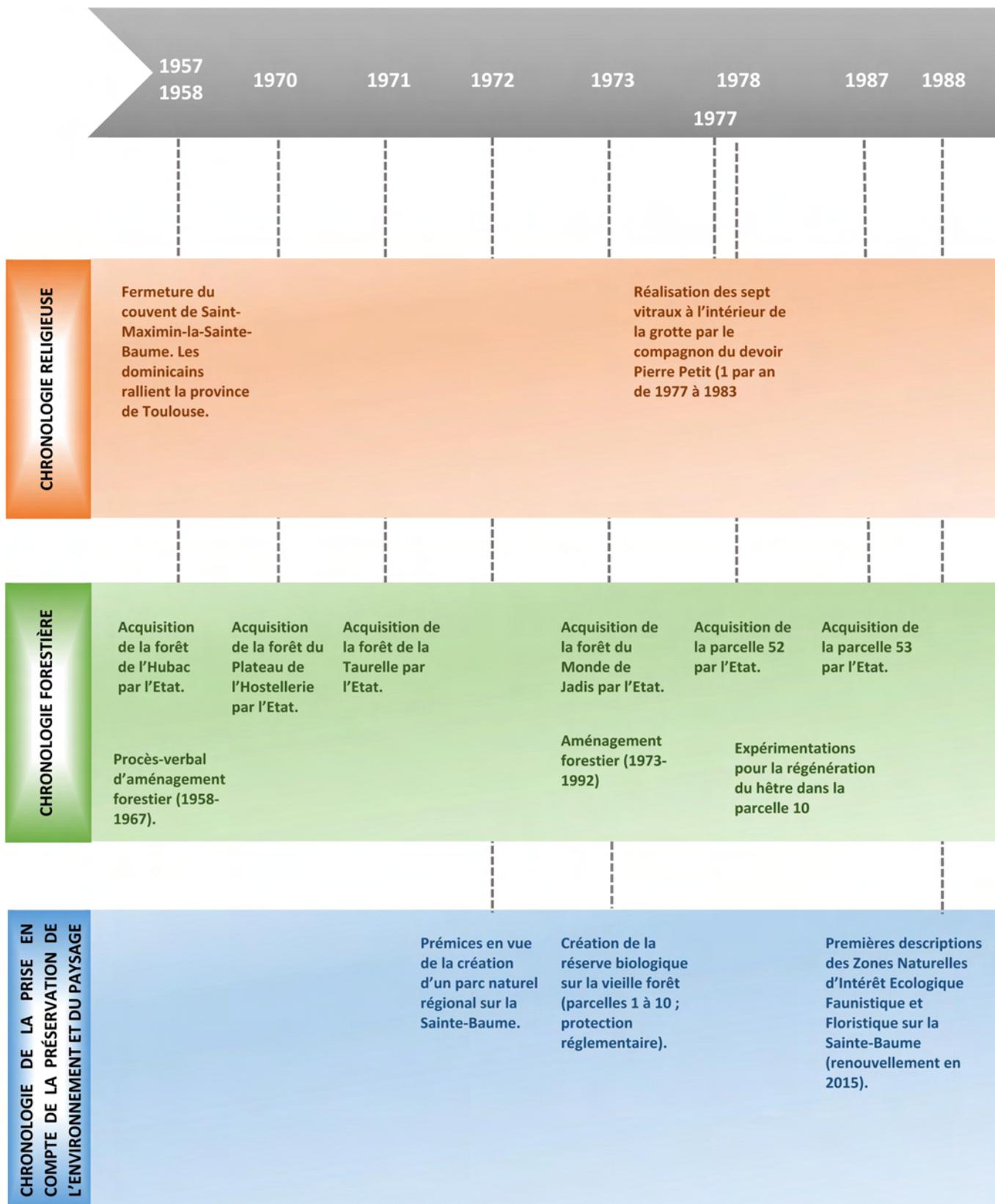
1295 : Confirmation par Boniface VIII de l’appartenance de la forêt au prieuré dominicain de la Sainte-Baume.

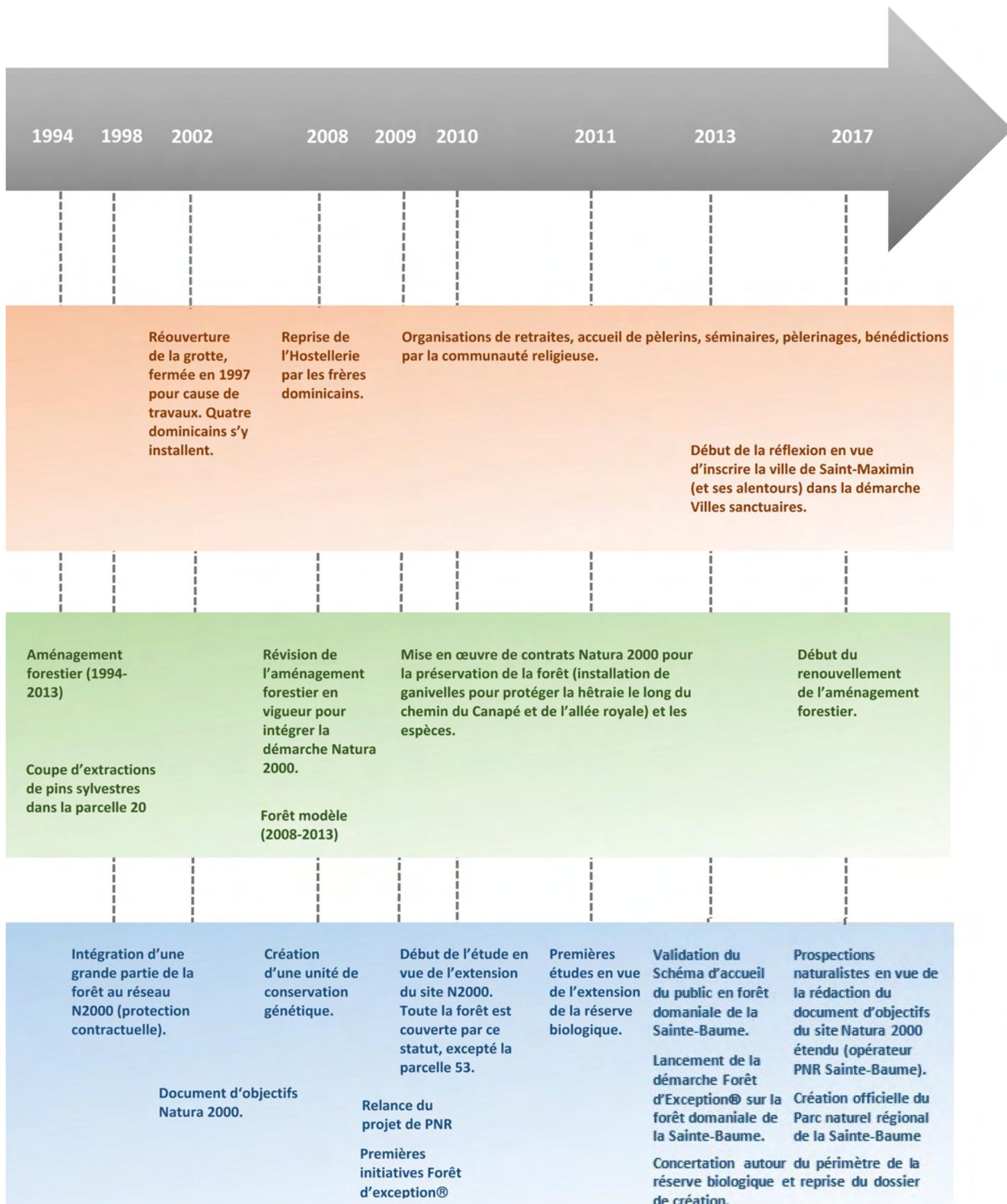
1516 : Bulles papales et ordonnances royales protègent la forêt des coupes et usages liés aux besoins de la communauté religieuse de l’époque (1317, roi Robert-le Bon / 1403, Louis II comte de Provence / 1538, François 1<sup>er</sup> / 1564, Charles IX). Malgré toutes ces interdictions, des coupes de bois sont pratiquées dans la hêtraie.

1538 : Nouvelle visite de François 1<sup>er</sup> : il renouvelle les mesures visant à conserver intacte toute la forêt de la Sainte-Baume (défense d’y faire paître les troupeaux et de couper du bois).

**CHRONOLOGIE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PRÉSERVATION DE L’ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE**







## Paroles d'acteurs

*Jean PAPERÀ, adjoint à l'environnement et à la forêt de la commune du Plan d'Aups-La Sainte-Baume*

*« Considérée au début par les plus nombreux comme « une appellation de plus », mais tous voulant, et croyant, protéger notre forêt. Et chacun voyant cette protection selon leur besoin ou leur activité.*

*Rassembler autour d'une grande table les différents interlocuteurs (chasseurs, randonneurs, botanistes, propriétaires forestiers, spéléos, ...) a pu sembler a priori relever de la rêverie. Et puis au fil des réunions, avec les échanges un peu tendus quelquefois, les différentes sensibilités se sont exprimées, les différents participants se sont parlés. Tout n'a pas été simple, mais la manière dont a été menée cette opération permet à tous de reconnaître que la meilleure protection que l'on peut faire pour notre forêt est de la partager.*

*Le Label Forêt d'Exception® pourra permettre de continuer sur cette voie. »*

## 2– UN TERRITOIRE EN PARTAGE

### LES DATES CLÉS DE LA DÉMARCHE FORÊT D'EXCEPTION® EN SAINTE-BAUME

17 octobre 2014 : Signature du Protocole d'accord

2017—en cours : Signature du Contrat de projet

Mars 2018: Dépôt du Dossier de Candidature



Le comité de pilotage du 17 octobre 2014

## 2-1 Un territoire de projets

### 2-1-1 Des démarches multiples en gestation : doit-on maintenir le projet Forêt d'Exception® sur la Sainte-Baume ?

Alors qu'en 2009 se dessinait la logique Forêt d'Exception® sur la forêt domaniale de la Sainte-Baume, d'autres démarches se mettaient en place dans le même temps sur le territoire : Forêt modèle et le projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Cette synergie commune de projets n'était pas sans interroger les différents acteurs sur le bien fondé d'avoir plusieurs démarches en parallèle, semblant poursuivre des objectifs similaires sur le même territoire. Y-avait-il un intérêt à maintenir la Sainte-Baume candidate au label Forêt d'Exception® ?

#### **En 2008, la dynamique Forêt modèle se met en marche**

Né, il y a 20 ans au Canada, le concept Forêt modèle s'est progressivement développé à travers le monde constituant un réseau international et des réseaux régionaux de Forêts modèles. En 2008, la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur s'est lancée dans la démarche en devenant membre fondateur du réseau méditerranéen de Forêts modèles. Grâce aux divers réunions et événements menés, un partenariat composé d'élus, d'institutionnels, de forestiers, d'acteurs territoriaux et de représentants de la société civile, s'est progressivement construit et le territoire s'est défini autour de 4 massifs : l'Étoile, le Garlaban, la Sainte-Baume et les Maures. A travers ce projet, les partenaires souhaitaient redynamiser les espaces forestiers en proposant des solutions de gestion adaptées au territoire à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions novatrices. Pour porter le projet, une association Forêt modèle de Provence a vu le jour le 22 avril 2013. La structure a pris son autonomie et fonctionne depuis le 1er juillet 2013 avec un chargé de mission à plein temps. L'association doit servir d'amplificateur aux démarches en cours, sur la base du partenariat et de la gouvernance

participative. Elle vise à apporter des réponses aux enjeux prioritaires du développement durable des territoires forestiers provençaux dans son contexte péri-urbain et littoral, et en particulier au développement d'une nouvelle économie, de la gestion multifonctionnelle et de l'accueil du public.

Pour ce faire, l'association a pour objectif d'agir à 3 échelles : 1) au niveau local, elle met en œuvre des actions concrètes à valeur démonstrative sur son territoire de référence, 2) au niveau régional, elle communique les résultats de ces actions, et formule des propositions de politiques publiques, 3) au niveau international, elle échange ses expériences et coopère avec des entités, en premier lieu au travers du réseau méditerranéen des Forêts modèles.

Ainsi, les membres de l'association ont essentiellement un rôle d'impulsion et de dynamisation du territoire en capitalisant et communiquant sur les bonnes pratiques, en diffusant de l'information, en sensibilisant les populations locales, en réalisant et en assurant la promotion de travaux de recherche et développement, en échangeant avec les réseaux internationaux et en mettant en œuvre des actions pilotes destinées à encourager de nouvelles pratiques.

En cela, les démarches Forêt d'Exception® et Forêt modèle sont complémentaires car elles se situent à des échelles différentes, tout en partageant des valeurs communes de gouvernance partagée et d'innovation. Tandis que Forêt modèle est dans une logique de développement plus générale, basée sur l'exemple, Forêt d'Exception® offrent un caractère plus appliqué (avec un programme d'actions partagé et chiffré), mais sur un territoire plus petit.

#### **Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume : un projet vieux de 40 ans enfin finalisé**

« L'idée de créer un Parc naturel régional sur la Sainte-Baume remonte à près de 40 ans. » *Extrait de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.*

Les premières démarches, initiées en 1972 sous l'impulsion de 19 communes, conduisent à la création d'un Syndicat intercommunal pour la sauvegarde et la

mise en valeur de la Sainte-Baume ayant pour objectif « d'étudier l'éventuelle possibilité de création d'un Parc naturel régional ». En 1984, ce syndicat sera transformé en SIVOM.

En 1988, le comité syndical du SIVOM de la Sainte-Baume regroupant 13 communes (Cuges-les-Pins, Nans-les-Pins, Riboux, Méounes-lès-Montrieux, Mazaugues, Ollières, La Roquebrussanne, Rougiers, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Saint-Zacharie, Signes, Gémenos et Plan d'Aups-Sainte-Baume) demande à la Région PACA, alors en charge de la responsabilité de la création des PNR, de relancer le projet de PNR de la Sainte-Baume alors au point mort.

Après une longue interruption de près de 20 ans, le projet connaît un nouveau souffle lorsque la Région PACA relance en 2009 le projet de PNR de la Sainte-Baume. Le périmètre d'étude retenu comporte 28 communes.

Le 21 février 2012, le Syndicat mixte de préfiguration, rassemblant 26 communes sur 28, 6 EPCI sur 7, les 2 départements du Var et des Bouches-du-Rhône et la Région PACA, est créé par le Préfet.

En décembre 2013, le périmètre du PNR est arrêté et validé par délibération du comité syndical et en assemblée régionale. Il regroupe tout ou partie de 29 communes autour de la Montagne de la Sainte-Baume et s'étend sur 84 367 hectares.

De 2014 à 2015, la concertation s'est poursuivie pour construire le projet de territoire et rédiger la Charte. En 2017, après avoir été validé à l'unanimité à l'échelon local, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a transmis le projet final aux instances nationales chargées de la labellisation. Le 21 décembre 2017, la création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume est inscrite au Journal Officiel. Il est le 52ème PNR français.

**Ce projet, initié de longue date, s'est donc retrouvé en phase de concrétisation dans le même temps que la démarche Forêt d'Exception®. Là encore, la différence d'échelle a prévalu dans la décision de maintenir ces deux démarches sur le territoire, ainsi que les forts enjeux portant sur la forêt domaniale considérée comme le joyau du Parc naturel régional et sur laquelle, Forêt d'Exception® permet d'initier des démarches**

**innovantes et pilotes pour le territoire du PNR. Le détail du partenariat mis en place entre le PNR et l'ONF sera détaillé au paragraphe 2-2-2.**

## 2-1-2 La forte attente d'avancées concrètes conduit à l'élaboration d'un Schéma d'accueil du public, en anticipation à Forêt d'Exception®

Face aux nombreuses démarches de territoire se mettant en place sur la Sainte-Baume (Forêt modèle, Forêt d'Exception®, Parc naturel régional, Natura 2000, ...), une certaine lassitude des acteurs locaux voyant beaucoup d'études et de projets se développer, sans réelle concrétisation d'action sur le terrain, s'est fait ressentir.

De plus, certaines études antérieures ayant peine à déboucher sur des réalisations concrètes, leurs attentes étaient d'autant plus fortes, notamment vis-à-vis de l'amélioration de l'accueil des visiteurs et de la réduction des dysfonctionnements paysagers constatés.

Aussi, afin de répondre à ces attentes et de laisser mûrir le projet Forêt d'Exception® Sainte-Baume, la décision de réaliser un Schéma d'accueil du public a été prise en 2009. Elle a permis de mettre en place une première concertation (sur la base de 4 comités de pilotage et de 2 groupes de travail) et d'élaborer un programme d'actions échelonné entre 2014 et 2018, actuellement en cours d'exécution.

Afin de répondre rapidement à ce besoin de « concret » exprimé par les acteurs locaux, 3 actions-pilotes ont été réalisées durant l'élaboration du Schéma d'accueil. Elles ont aidé à fédérer les acteurs et à rendre crédible le projet tout en illustrant les principes développés.

Par la suite, l'intérêt de finaliser la démarche Forêt d'Exception® en parallèle avec les autres démarches ayant été validé par les acteurs du territoire, notamment lors de la signature du Protocole d'accord, les réflexions menées de façon partenariale dans le cadre du Schéma d'accueil et le plan d'actions en résultant ont permis d'alimenter le projet Forêt d'Exception® dans ses composantes « accueil du public » et « paysage ».

## 2-2 Un partenariat fort entre l'ONF et le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume se dessine

### 2-2-1 Une complémentarité naturelle entre la charte du Parc naturel régional et la démarche Forêt d'Exception®

La démarche Forêt d'Exception® vise à distinguer les forêts domaniales remarquables par leur rayonnement environnemental, social et par les ressources patrimoniales qu'elles enferment. Les territoires candidats doivent constituer des lieux privilégiés pour l'innovation et l'expérimentation de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme, de gestion des milieux ou de sylviculture. L'attribution du label Forêt d'Exception® repose également sur la qualité des projets menés en partenariat et réalisés dans le respect des lieux.

Ces objectifs et orientations nécessaires à l'obtention du label Forêt d'exception® rejoignent ceux d'un Parc naturel régional. Il s'en dégage ainsi une cohérence et une complémentarité naturelle avec la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume tant du point de vue de son contenu que du point de vue de l'ensemble de la démarche ayant abouti à son élaboration.

En effet, avec ce label, il s'agit pour l'Office national des forêts de consacrer les valeurs patrimoniales des sites forestiers (biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles, patrimoine social) qui s'inscrivent de manière transversale au sein des 4 ambitions portées par la Charte du Parc naturel régional : 1) préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages, 2) orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable, 3) fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources et 4) valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et faire ensemble.

La volonté d'exemplarité, d'innovation et de transfert

d'expériences sur les autres massifs forestiers appuie la proximité des objectifs portés par les 2 structures (ONF et Parc naturel régional) en faveur d'un développement territorial concerté et partagé par les acteurs du territoire. Ce travail de concertation en faveur d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle a déjà été initié et s'est traduit par l'élaboration de 2 documents opérationnels : 1) le Schéma d'accueil du public réalisé par l'ONF en 2014 dont le contenu des fiches actions rejoint celui des mesures de la Charte Parc naturel régional (préservation de la biodiversité, amélioration des connaissances liées au patrimoine de la forêt domaniale, réalisation d'aménagements structurants, valorisation du patrimoine religieux et culturel, amélioration de l'accueil du public...) et 2) la Charte forestière de territoire de la Sainte-Baume en cours de réalisation qui constituera le volet forestier opérationnel de la Charte du Parc naturel régional et au sein de laquelle l'appui à la démarche Forêt d'Exception® est intégré sous la forme d'une fiche action distincte.

### 2-2-2 Vers une contractualisation du partenariat

Fort de ces convergences et points communs, il est apparu naturel de concrétiser un partenariat officiel et exemplaire entre l'ONF et le Syndicat mixte de préfiguration du PNR. C'est dans cet objectif de « faire ensemble », que Michel GROS, alors Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, a été élu Président du comité de pilotage le 17 octobre 2014, date de la signature du protocole d'accord.

Cette présidence a permis d'engager le Syndicat mixte de manière plus concrète dans la démarche et d'amener ses compétences à l'équipe-projet. C'est dans cet esprit de

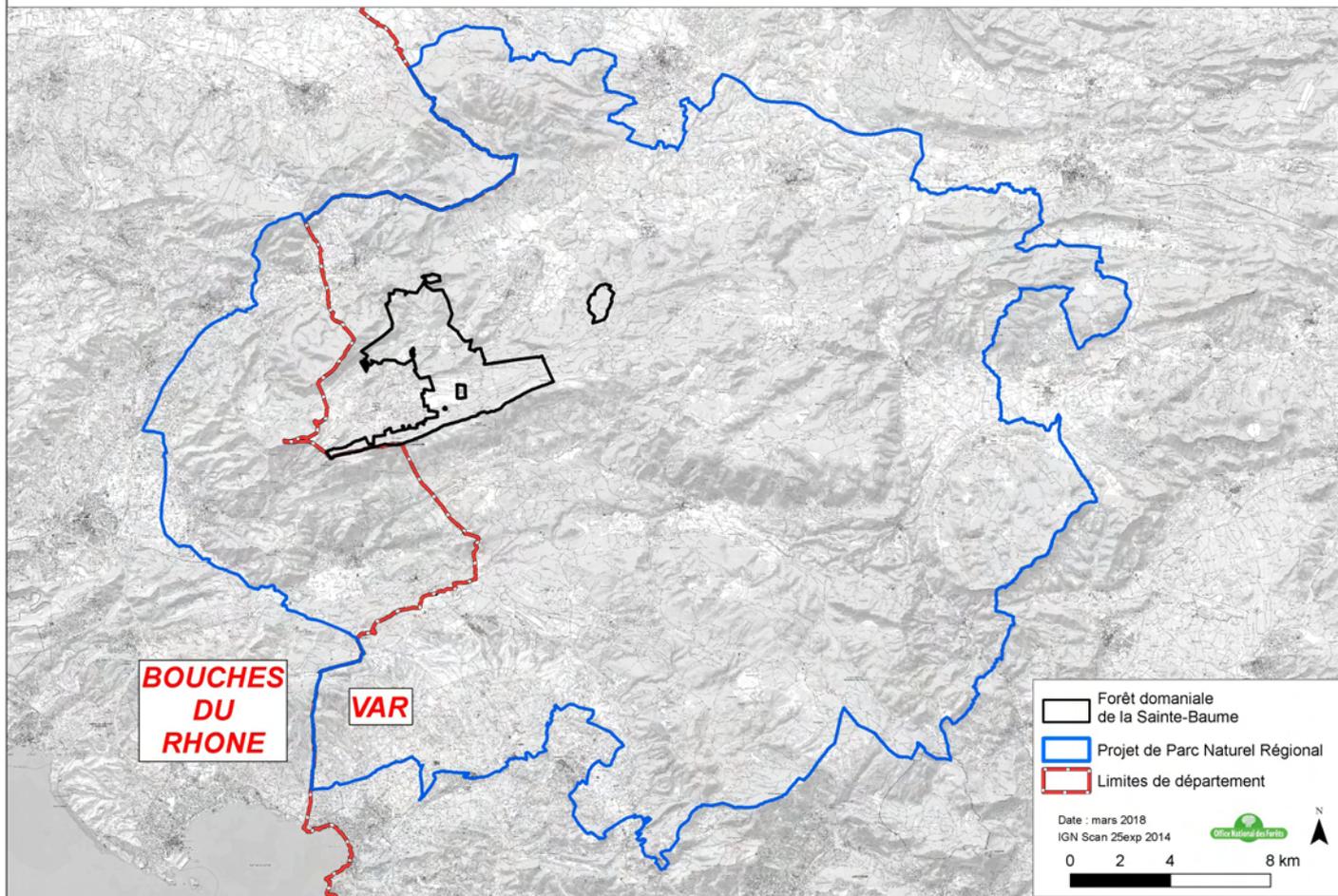
partenariat que le travail mené en vue de l'obtention du label a progressé étape par étape et que les comités techniques et les 3 ateliers thématiques (amélioration des connaissances, organisation des activités VTT et équestres) se sont tenus. De même, une mobilisation conjointe lors de la visite sur site du Comité national d'orientation, a permis de faire valoir ensemble les atouts de la Sainte-Baume pour l'obtention du label Forêt d'Exception®...

Ainsi, des habitudes de travail se dessinent et prennent forme localement, pour plus d'efficacité, de communication et d'harmonisation des démarches.

Elles devraient prochainement être transcrites dans une convention de partenariat entre l'ONF et le PNR de la Sainte-Baume.

La convention cadre de Coopération 2012-2017 nationale devrait servir de trame à la convention locale.

**Un travail de définition des axes de travail sera entrepris par les différents services et acteurs locaux pour qu'aboutisse et vive cette convention de partenariat.**



## Paroles d'acteurs

### *Céline CABASSE, chef de projet au bureau d'études ONF*

« La démarche Forêt d'Exception® nous a permis de mobiliser de nombreux partenaires et de tenir plusieurs réunions, localement dans le massif de la Sainte-Baume.

#### **Une photographie des usagers de la forêt**

C'est volontairement que les comités techniques étaient largement ouverts et ce afin d'avoir une photographie des usages multiples de la forêt.

Les réunions menées dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception® ont ainsi permis de faire se rencontrer des représentants des usagers et des administrations de tous thèmes : historiens et experts en patrimoine culturel, personnalités religieuses, écologistes et protecteurs de l'environnement, accompagnateurs en montagne, représentants de VTTistes, de randonneurs, cavaliers, service de secours et de sécurité en montagne, représentants des activités sylvicoles et agricoles, structures d'hébergement touristique, ...

#### **Lieux de débats et acteurs force de proposition**

Toutes ces visions parfois divergentes sur un massif que tous souhaitent cependant préserver ont pu ainsi

se rencontrer et débattre pour faire émerger des actions à intégrer dans le contrat de projet.

Les acteurs ont aussi été force de proposition en suggérant des thèmes d'ateliers techniques (comme la sécurité) mais également en s'exprimant sur les priorités des actions du contrat de projet (au travers d'un exercice avec des vignettes à coller sur chaque action).

Les comités techniques ont surtout été l'occasion d'aborder des thèmes qui jusqu'alors n'étaient pas au centre des discussions tels que la sécurité des visiteurs ou l'échange d'informations sur la Sainte-Baume qui se révèle dangereuse comme toute montagne.

#### **Un vecteur d'informations**

Ces réunions furent enfin pour l'ONF et le PNR un vecteur d'informations. Ainsi ont pu être présentés le Schéma d'accueil et l'aménagement forestier en vigueur. Des éléments d'actualités ont également été communiqués comme l'avancement de la création de la réserve biologique ou encore la création du PNR Sainte-Baume. »

## 2-3 Une mobilisation forte des acteurs locaux pour devenir Forêt d'Exception®

### 2-3-1 Des partenaires nombreux et impliqués

Le souhait de l'équipe projet a été de toucher un maximum de personnes et structures, institutionnelles ou non, concernées par la forêt domaniale de la Sainte-Baume. Les personnes ou structures identifiées sont listées ci-contre.

### 2-3-2 Les instances

Localement, la concertation s'organise autour de trois instances : le comité de pilotage, le comité technique et les ateliers thématiques.

Le **comité de pilotage** (COPIL) apporte une validation formelle des décisions. Il est composé des acteurs institutionnels publics ayant capacité à s'engager sur le moyen et long terme au travers de la signature du protocole d'accord puis du contrat de projet. C'est l'instance qui désigne également le président de la démarche.

Le **comité technique** (COTECH) est un moteur pour l'intégration de tous les enjeux et acteurs locaux. Il regroupe les membres du COPIL, les acteurs institutionnels non signataires du protocole d'accord, les représentants des usagers (associations, personnes ressources, etc.) et les mécènes. Il se réunit au moins une fois par an pour 1) faire le point sur le dossier Forêt d'Exception® Sainte-Baume, sur les actions réalisées, en cours et à venir et 2) discuter et valider les ateliers thématiques à programmer.

Prochainement, il est prévu de l'élargir à la communauté scientifique par l'intégration de membres du conseil scientifique du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, lorsque celui-ci sera en place.

Les **ateliers thématiques** constituent le niveau opérationnel pour accompagner certaines actions ou problématiques très spécifiques.

Ces ateliers sont constitués de 15 à 20 personnes volontaires, membres du comité technique. Les sujets à aborder dans le cadre des ateliers thématiques sont décidés dans les comités techniques.

#### MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

Sous-préfecture de Brignoles  
Région PACA  
Département du Var  
Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume  
Commune de Nans-les-Pins  
Commune du Plan d'Aups-Sainte-Baume  
Commune de Riboux  
Commune de Rougiers  
Commune de Saint-Zacharie  
Les Frères Dominicains  
Office National des Forêts

#### MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

Membres du Copil  
Direction départementale des Territoires et de la Mer du Var (DDTM)  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)  
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)  
Direction départementale de la cohésion sociale du Var (DDCS)  
Syndicat Mixte de la Provence Verte  
Forêt modèle de Provence  
Fondation d'entreprise du Crédit agricole Provence-Côte-d'Azur  
Association Objectifs PNR  
Entreprise Travaux publics au plan d'Aups  
PARES Nelly Doctorante en sociologie / LPED  
Centre St Charles (directrice de thèse : Chantal ASPE)  
Institut Supérieur des arts et de la culture  
Programme LEADER Provence Verte Sainte-Baume

#### Protection et connaissance du Patrimoine culturel

DRAC Service Territorial Architecture et Patrimoine du Var (STAP)  
Archives départementales (Draguignan)  
Association Patrimoine et Culture au plan d'Aups  
Fondation du Patrimoine  
Association Chemin des Roys  
Amis de la Presqu'île de Giens

## MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE (SUITE)

Nans autrefois  
Michel Salvi (Géologue indépendant)  
Ecomusée Ste Baume  
Association découverte Sainte-Baume – Ecomusée territoire (DSBET)

### Activités de pleine nature

Comité départemental de course d'orientation du Var  
Comité départemental Olympique et sportif du Var  
Comité départemental FFCAM des Bouches du Rhône  
Comité départemental de Montagne et de l'Escalade du Var  
Comité départemental de randonnée pédestre du Var  
Association Nans Nature  
FORESTOUR  
Parc Roubaud Loisirs à Signes

### **Accompagnateurs en moyenne montagne**

Syndicat National des accompagnateurs en moyenne montagne (Alexandre Caramello – Eric Martinet)  
Provence randonnée Activité Nature (Sébastien Petitjean)  
Naturelle Balade (Vincent Blondel)  
Provence Verticale (Eric Martinet)  
Autres Regards (Marjorie Ughetto)  
Var Nature (Denis Huin)

### **Spéléologie**

Cro-Magnon de la Ste Baume  
Groupe spéléo Ragage (Michel Lopez)  
Comité départemental de spéléologie du Var

### **VTT**

Comité Départemental de Cyclotourisme du Var  
Association MTB Plan d'Aups (FFC)  
Association VTT Ste Baume (FFCT)  
EURL Latitude VTT (bike park Garéoult)  
Sud Bike and nature rocarbon  
Association Vélo club de Nans (FFCT)  
Mountain Bikers Fondation

### **Balades à cheval ou en âne**

Association Hippothera (attelage)  
83 à Cheval (Cavaliers indépendants du Var)  
Ferme équestre La Palomanon à St Zacharie  
Centre équestre de Nans  
L'âne des collines  
Balalin Balal'ane

### Offices de tourisme

Office de tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (antenne de Saint-Zacharie)  
Office Intercommunal du Tourisme de la Provence Verte

### Structure d'accueil et d'hébergement

Hostellerie de la Sainte-Baume  
Chambres d'hôtes de la Maison rouge  
Maison d'hôte – Jas en Provence / Fédération des hébergeurs de la Provence verte  
Hôtel-restaurant Lou Pèbre d'Ail

### Associations de chasse et pêche

Fédération départementale de chasse du Var  
Association de chasse du Plan d'Aups  
GIC Ste Baume (couvrant les 3 communes)

### Association de protection de la nature

Conservatoire des Espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN)  
Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA (Hyères)  
France Nature Environnement  
Association Nature et Patrimoine en pays Sainte-Baume

### Sylviculture / Agriculture

Chambre d'agriculture du Var  
Centre national de la propriété forestière (CNPF)  
Communes Forestières (COFOR) 83  
Propriétaires forestiers  
ASPAF Etude forestière  
Syndicat des propriétaires forestiers privés et sylviculteurs  
SCEA Les Joseph, agriculteur

### Services de secours / DFCI / POLICE

Brigade de gendarmerie de St Maximin  
Service départemental d'intervention et de secours Draguignan  
Service départemental d'intervention et de secours Saint Zacharie  
Association départementale des comités communaux de feux de forêt

## 2-4 La construction d'un projet de territoire partagé

### 2-4-1 Les étapes de la concertation

#### Lancement de la démarche le 20 juin 2013

Lancé à la suite du Schéma d'accueil de la Sainte-Baume, la démarche Forêt d'Exception® a été présentée de manière officielle au cours du comité de pilotage du 20 juin 2013, comité charnière entre ces deux démarches. L'ordre du jour combinait la restitution et la conclusion du Schéma d'accueil, puis le lancement de Forêt d'Exception®.

#### Le comité technique du 25 novembre 2013

Le comité technique du 25 novembre 2013 a permis de réunir une trentaine de personnes dans l'objectif de présenter :

- Le label et la démarche Forêt d'Exception® d'une manière générale ;
- La forêt domaniale de la Sainte-Baume, les données générales et les démarches en cours ;
- Le Schéma d'accueil de la Sainte-Baume, outil de Forêt d'Exception®.

Les débats qui ont suivi ces présentations ont notamment fait émerger les thématiques les plus prégnantes pour les participants, à savoir :

- La gestion des risques et de la sécurité des personnes sur le massif ;
- L'éducation et l'information des visiteurs au respect du milieu naturel ;
- Les activités de pleine nature et l'événementiel (culturel ou sportif) sur le massif ;
- La sécurité : ce thème était si présent qu'un comité technique orienté sur ce sujet s'est déroulé le 18 avril 2014.

#### Le comité de pilotage du 17 octobre 2014

Le comité de pilotage du 17 octobre 2014 s'est conclu avec la signature du protocole d'accord. La présidence du comité de pilotage a été confiée au Président du Syndicat

mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, associant ainsi son équipe à la démarche Forêt d'Exception®.

#### Le comité technique du 9 décembre 2014

Lors du comité technique du 9 décembre 2014, les trente personnes présentes ont pu exprimer ce que représentent pour eux la démarche Forêt d'Exception® et l'obtention du label (par ordre de priorité) :

- un atout pour le tourisme: image de marque, tourisme, notoriété, préservation du site et promotion touristique pour la région ;
- La reconnaissance d'un travail commun : travailler ensemble sur un projet, construction collective, travail de concertation ;
- un accueil amélioré des visiteurs: amélioration des aménagements d'accueil du public, exigence de qualité (notamment pour les parkings), exemplarité (concilier activités et protection du site) ;
- une protection des milieux et de la flore ;
- une gestion globale (préserver, accueillir, exploiter), une affluence touristique nécessitant de préserver et d'informer ;
- la reconnaissance des valeurs essentielles de la forêt ;
- la possibilité de financements supplémentaires ;
- des règles en plus qui représentent davantage de contraintes.

Lors de ce comité technique ont également été définis et constitués les ateliers thématiques auxquels l'ensemble des membres du comité technique ont pu s'inscrire :

- Comment améliorer la pratique du VTT sur le massif ?
- Comment améliorer la pratique des balades équestres sur le massif ?
- Quelles actions pour améliorer la connaissance et les échanges sur le massif ?

Un thème relatif aux nouveaux emplois locaux avait été envisagé mais il n'a pas été retenu car pour les acteurs présents, il dépassait le seul cadre de la forêt domaniale.

Au printemps 2015, 5 réunions d'une quinzaine de personnes ont traité de ces thèmes. Elles ont permis de formuler les contours des actions du présent contrat de projet. Il faut noter que les ateliers VTT et équestres ont débouché directement sur des actions concrètes de définition d'itinéraires.

### **Le comité technique du 8 octobre 2015**

Le comité technique du 8 octobre 2015 a permis de présenter une première liste d'actions à intégrer dans le contrat de projet. Les débats ont abouti à des modifications, reformulations, voire des regroupements de certaines actions. *In fine*, les participants ont défini les priorités qu'ils donnaient aux actions proposées (hors celles déjà en cours de réalisation).

La rédaction des fiches-actions du contrat de projet a ensuite débuté. Elles déclinent les objectifs définis dans le protocole d'accord.

Ces actions sont donc issues :

- des propositions des ateliers thématiques et des comités techniques ;
- des actions du Schéma d'accueil Sainte-Baume (validé) ;
- des actions du Document d'objectifs N2000 (démarche concertée) ;
- des démarches en cours.

Les actions proposées sont hiérarchisées avec les priorités suivantes :

1 : priorité forte ;

2 : priorité moyenne ;

3 : priorité faible.

En cours : action ayant déjà débutée.

Les actions communes au Schéma d'accueil sont

précisées en bas à droite des fiches.

### **La visite du comité national d'orientation (8 mars 2016)**

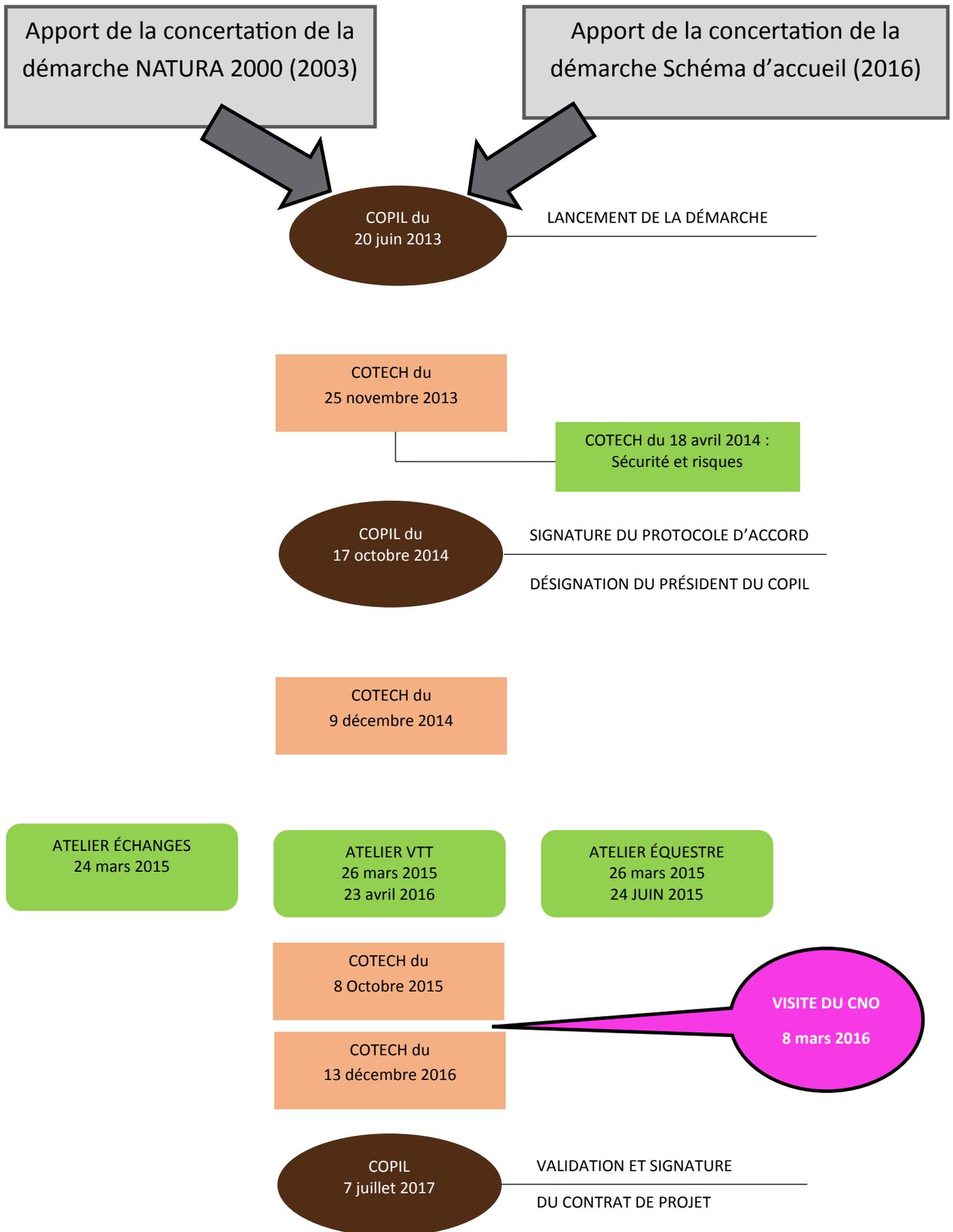
Le CNO s'est déplacé en forêt domaniale de la Sainte-Baume le 8 mars 2016. Lui ont été présenté en salle et sur le terrain le site mais aussi les partenaires et les actions envisagées.

### **Le comité technique du 13 décembre 2016**

Le comité technique de décembre 2016 a été l'occasion de faire le point sur l'avancée de la démarche Forêt d'Exception® et sur le calendrier prévisionnel pour l'obtention du label. Les actions réalisées, en cours et à venir ont été présentées, ainsi que la première édition de la Lettre d'information Forêt d'Exception® Sainte-Baume. Enfin, les sujets des prochains ateliers thématiques ont été discutés.

### **Le comité de pilotage du 7 juillet 2017**

L'ensemble du contrat de projet a été présenté et proposé pour avis et validation lors de ce comité de pilotage.





Le comité de pilotage du 17 octobre 2014



Le comité technique du 9 décembre 2014

## 2-4-2 Intégration de Forêt d'Exception® dans les différents processus en cours, intentions de travail collectif

		PORTAGE ONF			
		Aménagement forêt domaniale	Réserve biologique	Contrat de projet Forêt d'Exception®	Gestion courante de la forêt domaniale
Acteurs locaux	PNR	Porter à connaissance de la révision d'aménagement			
		1- Présentation du format de l'aménagement et de la procédure de réalisation et premiers échanges 2- Exposé des grands choix	1- Consultation sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'une réserve 2- Consultation sur le périmètre et le statut de la réserve 3-Présentation du format et de la procédure de la création d'une réserve biologique 4- Exposé des choix et des objectifs 5- Association au comité consultatif	Animation commune du projet Recherche de synergies et de financements	Information régulière (manifestations, études, ...)
		Association à la réunion de présentation de l'aménagement aux communes de situation	Association à la visite de rapporteur du CNPN		Elaboration d'une convention de partenariat et d'échanges de données
		Recherche de synergies et de financements			
	COFIL	Région Département Communes PNR Frères	Présentation de l'aménagement		Tenue extraordinaire si nécessaire
	COTECH (membre du COFIL + autres acteurs du territoire)	Présentation de l'aménagement rédigé	Présentation du plan de gestion rédigé	Tenue d'un COTECH/an (point sur les actions achevées, en cours et à venir, définition des groupes de travail pour l'année, autres points à traiter)  Tenue d'un ou plusieurs groupes de travail	Information annuelle
	ONF	Réunion annuelle du groupe de réflexion interne ONF pour la mise en œuvre du label Forêt d'Exception®			

\*\*\*

### La vie de Forêt d'Exception® Sainte-Baume

Le COTECH processus de dialogue englobe ici le COFIL, processus de décision. Une réunion du COTECH annuelle est prévue pour faire le bilan des actions achevées en cours ou à venir, mais aussi définir autant que de besoin la tenue de groupes de travail spécifiques ou de COFIL extraordinaires si une décision devait être actée.

### Niveaux de participation :

Information (informer d'une décision)
Consultation (demander un avis avant de décider)
Concertation (projeter ensemble)

Texte en bleu : action déjà menée en dehors du cadre de Forêt d'Exception®

PORTAGE PNR			
N2000	Charte Forestière de Territoire	Mise en œuvre de la charte du PNR	Diverses actions pouvant concerner la FD
Réunions d'équipe régulière	Assurer l'animation et piloter la mise en œuvre de la CFT  1- Présenter annuellement le programme d'actions au membres du COPIIL CFT 2- Rechercher des financements afin de mettre en œuvre le programme d'actions CFT 3- Mobiliser les partenaires techniques pour répondre collectivement aux appels à projets 4 - assurer la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions (organisation de COTECH/COPIIL + recueil des données alimentant le dispositif de suivi évaluation CFT)	Volonté de formaliser un partenariat sous forme d'une convention cadre explicitant les axes de collaboration dans les domaines suivants : * Gestion des milieux naturels (connaissance des milieux et des espèces, mesures de protection réglementaire, réseau Natura 2000, protection/police de l'environnement) * Aménagement du territoire (développement local des espaces naturels et forestiers, gestion, biodiversité, paysages, risques) * Gestion de l'eau * Exploitation forestière et valorisation du bois (suivi étude ressource, desserte) * Pastoralisme et gestion de la faune sauvage * Accueil du public (gestion de la fréquentation, aménagement et entretien, information et sensibilisation du public, manifestations, circulation motorisée en espaces naturels) * Actions communes de communication	
Consultation dans les Comités de pilotage			
Information régulière			
Information régulière / transmission de données naturalistes	Information régulière	Information régulière / transmission de données	Informations régulières Elaboration d'une convention de partenariat et d'échange de données
Elaboration du document d'objectif : programme d'actions (rencontre régulière et groupes de travail)		Consultation régulière sur tout projet forestier, de gestion des milieux naturels et de la fréquentation, de signalétique, de valorisation...	
Mise en œuvre du DOCOB : contractualisation		Implication dans tout projet concernant les forêts soumises au régime forestier (RV découverte du patrimoine, ...)	
Consultation dans les Comités de pilotage	Consultation dans les groupes de travail		

\*\*\*

### Forêt d'Exception®, vecteur de communication

Forêt d'Exception® a été initiatrice d'un nouveau « travailler ensemble » : cette démarche novatrice permet d'ouvrir l'information, voire la concertation de partenaires externes à l'ONF, à des processus tels que la révision d'un aménagement forestier ou la rédaction d'un plan de gestion de réserve. C'est cependant dans la gestion courante de la forêt domaniale avec une information mutuelle entre l'ONF et le PNR des coupes et travaux, des manifestations et études que cette communication est la plus importante.

# 3– UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Les orientations stratégiques sont les grands axes de travail structurant le projet de territoire pour les cinq années à venir (pas de temps choisi pour l'élaboration du plan d'actions).

Elles sont au nombre de quatre, correspondent aux enjeux du site et ont été validées dans les instances de concertation.

Chaque orientation stratégique a ensuite été déclinée en plusieurs actions. L'ensemble (orientations stratégiques + actions) constitue le projet de territoire.

Sans attendre l'obtention du label Forêt d'Exception®, les partenaires ont souhaité œuvrer ensemble à la mise en œuvre du programme d'actions.

Pour chaque orientation, nous avons choisi de détailler quelques actions en cours afin d'illustrer la mobilisation locale. Ces dernières sont en caractères gras sur fond gris.

## Les orientations stratégiques :

Les quatre orientations stratégiques identifiées pour la forêt domaniale de la Sainte-Baume sont les suivantes :

- A. Développer et partager la connaissance de la Sainte-Baume, ses patrimoines écologiques et paysagers, culturels et historiques ;
- B. Préserver et mettre en valeur une forêt méridionale d'exception, un paysage forestier méditerranéen composite : entre montagne, plateau et collines ;
- C. Améliorer les conditions d'accueil du public, dans le respect de l'esprit des lieux, à l'échelle du massif et du plateau ;
- D. Promouvoir le territoire et le massif forestier de la Sainte-Baume.

# 3-1 Développer et partager la connaissance de la Sainte-Baume, ses patrimoines écologiques et paysagers, culturels et historiques (Orientation A)

Cette orientation regroupe des actions visant à améliorer les connaissances scientifiques sur la forêt domaniale en poursuivant les inventaires du patrimoine naturel, notamment dans le contexte du changement climatique (actions A.1.1, A.1.2 et A.1.3) et en développant de nouveaux domaines de connaissances (actions A.2.1, A.2.2 et A.2.3).

Elle vise également à diffuser les connaissances et à en favoriser les échanges sur le territoire de la Sainte-Baume en établissant des partenariats (action A.3.1), en développant des outils (action A.3.2), en améliorant les modalités d'échange et de diffusion des informations et en favorisant l'éducation à l'environnement pour tous publics (action A.3.4).

Actions
<b>Poursuivre les inventaires du patrimoine naturel, dans un contexte de changement climatique</b>
Action A.1.1 - Compléter les inventaires naturalistes : habitats et espèces
Action A.1.2 - Participer au suivi de l'unité conservatoire génétique du hêtre de la Sainte-Baume
Action A.1.3 - Acquérir des données météorologiques, pour mettre en relation les suivis naturalistes et l'évolution climatique
<b>Développer de nouveaux domaines de connaissance patrimoniale</b>
Action A.2.1 - Evaluer le patrimoine biologique historique de la forêt de la Sainte-Baume et des paysages environnants (Pédoanthracologie)
<b>Action A.2.2 - Inventorier et protéger les arbres remarquables et patrimoniaux</b>
Action A.2.3 - Poursuivre l'étude de la fréquentation du massif
<b>Diffuser et échanger des informations, au sein du territoire de la Sainte-Baume</b>
Action A.3.1 - Mettre en place une convention de partenariat et d'échange de données entre l'ONF et le SMPPNR Sainte-Baume
Action A.3.2 - Réaliser un catalogue thématique des publications concernant la Forêt d'Exception®
Action A.3.3 - Améliorer les modalités d'échange et de diffusion des informations
Action A.3.4 - Favoriser l'éducation à l'environnement pour tout public

## Inventorier et protéger les arbres remarquables et patrimoniaux (action A2.2)

L'ONF s'est associé en 2016 au lycée d'enseignement général et technologique agricole Aix Valabre (Bouches-du-Rhône) pour un projet « tutoré » visant à encadrer l'inventaire et la cartographie des arbres remarquables par un groupe d'élèves, dans la forêt d'origine de la Sainte-Baume. Cet inventaire permettra de mieux connaître les patriarches de la forêt et de définir des mesures de préservation.

Dans ce cadre, la hêtraie relique a fait l'objet de prospections systématiques pendant un an à la recherche des arbres remarquables par leur forme, leurs dimensions ou leur valeur écologique.

Avec l'aide du réseau de forestiers naturalistes Habitats-Flore de l'ONF, les étudiants ont établi une grille de détermination des arbres remarquables. Deux types de critères ont été retenus : le premier d'ordre morphologique (diamètre, hauteur, nombre de troncs, et de pieds) et le second d'ordre écologique (bois mort sur pied, ou au sol, cavités de pied, cavités d'oiseaux ou d'insectes, présence de champignon polypore et de lierre).

Soixante-sept arbres remarquables ont été répertoriés et géolocalisés dans la zone prospectée.

L'analyse des arbres a fait ressortir une forte majorité de hêtres (29% et 21% de chênes pubescents). Les arbres recensés présentent pour la moitié des cavités d'insectes et d'oiseaux et pour 14% des champignons polypores et du lierre. Les deux-tiers d'entre eux mesurent 10 mètres ou plus et 6 arbres remarquables sont « dendrotelmes », c'est-à-dire qu'ils comportent 2 à 8 troncs.



Le chêne Merlin

## 3-2 Préserver et mettre en valeur une forêt méridionale d'exception, un paysage forestier méditerranéen composite : entre montagne, plateau et collines (Orientation B)

Cette orientation regroupe des actions visant à préserver le patrimoine naturel et culturel exceptionnel de la Sainte-Baume : les arbres remarquables (action B.3.2), le vallon de Castelette et la résurgence de l'Huveaune (action B.3.1), les sentiers patrimoniaux et autres petits patrimoines en programmant leur restauration (action B.3.3). Le renforcement des patrouilles de surveillance sur les zones sensibles [vallon de Castelette et Vieille Hêtraie (action B.3.4)] pourra permettre de limiter les dégradations du milieu. De même, la mise en place d'une équipe technique affiliée au massif est le gage d'une continuité dans la gestion du site.

La préservation du site implique également la promotion d'un modèle agro-pastoral respectueux des patrimoines écologique et paysager (actions B.2.1, B.2.2 et B.2.3).

Enfin, la préservation du patrimoine passe par la protection des milieux, par la poursuite de la réflexion sur la place de la réserve biologique (action B.1.2) et par l'action dans le cadre de N2000 (action B.1.1).

Actions
<b>Gérer les habitats et espèces remarquables</b>
Action B.1.1 - Renouvellement du Document d'objectifs Natura 2000 sur le périmètre Forêt d'Exception®
Action B.1.2 - Etendre la réserve biologique domaniale, entre abri naturel et forêt sacrée
<b>Valoriser un modèle agro-pastoral respectueux des patrimoines écologiques et paysagers</b>
Action B.2.1 - Réaliser un bilan des produits chimiques utilisés en forêt de la Sainte-Baume
Action B.2.2 - Poursuivre l'entretien des bandes enherbées du plateau agricole
Action B.2.3 - Promouvoir une agriculture de conservation des sols et agro-forestière, associant arbres, cultures et pâturages
<b>Entretenir et préserver les éléments du patrimoine naturel et historique</b>
Action B.3.1 - Préserver le vallon de Castelette et la résurgence de l'Huveaune
<b>Action B.3.2 - Poursuivre la restauration des chemins patrimoniaux et traiter leurs lisières naturelles</b>
Action B.3.3 - Renforcer les patrouilles de surveillance sur les zones sensibles
<b>Action B.3.4 - Mettre en place une équipe technique intervenant régulièrement sur le massif</b>

## **Mettre en place une équipe technique intervenant régulièrement sur le massif (action B.3.4)**

Aménager un site est une première étape nécessaire pour accueillir le public. L'entretenir en est une seconde. Même si la maintenance et l'entretien des aménagements sont plus discrets, récurrents et donc beaucoup moins visibles, ces actions de travaux sont indispensables. Elles permettent de maintenir des lieux accueillants et agréables pour les utilisateurs, d'assurer la sécurité du public et de limiter les impacts de la fréquentation sur les milieux. Un bon entretien des sites contribue à maintenir une image positive du gestionnaire et des partenaires du projet et assure le maintien de l'esprit des lieux et de l'identité du territoire.

Deux ouvriers de l'ONF ont été formés aux principes paysagers définis pour le massif (traitement des interfaces sentiers/espaces naturels, fabrication et agencement du petit mobilier : plots, bancs, barrières, andains), entretien des équipements (revers d'eau, fossés, ...) et restauration des emmarchements anciens.

Lors des travaux à réaliser en forêt domaniale de la Sainte-Baume, ces deux ouvriers sont systématiquement mobilisés et encadrent leurs collègues.

## Poursuivre la restauration des chemins patrimoniaux et traiter leurs lisières naturelles (action B.3.2)

### LA PREMIERE TRANCHE (OPERATION PILOTE) :

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'accueil, une opération pilote visant à restaurer un chemin patrimonial (le chemin du Canapé) a été lancée en collaboration avec l'association d'insertion Sandra et grâce à la participation financière de la Région PACA, du Département du Var, de la Fondation du Patrimoine et de la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole.

Les équipes du chantier ont travaillé, de juillet 2012 à juin 2013, sur plus de 400 mètres linéaires du sentier du Canapé, où ils ont procédé à la réfection généralisée des emmarchements et revers d'eau dans le respect du cahier des charges imposé. Ils ont également traité les abords immédiats du chemin en effectuant une mise en scène paysagère au moyen de bois morts, afin de mieux canaliser le public sur l'emprise du chemin.

### LA DEUXIEME TRANCHE :

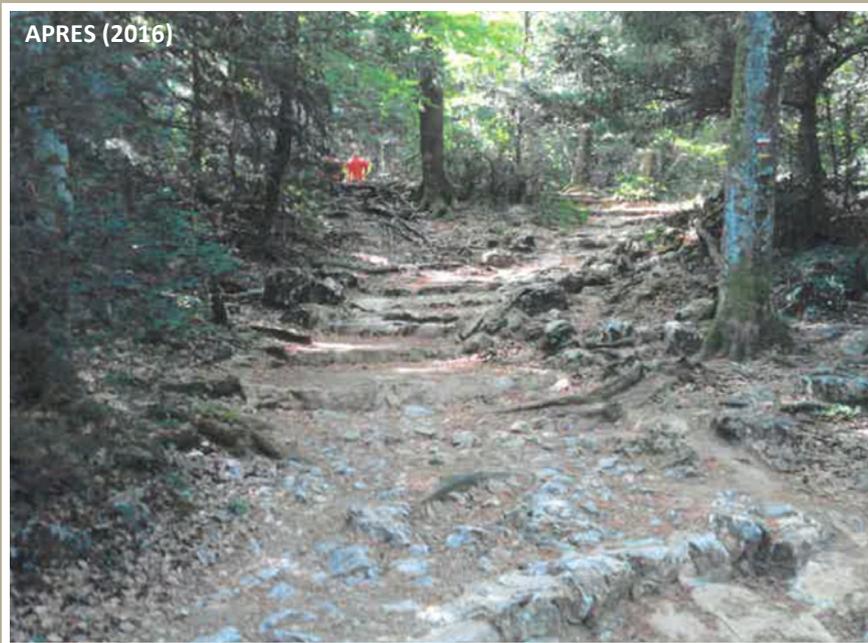
Le sentier du Canapé n'ayant pu être restauré dans sa globalité lors de la première tranche de l'opération (il restait 500 m linéaire à traiter), une deuxième tranche de travaux a été programmée. Durant les années 2015 et 2016, les équipes d'ouvriers de l'ONF sont intervenus sur le linéaire restant suivant les mêmes modalités que précédemment exposées. Ces travaux ont pu être réalisés grâce à la participation financière de la Région PACA et du Département du Var.



Le chantier



Le chantier



Le chemin avant restauration (photo du haut) et après restauration (photo du bas)

## 3-3 Améliorer les conditions d'accueil du public, dans le respect de l'esprit des lieux, à l'échelle du massif et du plateau (Orientation C)

Site emblématique de la région PACA, riche d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, le massif de la Sainte-Baume bénéficie d'une fréquentation importante qu'il est nécessaire de canaliser et d'organiser pour préserver l'espace naturel tout en assurant un accueil de qualité. L'enjeu est d'améliorer l'accueil du public, mais également de préserver, d'améliorer et de promouvoir un cadre paysager de qualité.

Si le Schéma d'accueil a permis de formuler des propositions opérationnelles pour l'organisation de l'activité randonnée dans la forêt domaniale, la réflexion sur les activités équestres et VTT nécessitait d'être approfondie. Ce travail a pu être mené dans le cadre de Forêt d'Exception®, lors de deux ateliers thématiques et se traduit sous la forme d'actions concrètes. Il a ainsi été proposé de créer des itinéraires équestres et VTT permanents (action C.1.1), en adaptant la signalétique règlementaire en conséquence (action C.1.3) et en améliorant l'accueil et l'hébergement des cavaliers pour les grandes itinérances (action C.1.4). L'étude sur l'opportunité et la faisabilité du développement de l'attelage équestre est également prévue (action C.1.5) pour répondre à une attente locale. Pour l'activité pédestre, il s'agira de mettre en œuvre les principes définis dans le cadre du Schéma d'accueil (action C.1.2). En parallèle, l'amélioration de l'accueil du public passe également par la mise à disposition des visiteurs de certains services comme un point d'accueil du public (action C.2.4) et des toilettes publiques (action C.2.5).

Sur le plan paysager, le massif de la Sainte-Baume possède une identité forte, basée sur des éléments fondateurs et uniques : une barre rocheuse majestueuse et singulière, une forêt d'exception, l'omniprésence de l'eau mystérieuse et secrète, ainsi que le caractère « sacré » du massif qui en émane en tout point. En deuxième lecture, le territoire bénéficie d'une diversité de micropaysages dont la proximité géographique constitue une vraie richesse, notamment pour le développement touristique local. Ainsi, les qualités paysagères et esthétiques du massif de la Sainte-Baume participent indéniablement à sa renommée et à son

attractivité. Si le territoire a su préserver son authenticité, il souffre aujourd'hui d'un certain nombre de dysfonctionnements altérant ponctuellement les ambiances. Cette orientation vise à améliorer et renforcer l'identité du territoire en proposant une requalification du site de l'hostellerie qui souffre aujourd'hui d'un manque de lisibilité dans la distribution et la gestion de ses espaces extérieurs et dans l'affirmation de son identité paysagère (action C.2.2), en proposant une requalification paysagère des portes d'entrées du massif par la mise en œuvre des plans d'aménagement produits pendant l'élaboration du Schéma d'accueil (action C.2.1) et en réduisant les autres dysfonctionnements paysagers constatés ponctuellement sur le territoire (action C.2.3) .

## Actions

### C.1 - Harmoniser la pratique des activités de randonnée : pédestre, équestre et cyclable

#### C.1.1 - Identifier et entretenir des itinéraires équestres et VTT dédiés

C.1.2 - Mettre en place un plan signalétique cohérent à l'échelle du massif

C.1.3 - Adapter la signalétique réglementaire pour la circulation des cyclistes et cavaliers

C.1.4 - Améliorer l'accueil et l'hébergement des cavaliers pour la grande itinérance

C.1.5 - Etudier l'opportunité et la faisabilité du développement de l'attelage équestre

### C.2 - Améliorer l'accueil des visiteurs, de la mise en valeur du paysage à l'offre de services

#### C.2.1 - Requalifier les portes d'entrée du massif de la Sainte-Baume

C.2.2 - Requalifier le site de l'hostellerie

C.2.3 - Réduire les dysfonctionnements paysagers en espace naturel sur l'ensemble du massif

C.2.4 - Mettre en place un point d'accueil touristique à proximité de l'hostellerie

C.2.5 - Implanter des toilettes publiques, à l'hostellerie et à la Grotte Marie-Madeleine

### C.3 - Communiquer autour du risque en montagne et du respect d'un milieu naturel fragile

C.3.1 - Communiquer sur les règles de sécurité et de bonne conduite à respecter, auprès de tous les randonneurs et des visiteurs

C.3.2 - Organiser des formations en matière de prévention des risques et de respect du milieu naturel, à l'attention des professionnels du tourisme et de l'encadrement sportif

C.3.3 - Communiquer sur la dangerosité du Balcon Marcel Estruch, auprès des randonneurs

# Requalifier les portes d'entrée du massif de la Sainte-Baume

## (action C2.1)

Initiée lors de la réflexion sur le Schéma d'accueil, la restauration des portes d'entrée s'achèvera sous l'égide de Forêt d'Exception®. Le déroulement chronologique de la restauration de la porte d'entrée des Trois Chênes est exposé ci-dessous à titre d'exemple :

### LE PROJET ET L'ACTION PILOTE :

Le site des Trois Chênes est l'une des portes d'entrée emblématiques de la forêt domaniale de la Sainte-Baume. Lors de la réalisation du Schéma d'accueil, la réhabilitation de cet espace, jusqu'alors fortement dégradé et déconsidéré, est pointée comme une priorité. Un projet de restauration du site est proposé et validé par l'ensemble des partenaires et deux actions pilotes permettent d'en tester les principes.

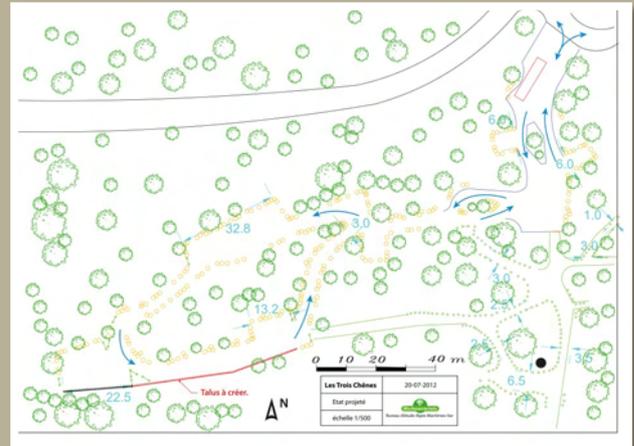
### LA REALISATION :

#### 1ère tranche : la restauration de la place des Trois Chênes (avril 2014)

Les travaux prévus à la 1ère tranche ont consisté à redonner une place centrale aux vieux chênes en redessinant les espaces de circulation et en augmentant l'espace piéton, par le recul de la barrière métallique interdisant l'accès aux véhicules non autorisés. Le bois utilisé pour la fabrication des plots est du bois local non traité (Pin laricio de Corse) issu d'une coupe d'éclaircie prévue à l'aménagement forestier. Les plots sont simplement fichés dans le sol et calés par des pierres. L'aménagement est ainsi réversible.

#### 2ème tranche : la requalification du parking (janvier 2016)

Les travaux de la 2ème tranche ont consisté en l'aménagement paysager de bordures en pierres au niveau de l'aire de stationnement, dans la continuité de l'action pilote réalisée sur ce même site. Ces travaux ont permis de redéfinir les espaces de parking et d'en améliorer l'intégration paysagère. Les blocs ont été réutilisés et ré-agencés (changement de la disposition, blocs semi-enterrés) afin d'apparaître plus naturels.



Plan d'aménagement paysager



Recul de la barrière (2014)



Croquis paysager de principe



Restauration de la place des Trois Chênes (tranche 1, 2014)



Requalification de l'aire de stationnement (tranche 2, 2016)

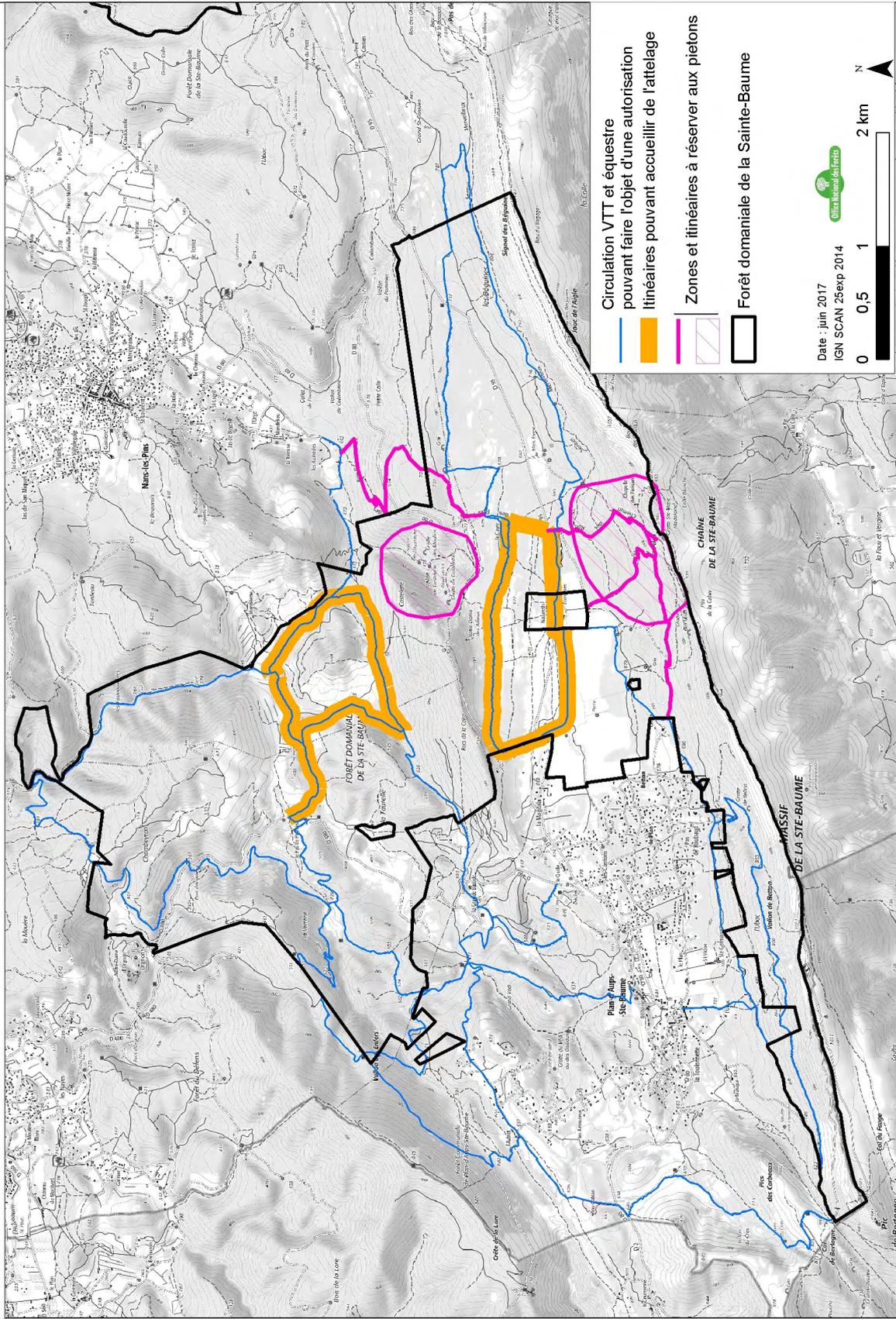
## **Identifier et entretenir des itinéraires équestres et VTT dédiés (action C.1.1)**

En 2015, deux groupes de travail se sont tenus avec les acteurs concernés (Département, associations, accompagnateurs, ...) afin de définir les sentiers pouvant accueillir ces activités en forêt domaniale de la Sainte-Baume.

Les échanges ont permis la réalisation d'une carte des itinéraires équestres et VTT. Ces itinéraires seront pris en compte dans les actions futures, notamment la mise en œuvre des panneaux d'accueil aux portes d'entrée de la forêt et l'homogénéisation de la signalétique sur le massif.

**Forêt domaniale de la Sainte-Baume : Forêt candidate au Label Forêt d'Exception®**

**Itinéraires VTT et équestres pouvant faire l'objet d'une autorisation  
Conventionnement possible pour la pratique de l'attelage**



## 3-4 Promouvoir le territoire et le massif forestier de la Sainte-Baume (orientation D)

La promotion du massif forestier de la Sainte-Baume passe par la communication sur les richesses du site lors d'une exposition temporaire annuelle le long de l'allée royale (**action D.1.2**), ainsi que par la promotion de la démarche Forêt d'Exception® (**action D.2.1**), l'obtention et la pérennisation du label (**action D.2.2**) et l'animation des démarches Forêt d'Exception® et Schéma d'accueil (**actions D.2.3 et D.2.4**).

Un évènementiel sur la thématique du cheval (**action D.1.1**) est également envisagé pour faire vivre le site.

D'autre part, la promotion de ce territoire d'exception passe également par la mise en œuvre de démarche écoresponsable, notamment lors des différentes manifestations (**action D.1.3**).

Actions
<b>Accompagner l'évènementiel culturel ou sportif, avec une démarche écoresponsable</b>
Action D.1.1 - Organiser un évènementiel autour du cheval
Action D.1.2 - Organiser une exposition temporaire annuelle thématique en forêt (Allée royale)
Action D.1.3 - Accompagner les organisateurs de manifestation vers des démarches écoresponsables
<b>Animer Forêt d'Exception® et promouvoir le massif de la Sainte-Baume</b>
Action D.2.1 - Mettre en œuvre une stratégie d'édition et de promotion à destination du grand public
Action D.2.2 - Obtenir le label Forêt d'Exception®
Action D.2.3 - Animer la démarche Forêt d'Exception® et le Schéma d'accueil

## **Animer la démarche Forêt d'Exception® et le Schéma d'accueil (action D.2.3)**

Le contrat de projet Forêt d'Exception® est un document dont le processus d'élaboration s'appuie sur le principe de la concertation. Les actions ont été débattues et validées par les membres du comité de pilotage. La mise en application du contrat de projet dépend étroitement du maintien de la dynamique générée dans le cadre de sa réalisation.

L'équipe Sainte-Baume est chargée de la mise en œuvre de ce document. Elle s'attèle à réaliser les montages financiers pour réaliser les actions, à faire vivre les instances de concertation et à communiquer sur le projet.

C'est dans ce cadre que la première Lettre d'information Forêt d'Exception® Sainte-Baume a été lancée lors du dernier comité technique (13 décembre 2016 ; cf. page suivante). Cet outil de communication a pour objectif de constituer un rendez-vous régulier faisant le point sur les actions réalisées, en cours et à venir en forêt domaniale de la Sainte-Baume, dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception®.



# Forêt d'Exception<sup>®</sup> Sainte-Baume

## Lettre d'information n°1

Décembre 2016

### Dans ce numéro :

*Le Mot du Président*

*Visite du Comité National d'Orientation*

*La chapelle du Saint-Pilon fait peau neuve*

*Promotion de la randonnée en Sainte-Baume*

*Deuxième tranche des travaux du chemin du Canapé*

### Les Forêts d'Exception<sup>®</sup> en France

A ce jour, le label Forêt d'Exception<sup>®</sup> a été attribué aux forêts domaniales de Val Suzon, Rouen, Grande Chartreuse, Verdun, Montagne de Reims et Fontainebleau.

Pour en savoir plus : <http://www.onf.fr/foret-exception>

## Le Mot du Président

### *Une forêt d'exception en devenir ...*

Avec ses patrimoines spirituel, historique, écologique, mais aussi ses paysages grandioses, son attractivité auprès des visiteurs et les activités traditionnelles menées par ses habitants, la forêt domaniale de la Sainte-Baume est assurément une Forêt d'Exception<sup>®</sup>.

La démarche initiée en vue de l'obtention de ce label, créé par l'ONF, a permis de franchir des étapes importantes dans l'appropriation collective du projet, la concertation locale et la mise en place de partenariats. Ce sont bien tous ces éléments qui ont été soulignés lors de la visite du Comité National

d'Orientation en mars dernier.

C'est pourquoi, conscient des atouts de cette forêt domaniale et des efforts mutualisés de l'équipe ONF-Projet de PNR, je suis confiant sur les étapes à venir pour la candidature au label de la Sainte-Baume.

J'ai souhaité, à travers cette lettre d'information, vous tenir informés des actions menées par les différents partenaires engagés dans cette démarche participative et innovante.

Michel GROS

*Président du Comité de pilotage Forêt d'Exception<sup>®</sup> Sainte-Baume et du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume*



## Visite du Comité National d'Orientation

Le 8 mars 2016, le Comité National d'Orientation (CNO), en charge de décerner le label Forêt d'Exception<sup>®</sup>, s'est déplacé en forêt domaniale de la Sainte-Baume.

Cette journée a comporté deux temps forts :

- une visite de terrain le matin ;
- un échange en salle l'après-midi.

Grâce à la participation de tous les acteurs locaux impliqués dans la démarche, le CNO a pu découvrir tout l'intérêt de cette

forêt domaniale et la qualité des partenariats noués localement.

Cette visite a permis de confirmer une candidature au label fin 2017.

*Contact : Mme Angéline BLAIS, Chef de projet Forêt d'Exception<sup>®</sup>/ ONF, [angelina.blais@onf.fr](mailto:angelina.blais@onf.fr)*

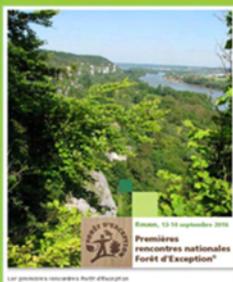


## Rencontres nationales Forêts d'Exception®

En septembre 2016, les premières rencontres nationales Forêts d'Exception® se sont tenues à Rouen. Ces deux jours ont permis aux partenaires des comités de pilotage locaux et aux chefs de projet de l'ONF d'échanger sur le thème "un label pour l'action et l'innovation."

Un premier recueil d'actions a été édité à cette occasion.

Pour en savoir plus :  
<http://www.onf.fr/foret-exception/sommaire/>  
++oid++5616/  
@@display\_event.html



A découvrir : <http://www.onf.fr/enforet/la-sainte-baume/>  
@@index.html

## La chapelle du Saint-Pilon fait peau neuve

Cette chapelle, élément majeur du paysage local fut construite en 1618, en remplacement d'un pilier ou pilon surmonté de la statue de Marie-Madeleine, érigé en 1493.

Déjà restauré en 1795 et 1835, son état s'était à nouveau dégradé.

Grâce à la participation financière de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume et de la Fondation du Patrimoine PACA, la commune

de Riboux a engagé en 2015 des travaux de mise hors-d'eau du bâtiment, reprise de la toiture, remplacement de la verrière, pose d'une toiture en pierre de taille et rénovation des façades par application d'un enduit de chaux. Un chantier-école du patrimoine a été mis en place par l'association Acta Vista pour former quatre jeunes en insertion.

En 2017, de nouveaux travaux de restauration sont prévus dans l'intérieur de la chapelle.



Contact : Mme Suzanne ARNAUD,  
maire de Riboux,  
[mairieriboux@wanadoo.fr](mailto:mairieriboux@wanadoo.fr)

## Promotion de la randonnée en Sainte-Baume

En raison d'une demande croissante sur l'offre de promenade et de randonnée du secteur du Plan d'Aups Sainte-Baume, l'Office de tourisme intercommunal de la Provence Verte et le Projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume ont réalisé trois fiches de promotion : Le Pic de Bertagne, La Grotte Sainte Marie-Madeleine et Le Pas de l'Aï par

le Sentier Merveilleux.

Dès début 2017, ces fiches seront téléchargeables gratuitement sur [www.provence-verte.fr](http://www.provence-verte.fr) et [www.pnr-sainte-baume.fr](http://www.pnr-sainte-baume.fr) et diffusées par l'ensemble des points d'information de la Provence Verte pour 0.5€ l'unité, sur papier recyclé de qualité.



Contact : Office de Tourisme  
La Provence Verte  
[contact@provenceverte.fr](mailto:contact@provenceverte.fr)

## Deuxième tranche des travaux du chemin du Canapé

La deuxième tranche des travaux de réfection du chemin du Canapé vient de s'achever.

Il restait 500 mètres linéaires à reprendre pour assurer la rénovation totale de ce sentier hautement patrimonial de la forêt domaniale.

Les travaux ont été financés par la Région PACA, le Département du Var et l'ONF.

Le chantier a été réalisé par les équipes d'ouvriers de l'ONF.



Contact : M. François Ferraina,  
Responsable de l'Unité territoriale  
Collines Varoises/ONF,  
[Francois.ferraina@onf.fr](mailto:Francois.ferraina@onf.fr)

## Animer la démarche Forêt d'Exception® et le Schéma d'accueil (action D.2.3)

***La restauration de la chapelle du Saint-Pilon était une action identifiée dans le Schéma d'accueil. Elle a été mise en œuvre par la mairie de Riboux.***

Les éléments du petit patrimoine local marquent le territoire d'une empreinte significative et méritent que leur conservation soit efficacement assurée. Ces traces et emblèmes de l'histoire du site constituent pour tous d'indéniables facteurs d'identification, des repères affectifs.

Située au sommet de la falaise de la Sainte-Baume, sur la commune de Riboux (en limite de la forêt domaniale), la chapelle du Saint-Pilon est un élément repère et emblématique du territoire. Elle est pour beaucoup un but de balade. En 2014, lors de la réalisation du Schéma d'accueil, cette chapelle était en mauvais état et la nécessité de sa restauration avait été pointée par les acteurs locaux.

En 2015, grâce à la participation financière de la Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume et de la Fondation du Patrimoine PACA, la commune de Riboux a engagé des travaux de mise hors-d'eau du bâtiment, reprise de la toiture, remplacement de la verrière, pose d'une toiture en pierre de taille et rénovation des façades. Un chantier-école du patrimoine a été mis en place par l'association Acta Vista pour former quatre jeunes en insertion. Ces travaux exceptionnels ont nécessité l'utilisation d'un hélicoptère pour le transport des matériaux au sommet de la barre rocheuse.

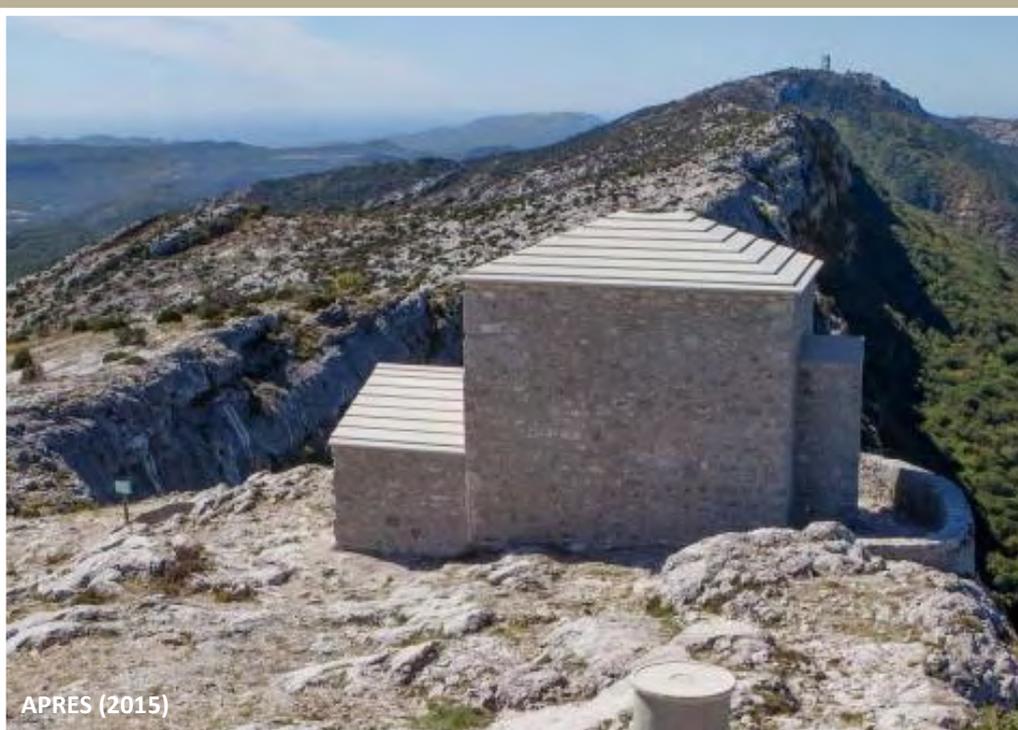
En 2017, de nouveaux travaux de restauration sont prévus dans l'intérieur de la chapelle.



Héliportage des matériaux



Echafaudage lors des travaux



La chapelle avant restauration (photo du haut) et après restauration (photo du bas)

# 3-5 Tableaux de synthèse des actions par orientation (extrait du contrat de projet)

ACTIONS	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	sources de financement envisagées
<b>A - Développer et partager la connaissance de la Sainte-Baume Ses patrimoines écologiques et paysagers, culturels et historiques</b>							
<b>A.1 - Poursuivre les inventaires du patrimoine naturel, dans un contexte de changement climatique</b>							
A.1.1 - Compléter les inventaires naturalistes : habitats et espèces	X	X	X	X	X	40 000 € à 75 000 €	NATURA 2000, ONF, PRA Chiroptères, Associations naturalistes
A.1.2 - Participer au suivi de l'unité conservatoire génétique du Hêtre de la Sainte-Baume	X	X	X			Actions déjà financées	Actions déjà financées
A.1.3 - Acquérir des données météorologiques, pour mettre en relation les suivis naturalistes et l'évolution climatique	X	X	X	X	X	925 €	ONF
<b>A.2 - Développer de nouveaux domaines de connaissance patrimoniale</b>							
A.2.1 - Evaluer le patrimoine biologique historique de la forêt de la Sainte-Baume et des paysages environnants (Pédoanthracologie)	X					9900 €	ONF, Contribution universitaire, Programme Leader
A.2.2 - Inventorier les arbres remarquables et patrimoniaux	X	X				17190 €	ONF, Contribution universitaire
A.2.3 - Poursuivre l'étude de la fréquentation du messif	X					31150 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, SMPPNR, ONF
<b>A.3 - Diffuser et échanger des informations, au sein du territoire de la Sainte-Baume</b>							
A.3.1 - Mettre en place une convention de partenariat et d'échange de données entre l'ONF et le PNR Sainte-Baume	X					--	--
A.3.2 - Réaliser un catalogue thématique des publications concernant la Forêt d'Exception®	X					3500 €	ONF
A.3.3 - Améliorer les modalités d'échange et de diffusion des informations	X	X				17 100 €	SMPPNR, ONF
A.3.4 - Favoriser l'éducation à l'environnement pour tout public	X	X	X	X	X	52 850 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, SMPPNR, ONF

ACTIONS	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	sources de financement envisagées
<b>B - Préserver et mettre en valeur une forêt méridionale d'exception Un paysage forestier méditerranéen composite : entre montagne, plateau et collines</b>							
<b>B.1 - Gérer les habitats et espèces remarquables</b>							
B.1.1 - Renouvellement du Document d'objectifs Natura 2000 sur le périmètre de Forêt d'exception*	en cours	X	X			--	DREAL, ONF
B.1.2 - Etendre la réserve biologique domaniale, entre abri naturel et forêt sacrée	en cours	X				11 400 €	ONF
<b>B.2 - Valoriser un modèle agro-pastoral respectueux des patrimoines écologiques et paysagers</b>							
B.2.1 - Réaliser un bilan des produits chimiques utilisés en forêt de la Sainte-Baume	3		X			5700 €	ONF
B.2.2 - Poursuivre l'entretien des bandes enherbées du plateau agricole	en cours	X	X	X	X	11 437,5 €	Natura 2000
B.2.3 - Promouvoir une agriculture de conservation des sols et agro-forestière, associant arbres, cultures et pâturage	en cours	X	X			--	ONF, Exploitant agricole
<b>B.3 - Entretien et préserver les éléments du patrimoine naturel et historique</b>							
B.3.1 - Préserver le vallon de Castelette et la résurgence de l'Huveaune	1	X				5Hj/ 5700 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, SIMPPNR, Natura 2000, SIBVH, ONF, Agence de l'eau
B.3.2 - Poursuivre la restauration des chemins patrimoniaux et traiter leurs lisières naturelles	en cours	X	X	X	X	283 300 € (a minima)	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, collectivités locales, ONF, Mécénats
B.3.3 - Renforcer les patrouilles de surveillance sur les zones sensibles	1	X	X	X	X	60 000 à 80 000 €	ONF
B.3.4 - Mettre en place une équipe technique intervenant régulièrement sur le massif	en cours	X	X	X	X	--	ONF

ACTIONS	priorité	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	sources de financement envisagées
<b>C - Améliorer les conditions d'accueil du public, dans le respect de l'esprit des lieux à l'échelle du massif et du plateau</b>								
<b>C.1 - Harmoniser la pratique des activités de randonnée : pédestre, équestre et cyclable</b>								
C.1.1 - Identifier et entretenir des itinéraires équestres et VTT dédiés	en cours	X					5 700 €	ONF, Département du Var, fédérations sportives délégataires ou agréées
C.1.2 - Mettre en place un plan signalétique cohérent à l'échelle du massif	1	X	X	X			20 560€	ONF, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, SMPNNR, fédérations sportives délégataires ou agréées
C.1.3 - Adapter la signalétique réglementaire pour la circulation des cyclistes et cavaliers	3	X	X	X			3 000 à 4 000 €	ONF
C.1.4 - Améliorer l'accueil et l'hébergement des cavaliers pour la grande itinérance	3		X				5 700€	Département du Var, SMPNNR
C.1.5 - Etudier l'opportunité et la faisabilité du développement de l'attelage équestre	en cours	X	X	X			1140 € (a minima)	ONF
<b>C.2 - Améliorer l'accueil des visiteurs, de la mise en paysage à l'offre de services</b>								
C.2.1 - Requalifier les portes d'entrée du massif de la Sainte-Baume	en cours	X	X	X	X		85 700€	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ONF
C.2.2 - Requalifier le site de l'Hostellerie	en cours	X	X	X	X		50 000€ (a minima)	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, Commune du Plan d'Aups, EDF / France télécom, Fondation du Patrimoine, Fondation du Crédit Agricole, Frères Dominicains
C.2.3 - Réduire les dysfonctionnements paysagers en espace naturel sur l'ensemble du massif	en cours	X	X	X			23 310 € (a minima)	Communes, ONF, EDF, France télécom
C.2.4 - Mettre en place d'un point d'accueil touristique à proximité de l'Hostellerie	en cours	X	X				A définir	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, Commune du Plan d'Aups, EDF / France télécom (Orange), Fondation du Patrimoine, Fondation du Crédit Agricole, Frères Dominicains.
C.2.5 - Implanter des toilettes publiques, à l'Hostellerie et à la Grotte Marie-Madeleine	2	X	X				38 140 € (a minima)	Commune du Plan d'Aups, Office intercommunal de Tourisme
<b>C.3 - Communiquer autour du risque en montagne et du respect d'un milieu naturel fragile</b>								
C.3.1 - Communiquer sur les règles de sécurité et de bonne conduite à respecter, auprès de tous les randonneurs et visiteurs	1	X	X				2 850€ (a minima)	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ONF, Office de tourisme, SMPNNR, Communes
C.3.2 - Organiser des formations en matière de prévention des risques et de respect du milieu naturel, à l'attention des professionnels du tourisme et de l'encadrement sportif	2	X	X	X	X		1 140€ (a minima)	A définir
C.3.3 - Communiquer sur la dangerosité du Balcon Marcel Estruch, auprès des randonneurs	1	X					1710 € (a minima)	Département du Var, ONF, commune du Plan d'Aups

D - Promouvoir le territoire et le massif forestier de la Sainte-Baume										
D.1 - Accompagner l'événementiel culturel ou sportif, avec une démarche écoresponsable										
									9550 €	Collectivités territoriales : Département du Var, Associations et clubs équestres, COOS, Office de tourisme
D.1.1 - Organiser un événementiel autour du cheval	3	X								ONF
D.1.2 - Organiser une exposition temporaire annuelle thématique en forêt (Allée royale)	2	X	X	X	X	X	X	X	57 000 e (a minima)	ONF
D.1.3 - Accompagner les organisateurs de manifestation vers des démarches écoresponsables	2	X	X	X	X	X	X	X	6840 €	ONF, SMPPNR
D.2 - Animer Forêt d'Exception® et promouvoir le massif de la Sainte-Baume										
D.2.1 - Mettre en œuvre une stratégie d'édition et de promotion à destination du grand public	en cours		X						20 700€ (a minima)	ONF, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, SMPPNR, Office de tourisme, Communes
D.2.2 - Obtenir le label Forêt d'Exception®	en cours	X	X	X	X	X	X	X	135 000€	ONF
D.2.3 - Animer la démarche Forêt d'Exception® et le schéma d'accueil du public	en cours	X	X	X	X	X	X	X	101 750 € + schéma d'accueil	ONF

\*\*\*

**La démarche Forêt d'Exception® en forêt domaniale de la Sainte-Baume a mis en place une concertation durable et une ouverture mutuelle entre les partenaires.**

**En découlent de nombreuses actions qui visent à répondre aux objectifs du protocole d'accord.**

**Si ces actions ont intégré les démarches précédentes que sont, entre autres, le document d'objectifs Natura 2000 (2003) et le Schéma d'accueil (2016), des points liés notamment au devenir de la hêtraie restent encore à approfondir.**

**Certaines actions en cours (révision de l'aménagement forestier, renouvellement du document d'objectifs N2000 suite à l'agrandissement du périmètre, création de la réserve biologique mixte de la Sainte-Baume) permettront d'avancer collectivement sur ce sujet.**

## 4- CONCLUSION GENERALE

L'histoire géologique de la montagne de la Sainte-Baume a permis la coexistence de deux écosystèmes très différents, l'un se plaisant sur les stations baignées de soleil, l'autre préférant les brumes et l'ombre, à l'aplomb de la barre rocheuse. Ici, le chêne vert est voisin du hêtre ...

L'histoire humaine du massif n'en est pas moins riche. Très tôt, la Sainte-Baume est devenue un lieu de pèlerinage suite à l'occupation par Marie-Madeleine d'une grotte nichée dans la falaise. La montagne est également un lieu de compagnonnage important et comme sa sœur, la Sainte-Victoire, elle attire des visiteurs toujours plus nombreux.

Ce sont ces ressources patrimoniales exceptionnelles, sur le plan naturel et culturel, qui ont déclenché la volonté des acteurs locaux de candidater au label Forêt d'Exception® donnant lieu à une reconnaissance sur le plan national. La situation géographique de la forêt de la Sainte-Baume en fait également la forêt la plus méridionale candidate au label Forêt d'Exception® de la région méditerranéenne.

Les nombreuses actions du contrat de projet déjà mises en œuvre en forêt domaniale, souvent cofinancées par les partenaires locaux (Région, Département du Var, Fondations, ...), la recherche commune de financements avec le très récent Parc naturel régional de la Sainte-Baume sur plusieurs projets, montrent la volonté d'avancer ensemble et en concertation. Une dynamique nouvelle a su se mettre en place sur ce territoire. Certes, tout n'est pas réglé, la gouvernance et les échanges peuvent encore s'améliorer, mais la volonté de travailler ensemble est réelle.

Les priorités de la démarche Forêt d'Exception® pour les années à venir restent essentiellement liées à la **gestion de la fréquentation** et à la **sauvegarde des hêtres et des arbres remarquables** dans un contexte de dérèglement climatique. Dans cette perspective, les recherches en cours sur le hêtre menées avec la Forêt d'Exception® de Verdun dans le cadre du projet Giono pourront se révéler très importantes. De même, à plus court terme, la révision de l'aménagement forestier, le renouvellement du document d'objectifs N2000, l'extension de la réserve biologique génèreront des échanges et réflexions sur des questions fondamentales qui alimenteront en retour les actions de la démarche Forêt d'Exception®.

Ce sont autant de défis que devront relever les différents acteurs de la démarche dans la poursuite de la concertation et de la communication engagées.

# BIBLIOGRAPHIE

- Aboucaya A., Astier J.M., Blais P.M., Boucher C., Crouzet N., Cruon R., Delvosalle L., Gadéa E., Giraud B., Gynouves D., Lavagne A., Médail F., Michaud H., Morvant Y., Moutte P., Noble V., Orsini P., Orsini Y., Rebuffel G., Saatkamp A., Salanon R., Tison J.M., Verlaque R., 2008, Le Var et sa flore, Plantes rares ou protégées, INFLOVAR, CBNM, Naturalia publications.*
- Aboucaya A., Beltra S., Childeric M., Quartier P., 2002, Guide du naturaliste dans le Var, Guide Nature, ONF, Edition Libris*
- Adell-Gombert N., 2008, Des hommes de Devoir, les compagnons du tour de France (XVIII-XXème siècle) Edition de la Maison des sciences de l'homme*
- Arfib B., Bertrand C., 2008, Les travertins du vallon de la Castelette (Huveaune) : état des lieux (2005-2007) et conditions de formation, Rapport scientifique IMEP, Université de Provence, ONF.*
- Aubert G., 1995, Contributions à la connaissance des relations sol-végétation en vue de la préparation d'un plan de gestion de la forêt domaniale de la Sainte Baume, ONF*
- Aubert G., 1984, Etude préliminaire en vue d'un aménagement et d'une réanimation du massif forestier de la Sainte Baume : les sols du massif et de ses environs, SIVOM de la Sainte Baume, Rapport scientifique dirigé et financé par le ministère de l'Agriculture-Direction départementale du Var.*
- Aubert G., 2007, Typologie et dynamique des stations dans le département du Var. Synthèse sur les études portant sur les relations "substrat-climat-végétation" et la dynamique de la végétation et réalisées dans le cadre de la préparation de plans de gestion.*
- Barlesi D., 2016, Au cœur de la chaîne et Le piémont Nord, série découverte de la sainte-Baume Randonnée et histoire, Editions de l'écomusée de la Sainte-Baume*
- Bayard JP, 2005, Le compagnonnage aujourd'hui. Tradition vivante, Dangles*
- Beltra S., Bigot L., Catard A., Chauliac A., Faralli A., Freze R., Haquart A., Mossot M., Papazian M., Tempier J.C., Varenne T., (2000), Etude faunistique du site Natura 2000 de la Sainte-Baume, CEEP, Groupe Chiroptères de Provence, Groupement d'Etudes Entomologiques Méditerranée, OPIE, ONF Var*
- Bigot L., Bonneau P., Calice C., Chauliac A., Darmuzey A., Perez C., Vaiana M., 2000, Inventaires des Coléoptères sur le site N° PR 110 Massif de la Sainte-Baume – Mazaugues. OPIE/Provence-Alpes du Sud, Museum d'Histoire Naturelle de Marseille, CEEP, ONF Var.*
- Bigot L., Bonneau P., Chauliac A., Manzoni G., Varenne T., 2000,, Inventaires des Lépidoptères diurnes et*

*nocturnes sur le site N° PR 110 Massif de la Sainte-Baume – Mazaugues. OPIE/Provence-Alpes du Sud, Museum d'Histoire Naturelle de Marseille, CEEP, ONF Var.*

*Bigot L., Faralli A., Freze R., Moutte P., Roux M., Tempier J.C., Turetta R., 1993, Les espaces naturels sensibles concernés par le périmètre de préemption du massif de la Sainte-Baume dans le département du Var. CEEP, Espaces naturels de Provence, Département du Var, Conseil Général, Direction de l'Environnement et de l'Équipement Rural.*

*Bigot L., Mussot J.J., Prévot J., 1983, Etude préliminaire en vue d'un aménagement et d'une réanimation du massif forestier de la Sainte Baume. Etude faunistique. Examen de la situation actuelle : conséquences et propositions". D.D.A. du Var*

*Brunel, Dufossé, Nicolas, Milesi, Rivas, 2016, Inventaire et cartographie eds arbres remarquables (Forêt domaniale de la sainte Baume) EPL Aix Valabre, ONF*

*Caron J.P.H., Guieu G., Tempier C., 1970, Coupe de la Sainte-Baume par Plan d'Aups; Guides Géologiques Régionaux "Provence".*

*Cattenoz D., 2009, Dynamiques passée et actuelle de la hêtraie de la Sainte-Baume (Var), approches pédoanthracologique et dendroécologique, Mémoire de stage M2.*

*Cerdan A., Marcel C., Monier C., Romeuf N., 2007, Sources de l'Huveaune, Lithothèque 83.*

*Chalvet M, 2013, Une histoire de la forêt: la forêt domaniale de la Sainte-Baume un espace exceptionnel en Provence, Les cahiers de Framespa seuil Collection « Sciences humaines*

*Childéric M., Le Legard Moreau L., Quartier P., 2005, Projet d'aménagement d'ensemble du plateau de Plan d'Aups-Sainte-Baume. ONF Var.*

*Darras, Tresmontant, Lemaire, 2017, La forêt sacrée de la Sainte-Baume, Naturalia Publications*

*Degraeve M., Mazet J., 2000, Les séries renversées (35 millions d'années), Flore des crêtes du Pays Sainte-Baume, Association Découverte Sainte-Baume*

*Devaucoux Ph. 1989, Histoire abrégée de la Sainte Baume, Edition Fraternité Sainte Marie Madeleine*

*Dugelay A., 1958, la Hêtraie de la Sainte-Baume. Enseignement du passé. Perspectives d'Avenir, Revue forestière française n°1*

*EOLE, 2005, Etude de la fréquentation sur le massif de la Sainte-Baume du 01 avril 2005 au 31 octobre 2005. Rapport définitif, Bureau d'études EOLE/ONF.*

- Estienne J., Mazet J., Moussion V., Serre M., 2007, Sources et points d'eau du Plan d'Aups – Sainte-Baume ; description et histoires, Association pour l'Histoire du Plan d'Aups Sainte-Baume, Cahier de l'association n°5.*
- Ferraina F., Frouté J., Guérin S., Guicheteau D., Leroy G., Quartier P., Vacquie C., 2003, Site Natura 2000, PR 110-FR 9301606, Massif de la Sainte-Baume, Document d'application, ONF-Agence interdépartementale Alpes-Maritimes – Var.*
- Ferraina F., Guérin S., Guicheteau D., Leroy G., Pouget J-L., Quartier P., Vacquie C., 2001, Site Natura 2000, PR 110-FR 9301606, Massif de la Sainte-Baume, Documents d'objectifs, ONF-Agence interdépartementale Alpes-Maritimes – Var, Direction Régionale de l'environnement PACA.*
- Ferraina F., Pestour J.-L., Quartier P., Valex J., 2005, Forêt domaniale de la Sainte-Baume, Révision d'aménagement forestier (2005-2018), ONF Var*
- Gérard V., 2000, La grotte de Castelette, Mémoire Brevet d'Etat*
- Haquart A., 2000, Inventaire des Chauves-souris de la Forêt Domaniale du massif de la Sainte-Baume, Groupe Chiroptères de Provence, CEEP.*
- Hervé P., 1953, La forêt domaniale de la Sainte-Baume (Var) ; problèmes posés par sa gestion. Revue Forestière Française, n°9*
- Hugonnot V, Pépin F, 2010, Suivi des tufs du site Natura 2000 PR 110 - FR 9301606 Massif de la Sainte Baume -Etat initial*
- Imoucha H. 1977, Sainte Baume. Guide des excursions, Editions Albert Robert*
- Lacroix S., 1995, "Forêts et activités sportives ou de loisirs dans le massif de la Sainte Baume et dans le parc départemental de Saint Pons" - Mémoire de maîtrise. Université d'Aix-en-Provence I. UFR de Géographie*
- Lambert R., 1997, La Sainte-Baume, le pèlerinage des compagnons du Devoir, Librairie du Compagnonnage*
- Lavagne A., Moutte P. 1984, Etude préliminaire en vue d'un aménagement et d'une réanimation du massif forestier de la Sainte Baume. Phytosociologie du milieu naturel. D.D.A. du Var. S.I.V.O.M. de la Sainte Baume*
- Leloup JY, 2012, Marie-Madeleine à la Sainte-Baume, Edition du Relié*
- Lucaïn, 1er siècle, Pharsale de Lucaïn livre III, description du bois sacré près de Marseille que César fit abattre, en 49 av. J.-C.*

*Maille, 1860, la Sainte-Baume en Provence*

*Maison Régionale de l'Eau- MRE, 2009, Site Natura 2000 FR9301606, Massif de la Sainte-Baume (83), Prospections astacicoles et propositions de suivi des populations, ONF.*

*Mazet J. 1993, Sainte Baume - Montagne des Dieux. Terre des Hommes. Editions Paul Tacussel*

*Molinier R., 1976, Carte de la végétation de la France (n° 74 Marseille)" - C.N.R.S.*

*Molonier R., 1951, La chânaie pubescente de la forêt domaniale de la Sainte-Baume (Var), Bulletin du Museum d'Histoire Naturelle de Marseille, Tome XI.*

*Mossot M., 2000, Etude des peuplements orthoptériques du site Natura 2000 de la Sainte-Baume (Var), CEEM, CEEP*

*Moutte P., Lavagne A., Bigot L., Mussot J-J., Prevot G., Giudicelli J., Aubert G., (1984), Richesses floristiques et faunistiques exceptionnelles du milieu naturel et protections à assurer ; étude préliminaire en vue d'un aménagement et d'une réanimation du massif forestier de la Sainte Baume. Département du Var, Direction Départementale de l'Agriculture, Etudes Générales – SIVOM de la Sainte Baume.*

*Nicloux, 1992, Etude de la richesse biologique et des dynamiques forestières en forêt domaniale de la Sainte Baume (Var)" - O.N.F. Direction Régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

*ONF, 1994, Forêt domaniale de la Sainte-Baume, Résumé de l'aménagement forestier 1994-2013. Agence Territoriale 83-06 de l'Office National de Forêts.*

*ONF, 2014, Schéma d'accueil du massif de la Sainte-Baume*

*Roux C., 2000, Etude des lichens et des champignons lichénicoles non lichénisés du massif de la Sainte-Baume (Var) dans le cadre de Natura 2000. CNRS, UPRES A 6116, IMEP.*

*Teissier du Cros E., 2005, Conservation des ressources génétiques de hêtre, Exposé aux gestionnaires des Unités Conservatoires, INRA*

*Tempier JC, 2012, Sainte-Baume nature, Promenade dans les milieux naturels, Edisud*

*Tinon M, 1992, L'analyse pédoanthracologique. Aspects méthodologiques et applications". Faculté des Sciences et Techniques de Saint-Jérôme*

*Vacquié C, 2006, Contes et légendes en forêts de Sainte-Baume*

*Vignes E., 1972, Forêt domaniale de la Sainte-Baume, Révision d'aménagement, période 1973-1992, Service départemental ONF Var*



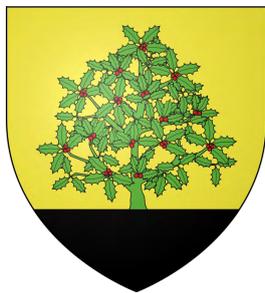
Région



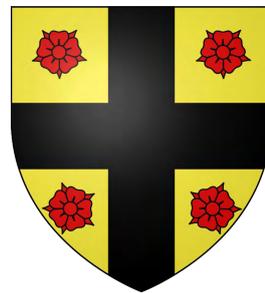
Provence-Alpes-Côte d'Azur



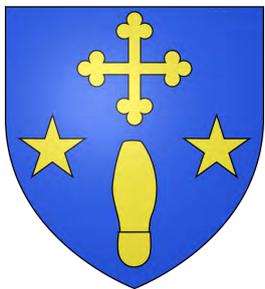
LE DÉPARTEMENT



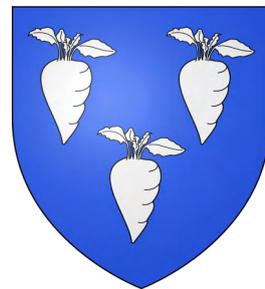
Commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume



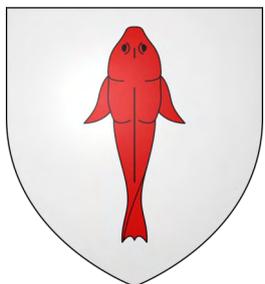
Commune de Nans-les-Pins



Commune de Saint-Zacharie



Commune de Riboux



Commune de Rougiers



Frères dominicains de la  
Sainte-Baume